

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Le système de la banque centrale et la politique du crédit dans la République fédérale d'Allemagne occidentale — La nouvelle convention entre le Ministère des Finances et la Banque Nationale de Belgique concernant le financement des crédits accordés à l'Union Européenne de Paiements (Communiqué du Ministère des Finances). — Le financement du réarmement et l'Institut International de Finances publiques — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Statistiques.

LE SYSTÈME DE LA BANQUE CENTRALE ET LA POLITIQUE DU CRÉDIT DANS LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE OCCIDENTALE

La défaite de 1945 a amené de profondes modifications dans l'organisation politique, économique, sociale et financière de l'Allemagne, aussi bien dans la zone occupée par les armées soviétiques que dans ce qui est actuellement devenu la République Fédérale d'Allemagne occidentale. En ce qui concerne les secteurs financier, de la monnaie et du crédit, les transformations qui se sont succédé, et qui n'ont d'ailleurs pas encore atteint leur stade final, se rapportent plus particulièrement à la banque centrale et aux grandes banques privées. Si le statut de ces dernières paraît cependant avoir reçu une forme plus ou moins définitive dans la loi allemande du 29 mars 1952 (*Gesetz über den Niederlassungsbereich von Kreditinstituten*), par contre, le système de la banque centrale existant en vertu de dispositions alliées, doit encore être juridiquement consacré par une législation allemande, laquelle pourrait fort bien en modifier certaines des caractéristiques essentielles (1).

C'est que, en effet, si quelques grands principes politico-économiques ont inspiré l'attitude des Alliés en Allemagne après la capitulation, leur application ne s'est pas poursuivie d'une manière uniforme, ni dans le temps ni dans

l'espace, la subdivision de l'Allemagne occidentale en trois zones d'occupation distinctes ayant contribué à ajouter à la disparité et à la complexité des politiques poursuivies jusqu'à la réforme monétaire de juin 1948.

A la base des transformations apportées dans le domaine public ou privé du crédit, se retrouve la préoccupation majeure d'empêcher, de même que dans l'organisation économique et industrielle, la concentration de pouvoirs économiques excessifs dans les mains d'un seul organisme ou de quelques groupes déterminés. A la décartellisation poursuivie à l'égard des industries lourdes et chimiques, correspond la déconcentration bancaire affectant la Reichsbank et les grandes banques privées à succursales, de Berlin : la Deutsche Bank, la Dresdner Bank, la Commerzbank.

La capitulation a entraîné la cessation de certaines de leurs activités. Celles qu'elles ont pu continuer à exercer ont été territorialement confinées d'abord aux zones d'occupation, et ensuite aux différents *Länder* (Départements) créés par les autorités alliées à l'intérieur de leurs zones. Faute de liaison appropriée autre que celle du Directoire quadriparti des Finances à Berlin, non compétent pour les problèmes de monnaie et de crédit, les occupants ont pris des mesures différenciées suivant les zones considérées, les uns (les Américains et les

(1) Le 8 novembre 1952, un projet de loi créant une *Bundesbank* en tant qu'institut d'émission, succédant à l'actuel système de la banque centrale, a été approuvé par le Cabinet Fédéral. Il sera soumis au *Bundestag*, puis au *Bundesrat*.

Français) poussant la déconcentration au maximum, les autres (les Britanniques) hésitant à provoquer des transformations profondes dans un système monétaire et bancaire adapté aux nécessités économiques de leur zone.

La nouvelle organisation à mettre sur pied devait, par ailleurs tenir compte des impératifs politiques. Du moment où l'on s'orientait vers la création d'un Etat fédéral, la banque centrale devait elle-même revêtir un caractère fédéral.

Mais celui-ci n'allait réellement s'affirmer qu'après la création, à des époques différentes, des banques centrales des départements (*Landeszentralbanken* ou L. Z. B.) dans chacun des onze *Länder* (1). Hormis le privilège d'émission, ces L. Z. B. se virent confier une bonne partie des fonctions ordinaires des banques centrales, à la fois banques des banques et banques des Gouvernements des *Länder*. Ce n'est qu'à un stade ultérieur, peu de mois avant la réforme monétaire, que fut créé un organisme coordinateur et centralisateur, la *Bank Deutscher Länder* (B. D. L.), dotée, elle, du privilège d'émission. Ainsi était apportée la dernière pierre, l'essentielle, au système de banque centrale entièrement mis sur pied par les Alliés, dont la constitution, quoique parfaitement logique et rationnelle, avait cependant participé d'un certain empirisme sinon d'un certain opportunisme.

Au moment où la réforme monétaire fut décrétée, l'appareil existait donc déjà pour mettre en œuvre une politique de crédit. Il allait pouvoir prendre les mesures indispensables à l'égard du secteur privé de crédit, où de nombreux aménagements avaient été apportés antérieurement. Depuis l'écartèlement dont il avait été l'objet après la capitulation, le système bancaire allemand s'efforça de se reconstituer. Dès lors, une des grandes difficultés qui auraient pu faire échouer toute politique du système de la banque centrale provenait précisément du fait que l'organisation du secteur public ou du secteur privé du crédit ne pouvait avoir qu'un caractère provisoire, qu'il devait inévitablement s'y manifester des pressions constantes, sinon pour revenir au *statu quo ante*, du moins pour provoquer de profondes adaptations de structure, et que l'on aurait pu s'attendre à des évolutions extrêmement différenciées dans leur ampleur et dans leur accélération. N'en sommes-nous d'ailleurs pas les témoins, à l'heure actuelle, alors que l'on assiste à une reconcentration bancaire privée, conformément au droit allemand, tandis que subsiste inchangé dans sa déconcentration, le système de la banque centrale. Au demeurant, étant donné l'évolution politique consacrée par la signature des accords contractuels devant rendre virtuellement à l'Allemagne l'entière de sa souveraineté, le système de la banque centrale devra être intégré dans la législation allemande, et s'adapter aux nouvelles situations de fait.

Par ailleurs, la B. D. L. et les L. Z. B. durent commencer à fonctionner dans des conditions adverses. L'économie allemande avait été ruinée par la guerre et

(1) Réduits à neuf actuellement, depuis la création d'un Etat du Sud (Südstaat).

les années d'inflation. Il n'existait pratiquement plus de réserves en or ou en devises. Les mécanismes du marché étaient faussés. Ce désarroi régnait aussi bien dans la production que dans la répartition. Et c'est dans cette atmosphère de misère qu'allait être mise en circulation une nouvelle unité monétaire, qu'il appartenait au système de la banque centrale de défendre par une politique de crédit appropriée, alors que nul n'aurait pu prévoir, à la veille de la réforme du 20 juin 1948, comment l'économie allait réagir à l'égard du nouvel étalon monétaire, dont on ne pouvait même pas dire qu'il s'appuyait sur une industrie ou une agriculture fonctionnant normalement.

Et lorsque, quelques mois plus tard, le *Deutsche Mark* allait occuper une place honorable dans l'ensemble des devises européennes, l'économie allemande, extrêmement sensible aux fluctuations des marchés mondiaux, allait se trouver aux prises avec les déséquilibres engendrés par les hostilités en Corée. Deux fois au moins au cours du même hiver 1950-1951, la monnaie allemande fut à la veille d'une nouvelle faillite. Le système de la banque centrale put en sortir à son honneur grâce à une politique de crédit extrêmement sévère, grâce aussi à l'aide et à la compréhension des partenaires européens de l'Allemagne au sein de l'Union Européenne de Paiements.

Malgré l'appauvrissement radical du *Bund* et les brusques et importantes fluctuations de l'économie internationale, malgré les difficultés institutionnelles et politiques intérieures, le système de la banque centrale de la République Fédérale a pu s'affirmer comme étant une des pièces maîtresses du redressement spectaculaire de l'économie allemande depuis quelque quatre ans. Il a eu aussi ses faiblesses. Mais qu'en dépit de tant de circonstances défavorables, il ait pu obtenir tant de succès, témoigne incontestablement de l'excellence de la politique de crédit, que ne comprirent pas toujours, au moment même, ni les autorités politiques constituées ni tous les instituts privés de crédit.

INSTITUTION DU SYSTÈME DE LA BANQUE CENTRALE

C'est essentiellement un système à deux degrés, la B. D. L. venant coiffer les L. Z. B. existant dans chacun des Départements où elles remplissent les fonctions d'une banque des banques et d'une banque d'Etat.

Cette construction s'inspire à la fois des exigences de la décentralisation que commande l'instauration d'un Etat fédéral, et des nécessités d'une politique monétaire et de crédit uniforme pour l'ensemble du pays. En laissant aux L. Z. B. une assez grande liberté d'appréciation et d'action dans le cadre de la politique générale de crédit décidée par les autorités supérieures, elle permet plus facilement d'agir en fonction des nécessités d'économies régionales très diversifiées, depuis les districts surindustrialisés de la Ruhr et les métropoles hanséatiques jusqu'aux provinces agricoles du Sud et du Centre; de tenir mieux compte des besoins de crédit qui, même au sein d'ensembles économiques homogènes, sont forte-

ment différenciés eu égard aux bouleversements matériels et moraux consécutifs à la guerre (1).

A. — Bank Deutscher Länder

Elle a été créée le 1^{er} mars 1948, par deux lois identiques du Gouvernement militaire anglais et du Gouvernement militaire américain. Une loi du Gouvernement militaire français décida de l'adhésion des L. Z. B. de la Zone française, avec effet rétroactif au 25 mars 1948. La B. D. L., qui est antérieure de plus de dix-huit mois au premier Gouvernement fédéral, fut donc le premier organisme existant sur une base trizonale.

Son capital de 100 millions de RM. (converti en 100 millions de DM. lors de la réforme monétaire) a été souscrit entièrement par les L. Z. B. sur la base des dépôts existant chez elles au 1^{er} mars 1948, étant entendu que leur participation pourrait être modifiée dans la suite, sur décision du Conseil d'Administration.

Participation des L. Z. B. au capital de la B. D. L.

(en millions de Deutsche Marks)

L. Z. B.	Avant le 1 ^{er} avril 1949	Depuis le 1 ^{er} avril 1949
Bade	3,5	2,5
Bavière	21,5	17,5
Brême	2,-	3,-
Hambourg	9,-	8,0
Hesse	9,5	8,5
Palatinat	4,5	5,5
Basse-Saxe	12,-	11,5
Schleswig-Holstein	4,5	4,5
Westphalie-Rhénanie du Nord	20,-	28,-
Wurtemberg-Bade	10,5	9,-
Wurtemberg-Hohenzollern	3,-	2,-

Elle jouit du privilège d'émettre des billets. On notera toutefois qu'elle n'a joué aucun rôle lors de l'impression des DM. en vue de la réforme monétaire de juin 1948. Par contre, elle n'entretient aucune relation d'affaires directe avec l'économie privée, ces contacts étant assurés par les L. Z. B. Elle agit cependant comme banquier du Bund, de l'Administration des Chemins de fer et des Postes et de la *Kreditanstalt für Wiederaufbau*. Somme toute, les L. Z. B. détiennent le monopole des relations extérieures du système de la banque centrale, un peu à la façon du *Banking Department* de la *Bank of England*, cependant que la B. D. L. correspondrait à son *Issue Department*.

Des liens personnels étroits, établis statutairement entre la B. D. L. et les L. Z. B., garantissent l'uniformité d'application de la politique du crédit. Celle-ci est décidée par le *Zentralbankrat* (Conseil d'Administration ou *Board of Directors*), organe suprême de la B. D. L. Il se compose d'un président, des présidents de chacune des L. Z. B. et du président du *Direktorium* de la B. D. L., désigné lui-même par le *Zentralbankrat*. Ce dernier décide souverainement des mesures à appliquer dans le domaine de la politique monétaire et du crédit à l'ensemble du

(1) Cf. notamment L. E. Davin « Aperçu du système bancaire actuel de la République Fédérale allemande », dans *La Revue de la Banque*, n^{os} 1 et 2, 1951, pp. 15 et suivantes.

territoire. C'est ainsi qu'il a à connaître des dispositions visant le taux de l'escompte, les taux des réserves minima, la politique du marché libre, la publication de directives en matière de crédit, etc. Le *Zentralbankrat* désigne les membres du *Direktorium*, c'est-à-dire le Président, le Vice-Président et les Directeurs en nombre variable. Le Président du *Direktorium* est responsable devant le *Zentralbankrat* de l'exécution des mesures décidées par ce dernier et de la conduite des affaires de la B. D. L. Contrairement à ce qui se passait auprès de la Reichsbank, il n'y a pas ici de responsabilité collégiale, mais au contraire concentration des responsabilités et des pouvoirs de décision dans le chef du seul Président du *Direktorium*.

Cette organisation se caractérise par une indépendance totale vis-à-vis des autorités politiques fédérales. Quant aux autorités alliées, la Commission alliée de la Banque, qui n'est pratiquement jamais intervenue, n'avait qu'un droit de regard dans la direction de la politique du crédit et dans la politique des devises. Le nouveau statut d'occupation de mars 1951 limitait la compétence des Hauts Commissaires à ce dernier domaine uniquement. En fait, la B. D. L. put toujours agir très librement à l'égard des autorités d'occupation, dont la seule intervention positive, en dehors de la réforme monétaire, s'est manifestée lors des discussions réitérées relatives à la dévaluation du Deutsche Mark, par rapport au dollar, décidée en septembre 1949 par le Gouvernement fédéral sur proposition de la B. D. L.; elles n'ont d'ailleurs pas formulé d'objections quant au nouveau taux. Cette indépendance existe également dans les rapports avec les *Länder*. Bien que la désignation des Présidents des L. Z. B., membres du *Zentralbankrat* de la B. D. L., dépende du Premier Ministre de chacun des *Länder*, les Présidents ne peuvent recevoir d'instructions de personne en ce qui concerne les attitudes qu'ils ont à prendre à la B. D. L. Les gouvernements des *Länder* ne sont pas compétents pour les obliger à défendre telle ou telle position, plus particulièrement favorable aux intérêts du *Land* dans lequel ils exercent leurs fonctions.

Nous touchons ici à un des problèmes les plus délicats de la réforme de la banque centrale. Dans les circonstances actuelles, les pouvoirs politiques d'aucun pays n'admettent que l'institut d'émission puisse conserver une indépendance totale. On serait surpris si les dirigeants et les parlementaires de l'Allemagne faisaient exception à cette tendance, malgré les succès incontestables obtenus dans des conditions difficiles par la B. D. L., succès dus, pour une part au moins, à son indépendance vis-à-vis des autorités de Bonn. Certes, dans le monde d'aujourd'hui, les pouvoirs politiques sont justifiés à réclamer un contrôle plus large de l'activité de l'institut d'émission. Mais il dépend beaucoup du caractère des membres des gouvernements et de la personnalité des dirigeants de l'institut d'émission que ces relations ne dégénèrent pas en rapports de sujétion aux autorités politiques qui, en recherchant des solutions aux problèmes à court terme, le plus souvent des déficits budgétaires, peuvent facilement compromettre les intérêts à long terme

dont la banque centrale a la charge, c'est-à-dire la sauvegarde du pouvoir d'achat de la monnaie.

Quant à son activité, la B. D. L. est autorisée à exercer toutes les fonctions habituelles des instituts d'émission :

- émettre seule des billets, à l'exclusion du billon qui relève de la compétence du *Bund*, en vertu d'une loi spéciale du 8 juillet 1950;
- fixer les réserves minima, aussi bien celles que les L. Z. B. doivent maintenir auprès de la B. D. L. que celles que doivent détenir les instituts de crédit auprès des L. Z. B.;
- publier les directives concernant la politique du marché libre que la B. D. L. et les L. Z. B. sont habilitées à pratiquer;
- publier des directives en matière de crédit ou dans le domaine monétaire en général, que les L. Z. B. sont chargées d'appliquer dans leur *Land* respectif;
- régler et surveiller les virements de *Land* à *Land*, effectués à l'intervention des L. Z. B.;
- effectuer les opérations normales du caissier de l'Etat (c'est-à-dire le *Bund*);
- effectuer, en principe, toutes les opérations bancaires avec les L. Z. B. : achat de devises, de métaux précieux, acceptation de dépôts en espèces ou de dépôts de valeurs, escompte, prêts sur nantissement;
- conseiller les autorités nationales en ce qui concerne la politique des devises et assurer le transfert des capitaux vers l'étranger;
- entretenir des relations d'affaires avec les banques d'émission étrangères;
- établir toutes statistiques monétaires et bancaires.

Ajoutons que le conseil d'administration de la Banque a décidé, le 4 mai 1950, d'augmenter le plafond des crédits de caisse ou des avances du *Bund* d'un montant de 1 milliard de DM., prévu par la loi créant la B. D. L., à 1,5 milliard.

B. — Landeszentralbanken

Elles ont été créées à des époques différentes suivant les zones d'occupation, en 1947 et en 1948, une loi des Gouverneurs militaires du 15 avril 1949 unifiant et codifiant l'ensemble des dispositions.

Contrairement à la B. D. L., qui n'a aucune succursale, les L. Z. B. disposent d'un réseau étendu d'agences à l'intérieur de chaque *Land*. Mais elles ne sont autorisées à exercer leurs fonctions que dans le *Land* où elles sont établies. Comme ces départements sont très différenciés, tant d'après leur superficie que d'après leur potentiel économique, l'importance des L. Z. B. est aussi fort variable, ainsi qu'il ressort notamment du montant de leur capital initial.

Le capital des L. Z. B. a été souscrit entièrement par les Gouvernements des *Länder*. Mais il avait été entendu qu'il serait transféré aux instituts de crédit obligés de maintenir des réserves minima auprès des L. Z. B. Ce transfert a été reporté deux fois, le 1^{er} mars 1950 et le 1^{er} mars 1952. Ces hésitations sont à rapprocher

des différentes tendances qui se font jour concernant la réforme du système de la banque centrale. En appliquant les dispositions prévues originaires, on aurait abouti, par un système à deux degrés, à mettre indirectement aux mains des instituts de crédit privés la propriété du capital de la B. D. L., alors que les autorités politiques souhaitent que la future banque d'émission leur soit intégralement subordonnée. Aussi la disposition de la loi créant les L. Z. B., selon laquelle les parts devaient être transférées aux instituts de crédit, a-t-elle été supprimée par une loi du 3 novembre dernier.

Capital initial et total des situations au 30 juin 1952

(en millions de Deutsche Marks)

	Siège	Capital initial	Total des situations (1)
Bade	Fribourg	10	214,4
Bavière	Munich	50	1.186,8
Brême	Brême	10	141,1
Hambourg	Hambourg	10	658,2
Hesse	Francfurt am/Main	30	636,3
Palatinat	Mayence	20	374,0
Basse Saxe	Hanovre	40	681,2
Schleswig-Holstein	Kiel	10	389,9
Westphalie-Rhénanie du Nord	Düsseldorf	65	1.743,5
Württemberg-Bade	Stuttgart	30	706,1
Württemberg-Hohenzollern	Reutlingen	10	149,2

(1) Le volume des transactions des différentes L. Z. B. est établi en comprenant dans ce total les engagements sous endos, c'est-à-dire en « prolongeant » la situation par les crédits refinancés auprès de la B. D. L. et disparus du bilan.

Malgré les liens existant entre les Gouvernements des *Länder* et les L. Z. B., celles-ci conservent une très grande liberté d'action. Si elles sont soumises à un certain contrôle, elles n'ont cependant pas de directives à recevoir des autorités politiques. Ce n'est que d'une façon indirecte que celles-ci peuvent exercer une influence, en ce sens que la désignation du Président et du Vice-Président de la L. Z. B. est effectuée par le Premier Ministre du *Land* sur proposition du Ministre des Finances.

Toutefois comme cette nomination est faite pour un terme de cinq ans, l'influence politique s'en trouve singulièrement réduite et le Président des L. Z. B. peut prendre part en toute indépendance aux travaux du *Zentralbankrat* de la B. D. L. à Francfort.

Les organes dirigeants des L. Z. B. sont, dans leur essence, les mêmes que ceux de la B. D. L. Chaque L. Z. B. est dirigée par un Conseil d'Administration dont font partie, outre le Président et le Vice-Président, sept autres membres, dont l'un est le directeur de l'Office de Contrôle bancaire du *Land*, trois des représentants des Ministres de l'Agriculture, de l'Economie et du Travail; les trois autres membres sont élus par les actionnaires des instituts de crédit publics, privés ou coopératifs. Toutefois le Conseil d'Administration est tenu de respecter les décisions du *Zentralbankrat* de la B. D. L. Ainsi est réalisée une collaboration entre les instances publiques et privées particulièrement compétentes pour le développement de l'économie du *Land*. Toutefois, pas

plus que le Premier Ministre, les membres du Conseil d'Administration ne peuvent imposer des directives au Président quant à l'attitude à adopter à la B. D. L. Il assume seul l'entière responsabilité des positions qu'il y défend.

La mise à exécution des décisions du Conseil d'Administration incombe au Conseil de Direction, composé du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration et d'autres membres, dont ce dernier fixe le nombre.

Quoique moins accusée que dans le cas de la B. D. L., les L. Z. B. jouissent aussi d'une très grande indépendance à l'égard des autorités politiques du *Land*. Les Américains, qui furent les premiers à créer des L. Z. B. dans leur zone d'occupation, n'avaient pas perdu de vue les leçons qui se dégagent de l'exemple de la Reichsbank sous le régime nazi. Aussi se sont-ils efforcés de faire échapper les L. Z. B., et plus tard la B. D. L., à l'influence exclusive du pouvoir politique, pour éviter qu'elles ne deviennent un instrument docile au service de préoccupations parfois éloignées des nécessités réelles d'une monnaie et d'un crédit sains.

La loi prévoit les fonctions incombant aux L. Z. B., au nombre desquelles les principales sont :

- mettre en œuvre une politique monétaire et de crédit appropriée, notamment par la pratique de l'escompte. C'est auprès d'elles que les instituts de crédit doivent maintenir leurs réserves minima;
- surveiller la solvabilité et la liquidité des instituts de crédit;
- accorder des crédits au Gouvernement du *Land* ou aux organismes de droit public qui en dépendent, et remplir en même temps les fonctions de caissier du *Land*;
- recevoir et gérer les dépôts de titres;
- assurer et surveiller les transferts à l'intérieur du *Land*, entre les différents *Länder* et avec l'étranger, conformément aux directives de la B. D. L.

* * *

Ainsi constitué, le système de la banque centrale fait penser au système américain. Malgré les analogies, on constate cependant des divergences caractéristiques, en ce sens qu'aux Etats-Unis, l'élément coordinateur, le *Federal Reserve Board*, n'exerce aucune fonction bancaire. D'autre part, les sept membres du *Federal Reserve Board* sont nommés par le Président des Etats-Unis : les impulsions données à la solution des problèmes proviennent donc directement et toujours du haut, à l'encontre de ce qui se passe en Allemagne, où elles proviennent surtout des onze L. Z. B. Par ailleurs, aucun dirigeant des douze banques américaines de réserve ne siège au *Federal Reserve Board*, qui exerce, lui, un droit de contrôle constant dans l'activité des banques de réserve. Enfin, celles-ci ne sont pas des institutions des Etats américains, et leur compétence s'étend sur le territoire de plusieurs Etats à la fois.

Dans le fond cependant, par comparaison à la Reichsbank ou aux autres banques nationales de genre classique,

les innovations de la banque centrale allemande tiennent moins à l'activité des L. Z. B. et à leurs rapports avec l'extérieur, qu'aux relations d'ordre interne. En effet, malgré leurs prérogatives, les L. Z. B. remplissent vis-à-vis des instituts de crédit privés et publics un rôle analogue à celui des agences ou sièges des banques nationales. Il n'y a qu'une différence de degré, les L. Z. B. disposant d'un pouvoir d'appréciation un peu plus étendu. Les banquiers, surtout avant la loi de reconcentration bancaire, n'ont pas trouvé que les rapports aient beaucoup changé par rapport à l'avant-guerre et, dans la pratique, les L. Z. B. leur sont apparues comme des agences de la banque centrale, chargées de mettre en œuvre, avec plus ou moins de souplesse, les directives de crédit décidées à Francfort.

Par contre, les modifications fondamentales se trouvent dans les rapports internes. Au lieu d'être centralisée dans le chef d'un Gouverneur ou du Ministre des Finances ou de l'Economie, ou d'un Collège dont les membres vivraient tous dans la capitale, la direction de la politique du crédit est décentralisée et géographiquement dispersée. Elle se trouve aux mains des Présidents des L. Z. B., tous égaux au *Zentralbankrat*, où ils apportent les préoccupations de toutes les régions d'Allemagne, avec un prestige que n'ont certes pas les gérants des succursales ou des agences des banques nationales. Ceux-ci d'ailleurs dépendent d'un pouvoir central, tandis que le Collège des Présidents des L. Z. B. constitue lui-même le pouvoir suprême. Il se dégage ainsi une volonté collective supérieure et autonome, bénéficiant, ainsi qu'il a été démontré depuis quatre ans, de l'expérience et des avis d'hommes particulièrement bien informés, généralement très compétents, et totalement indépendants des pouvoirs politiques ou administratifs quels qu'ils soient.

L'accord a pu ainsi se faire, en meilleure connaissance de cause, sur la politique du crédit à adopter, cette forme de volonté collective émanant d'hommes égaux en rang, étant au demeurant un des remparts les plus solides contre les abus des pouvoirs centralisés. Elle garantit en même temps que les directives décidées à Francfort seront appliquées d'une manière uniforme, compte tenu des nécessités de chaque *Land*. D'ailleurs, la coopération la plus efficace n'a cessé d'exister au sein de la B. D. L. et de toutes les L. Z. B. Un échange constant d'informations, portant même sur des points de détail, a rapidement été mis au point. Il a très bien fonctionné, permettant aux autorités appropriées d'avoir en tout temps les informations nécessaires à l'application de la politique de crédit même aux cas individuels. A cet égard, la coopération a été beaucoup meilleure qu'entre les Offices de contrôle bancaire de chacun des *Länder* qui ont agi en ordre dispersé, sans que leur action soit coordonnée — au moins jusqu'à présent — par aucun organisme à l'échelon du *Bund* (1). Il en est parfois résulté des expé-

(1) Dans la pratique, les mesures prises par les *Länder* au sujet du contrôle bancaire sont cependant sensiblement harmonisées grâce à l'action d'un comité de coordination constitué librement, le *Sonderausschuss Bankaussicht*, dans lequel la B. D. L. est représentée avec voix consultative. Les décisions de ce comité ne constituent, il est vrai, que des recommandations.

riences malencontreuses, ces offices, faute d'échange d'informations, n'ayant pas été à même de déceler rapidement ou à temps les manquements professionnels dans l'activité de quelques établissements financiers, alors que toute faute en matière de crédit était immédiatement découverte par le système de la banque centrale.

RAPPORTS FONCTIONNELS

La B. D. L. constituant la banque des L. Z. B. et celles-ci étant, à leur tour, la banque des instituts de crédit, le problème se pose de savoir comment se présente, dans chaque cas, le recours à l'ultime réserve de liquidité. Y a-t-il analogie dans les méthodes et les conditions de refinancement?

En réalité, la ressemblance n'est qu'apparente. Les conditions ne sont pas les mêmes, car si, dans le deuxième cas, on a affaire à deux entités à fonctions bien distinctes, les L. Z. B. et les établissements financiers, dans le premier cas, la B. D. L. et les L. Z. B. ne sont, en fait, que deux branches d'un seul et même système. Dès lors, les rapports qui les régissent doivent être différents de ceux qui règlent le commerce entre les L. Z. B. et les instituts de crédit. Et les coefficients imposés à ces derniers en matière de réserves minima par exemple, ou les limitations du refinancement, ne peuvent pas être transposés *mutatis mutandis* dans le domaine des relations entre B. D. L. et L. Z. B., sous prétexte de généraliser une politique de crédit déterminée.

On l'a bien vu lorsque, au moment de la deuxième crise de la balance des paiements, en février 1951, le Comité de Direction de l'U. E. P. s'est demandé s'il ne convenait pas de limiter automatiquement le montant des effets à présenter au réescompte de la B. D. L. par les L. Z. B. On eût ainsi établi des contingents de refinancement, forçant les L. Z. B. à restreindre de leur côté les possibilités de refinancement des instituts de crédit. Or, si dans ce dernier cas, certains résultats pouvaient être atteints malgré la diversité des situations, il ne pouvait en être de même dans la première éventualité, les besoins de refinancement des L. Z. B. étant, beaucoup moins que ceux des instituts privés, fonction des montants des crédits accordés.

Ces besoins de refinancement des L. Z. B. varient très fort suivant les périodes et les L. Z. B. considérées. Des L. Z. B. puissantes, telles qu'en Rhénanie-Westphalie, doivent moins recourir au crédit de la B. D. L. que celles qui se trouvent dans des départements économiquement plus faibles, comme le Schleswig-Holstein.

D'ailleurs, à côté du volume des crédits, d'autres facteurs influent sur ces besoins de refinancement dans le sens de l'augmentation ou de la diminution. Ainsi, la liquidité des L. Z. B. de Brême et de Hambourg est très sensible aux excédents ou aux déficits de la balance des paiements : des déficits persistants les mettent dans l'obligation de recourir à la B. D. L., alors que d'autres L. Z. B. peuvent à ce moment bénéficier d'une trésorerie à l'aise. Ce serait le cas si, dans une région industrielle, la L. Z. B. se voyait verser des fonds dits de contre-

partie (contre-valeur des fonds du Plan Marshall) en vue de leur acheminement ultérieur aux secteurs bénéficiaires. La situation budgétaire des différents *Länder* auxquels les L. Z. B. doivent accorder des avances provoque également des inégalités, car il en existe qui enregistrent régulièrement des déficits, et d'autres tout aussi régulièrement des excédents, eu égard à la structure de leur économie. L'endettement du *Bund* ou le remboursement des titres de sa dette provoquent également à travers l'Allemagne des mouvements de fonds, et une diminution ou un accroissement des liquidités auprès des L. Z. B., sans aucun rapport avec les montants des crédits accordés. Il en est de même pour les opérations de virements effectuées de *Land* à *Land*.

Dans ces conditions, la fixation de contingents de refinancement des L. Z. B. afin de renforcer le contrôle du crédit ne pourrait guère atteindre son but, en raison de la multiplicité des facteurs réagissant sur leur liquidité : c'est donc ailleurs qu'il convient de rechercher le point d'impact, et notamment là où se nouent ou se dénouent les rapports entre le système de la banque centrale, d'une part, et les demandeurs de crédit quels qu'ils soient, d'autre part.

En tout premier lieu, il devrait s'agir d'une limitation du recours au crédit de la banque centrale par l'autorité publique : *Bund*, *Länder* et collectivités publiques. Dès que ceux-ci se trouvent devant des déficits budgétaires que, faute d'un marché des capitaux en ordre de marche, ils financent par voie d'avances de l'institut d'émission, celui-ci éprouve mille difficultés à mettre au point une politique cohérente de contrôle du crédit.

En second lieu, il devrait s'agir aussi d'un contingentement appliqué aux instituts financiers. Ainsi que nous le verrons ultérieurement, cette méthode a été poursuivie avec succès en automne 1950. Toutefois, quoique moins nuancé que dans le cas des relations entre L. Z. B. et B. D. L., le besoin de refinancement des établissements de crédit privés n'est pas uniquement conditionné par le volume ou la nature des crédits accordés.

Indépendamment de ceux-ci, en effet, les taux ou l'importance absolue des réserves minima peuvent déterminer le recours des banques au crédit des L. Z. B. Ces réserves minima que les instituts financiers doivent détenir auprès des L. Z. B., et les L. Z. B. auprès de la B. D. L., constituent une nouveauté dans l'organisation bancaire allemande. Une élévation des taux ou un accroissement des dépôts engendrant à son tour une augmentation des montants absolus à détenir en réserve, renforcent les besoins de refinancement.

Par ailleurs, ceux-ci subissent l'influence des mouvements de capitaux qui tantôt agissent dans le sens d'une augmentation, tantôt dans le sens d'une restriction.

Au nombre des facteurs de la première catégorie figurent notamment :

- les transferts opérés en faveur des autorités publiques : *Bund*, *Länder* ou autres collectivités;
- les excédents de versements des importateurs sur les liquidations aux exportateurs, ainsi que les paiements

effectués au crédit des comptes dits de contrepartie par ceux qui bénéficient de prestations dans le cadre du Plan Marshall;

- les achats de titres ou autres valeurs, en contrepartie des ventes effectuées par le système de la banque centrale en application d'une certaine politique du marché libre.

Toutes les opérations inverses des précédentes constituent des facteurs de la seconde catégorie. Bien que toutes ces causes n'agissent pas simultanément ni dans le même sens, il n'en reste pas moins qu'elles sont susceptibles de modifier largement le besoin de refinancement des instituts de crédit.

Besoins de refinancement de tous les instituts de crédit auprès du système de la banque centrale

(en millions de Deutsche Marks)

Dates	Crédits d'escompte	Prêts en nantissement	Rachat de créances de péréquation		Total
			Total	dans le cadre des opérations de préfinancement (1)	
31-12-1948....	1.446	167	38	—	1.651
30-6-1949....	1.009	144	60	—	1.213
31-12-1949....	3.198	336	219	62	3.753
30-6-1950....	2.829	246	304	200	3.439
31-12-1950....	4.119	361	480	283	4.960
30-6-1951....	3.570	325	516	321	4.411
31-12-1951....	4.570	290	446	251	5.306
30-6-1952....	3.154	174	335	150	3.663

(1) Depuis le 13 septembre 1949.

C'est dire que la politique de crédit à appliquer par le système de la banque centrale doit nécessairement se caractériser par sa complexité et son universalité. Il ne sera pas possible de faire face à une situation difficile par la mise en œuvre d'un seul instrument de contrôle, tel que l'accroissement du taux d'escompte ou des taux de réserves minima. Au contraire, étant donné l'extrême diversité des facteurs entrant en jeu, le système de la banque centrale devra faire porter son action sur un ensemble de secteurs différents, par le recours aux instruments classiques ou l'application de méthodes nouvelles, appropriées dans chaque cas aux situations qu'il convient de maîtriser.

POLITIQUE DU CRÉDIT

Au cours de son existence relativement courte, le système de la banque centrale de la République Fédérale s'est trouvé aux prises avec les problèmes les plus compliqués, dans les situations les plus difficiles. Pour y faire face, il a dû, sans pouvoir invoquer de tradition, appliquer des méthodes de contrôle parfois exceptionnelles.

Toutefois, c'est surtout pendant les deux dernières années, depuis octobre 1950, qu'il a dû poursuivre une politique extrêmement draconienne de crédit, classique

par certains de ses aspects, originale par d'autres, et qui, au total, s'est soldée par un succès indéniable (1).

A peine la B. D. L. venait-elle d'entrer en fonction qu'elle s'est trouvée en face des mesures les plus importantes de politique monétaire que l'Allemagne ait connues depuis la guerre, c'est-à-dire l'introduction d'un nouvel étalon monétaire. La substitution du Deutsche Mark au Reichsmark ne pouvait d'ailleurs se concevoir aussi longtemps que le pays n'était pas doté d'un véritable système de banque centrale. La mise en place de ce dernier dès la fin de l'hiver 1948 permettait de créer une des quelques conditions techniques indispensables à la réussite de l'opération.

Au début cependant, la B. D. L. et le système de la banque centrale durent limiter leur activité à un rôle passif, celui de distribuer les nouveaux signes monétaires qui n'avaient même pas été imprimés sur les presses de la B. D. L. En quelques mois, les conversions de Reichsmarks en Deutsche Marks aussi bien pour les signes monétaires que pour les comptes, furent effectuées conformément aux dispositions prévues. A fin décembre 1948, la création de monnaie par voie légale n'a donné que 12,8 milliards de DM., dont 6,1 milliards seulement provenaient de la conversion d'avois en monnaie ancienne. A fin 1949, la création dite de remplacement était virtuellement terminée; elle atteignait 13.250 millions de DM. dont 6.700 pour le numéraire et 6.550 pour la transformation des comptes de dépôts et d'épargne. Il incombait désormais à la B. D. L. de pratiquer une politique adéquate du crédit pour sauvegarder la valeur du Deutsche Mark.

Une des premières mesures fut de relever les réserves minima en vue de contrecarrer la pression à caractère inflationniste des derniers mois de 1948. Grâce aux liquidités abondantes dont ils disposaient consécutivement à la distribution de nouvelle monnaie, les instituts financiers avaient pu étendre largement leurs crédits, alors que l'économie était caractérisée par un net excédent de la demande sur l'offre, et par une différence d'accélération entre le gonflement du volume monétaire et la production de marchandises. Une hausse du taux de l'escompte n'aurait sans doute pas déclenché les effets recherchés, les liquidités permettant aux banques de se passer du recours au système de la banque centrale. La seule possibilité de freiner cette politique expansionniste consistait dans un relèvement des taux des réserves minima auquel la B. D. L. procéda le 1^{er} décembre 1948. A pareille époque, elle décida aussi de limiter le réescompte des acceptations bancaires à celles qui se rapportaient aux transactions du commerce extérieur. Ensuite, les banques privées furent invitées à ne pas dépasser le volume des crédits accordés à fin octobre, sauf cas exceptionnels et après consultation avec leurs L. Z. B.

(1) Sans accorder plus de portée qu'elle ne le mérite à la cotation du Deutsche Mark sur le marché libre des devises, il est cependant symptomatique de constater que le Deutsche Mark qui, en octobre 1950, était vendu avec un disagio de 30 à 35 p. c. sur le marché suisse, a virtuellement rejoint sa parité, au point qu'il fait figure de devise européenne dure à côté du franc suisse, du franc belge et de l'escudo.

Cet ensemble de dispositions suffit pour freiner le gonflement des crédits privés. Le danger d'une dépréciation du pouvoir d'achat put être écarté d'autant plus aisément que les premiers mois de 1949 virent un ralentissement de la hausse, puis une stabilisation des prix intérieurs allemands, permettant à la B. D. L. de diminuer le taux d'escompte et de réduire les taux de réserves minima dans le courant de l'été:

Le système de la banque centrale avait donc pu surmonter les difficultés résultant de la première alerte, en utilisant des instruments quantitatifs classiques de la politique du crédit. D'autres difficultés plus aiguës allaient surgir dans la suite, qui allaient nécessiter de la part de la B. D. L. et des L. Z. B. la mise en œuvre de mesures quantitatives, qualitatives, administratives, classiques ou non, extrêmement diversifiées.

Du début de 1949 jusqu'au printemps de l'année suivante, la situation sur le marché de l'emploi devait aussi obliger la B. D. L. à prêter son concours à la lutte contre le chômage par voie de préfinancement. Par ailleurs, l'évolution particulièrement défavorable de la balance des paiements pendant les neuf premiers mois qui suivirent l'ouverture des hostilités en Corée, amena le système de la banque centrale à pratiquer une politique de restriction du crédit très sévère qui vient de se relâcher quelque peu au printemps dernier.

Ce sont ces mesures dont nous allons nous efforcer de faire la synthèse. Toutefois, pour bien en comprendre la portée, il convient de retracer brièvement l'évolution des événements économiques qui les ont précédées ou accompagnées.

A. — Evolution économique

La situation sur le marché de l'emploi en 1949 et l'absence complète de marché des capitaux où auraient pu se financer des programmes de grands travaux ou de lutte contre le chômage déterminèrent les autorités publiques (et plus spécialement les *Länder*) à développer largement les investissements. Des dépenses d'un milliard furent envisagées, dont le préfinancement à concurrence de 200 millions devait être assuré par la B. D. L. L'année d'après, elle intervint de la même manière pour contribuer à la réalisation des programmes de construction de logements et d'investissements industriels ainsi que pour stimuler les exportations. Enfin, en 1951, toujours dans le cadre de la politique d'investissements, et en attendant que soit votée la Loi d'aide aux investissements dans l'industrie lourde (*Investitionshilfegesetz*), elle fut amenée à préfinancer certaines dépenses urgentes.

Mais les interventions les plus caractéristiques du système de la banque centrale se placent postérieurement aux événements de Corée.

Ainsi qu'on le sait, ceux-ci furent suivis d'une hausse très sensible des prix des matières premières et d'une véritable psychose d'achats au stade des économies nationales comme à celui des économies domestiques. L'Allemagne n'y échappa point. Par ailleurs, l'augmentation de sa production industrielle provoqua un accroissement des importations, d'autant plus marqué qu'en

septembre 1950, le pourcentage de libération des échanges extérieurs dans le cadre de l'O. E. C. E. fut porté de 50 à 60 p. c. Enfin, les termes d'échange se détériorèrent dangereusement tant pour l'Allemagne que pour tous les pays industriels importateurs.

Balance commerciale et balance des paiements prirent rapidement une allure inquiétante pour l'Allemagne au point qu'en octobre-novembre 1950, sa position au sein de l'Union Européenne de Paiements ne put être sauvegardée que par un crédit spécial et temporaire de 120 millions de dollars. En même temps, des mesures restrictives furent décrétées pour freiner l'expansion des crédits. Celle-ci contribuait à stimuler les importations dont le volume excédentaire constituait précisément une source de dangers : augmentation des taux d'escompte et des réserves minima, limitation des acceptations bancaires, réduction des crédits (1), renforcement du contrôle et de la délivrance de licences, obligation d'effectuer des dépôts au comptant lors de l'introduction de demandes de licence, autant de mesures utilisées pour restreindre l'octroi de nouveaux crédits ou pour réduire le volume des importations.

Elles ne permirent pas cependant de rétablir l'équilibre souhaité. La situation empira au cours de l'hiver 1950-1951. Les banques purent continuer à accorder des crédits, d'abord parce qu'elles disposaient d'un portefeuille appréciable d'effets bancaires, et ensuite parce qu'elles remplacèrent les crédits d'acceptation par des crédits d'escompte qui leur ouvraient la voie au refinancement auprès du système de la banque centrale. Les mesures monétaires de l'automne 1950 devaient donc se révéler insuffisantes pour faire échec à une nouvelle expansion des crédits, donnant lieu elle-même à une augmentation des importations, qu'encourageait l'incertitude de la politique mondiale au cours de l'hiver. Et comme les prix sur les marchés étrangers continuaient à monter, l'accroissement des importations devait fatalement aggraver le déficit de la balance des paiements.

De nouvelles mesures s'imposaient.

Sur proposition de la B. D. L., la libération des échanges fut suspendue par le *Bund*, le 22 février 1951. Elle fut approuvée par le Conseil de l'O. E. C. E. le 7 avril 1951. Les importations furent soumises à un contrôle particulièrement sévère. D'abord, la délivrance de licences fut complètement arrêtée, et ce n'est que progressivement qu'elle fut de nouveau autorisée plusieurs mois après. Du côté monétaire, la banque centrale bloqua en principe tout nouvel octroi de crédits, chercha à réaliser une réduction des avances bancaires de l'ordre d'un milliard de DM. et établit un système de coefficients pour maintenir de saines proportions entre les avoirs et les engagements des établissements financiers.

Les résultats de cette politique apparurent peu à peu dans le courant de l'année 1951. Les restrictions administratives et autres imposées aux importations se traduisirent par une diminution des achats de devises et un

(1) Il s'agit de la réduction des concours de refinancement (de 10 p. c. jusqu'à la fin de janvier 1951), consentis aux banques commerciales, réduction à effectuer par les L. Z. B. sur demande de la B. D. L.

allègement de la balance des paiements. Les crédits accordés à l'économie privée enregistrèrent une régression au printemps 1951. Il fallut attendre l'automne pour les voir revenir à leur niveau du début de l'année. Mais à ce moment, le danger était conjuré. L'économie allemande connaissait des conditions plus avantageuses.

Sur le marché mondial, la hausse des prix des matières premières s'était arrêtée et une baisse s'amorçait. Pendant tout un temps, les prix des produits finis continuèrent cependant à augmenter. Les termes d'échange qui avaient été si défavorables pour le *Bund*, un an avant, devenaient désormais avantageux. La progression de la production industrielle permettait d'accroître les exportations, notamment dans les pays membres de l'U. E. P., dont l'Allemagne allait devenir un des pays créditeurs importants à la fin de l'année, le crédit spécial de 120 millions de dollars ayant été remboursé au printemps de 1951. Tout en maintenant intact le contrôle du crédit, une plus grande liberté fut rendue aux importations sans qu'elles témoignent d'une tendance anormale à l'augmentation. Il est vrai que l'évolution des prix à l'extérieur et l'habitude que l'on a prise de vivre dans un état de tension internationale depuis juin 1950 devaient diminuer l'intensité de la demande. De plus, celle-ci avait cessé de revêtir le caractère exceptionnel et propre à l'Allemagne qu'elle avait encore pendant l'hiver 1950-1951 et qui avait provoqué une conjoncture très animée sur le marché des produits alimentaires et des biens de consommation durables. Seule subsiste une demande élevée concernant le bâtiment, laquelle n'est cependant pas de nature à déterminer des tensions analogues à celles que l'on a connues en 1950 et pendant plusieurs mois de 1951.

Comme par ailleurs, certains goulots d'étranglement qui avaient pesé lourdement au passif de la balance des paiements tendaient à disparaître — notamment une amélioration de la production et de l'approvisionnement intérieur en combustibles solides, autorisant une sérieuse diminution des importations de charbons américains — celle-ci put se redresser, tout au moins dans les rapports avec les pays membres de l'U. E. P., car elle reste dangereusement déficitaire à l'égard des Etats-Unis.

Si certaines mesures à caractère administratif furent assouplies, par contre, la politique de contrôle du crédit conserva toute sa rigidité.

En effet, les prix intérieurs continuaient à se trouver en équilibre instable. Dans l'ensemble, la demande dépassait l'offre et il fallut plusieurs mois avant que se manifeste l'influence du recul des cotations mondiales sur les prix intérieurs. Dans l'intervalle, des augmentations de salaires durent être consenties. Toute politique délibérée d'expansion des crédits aurait comporté des dangers pour la stabilité monétaire, à un moment où les excédents de la balance des paiements augmentaient la liquidité des établissements financiers privés. L'activité des investissements, la majoration des demandes de crédits à l'exportation — deux domaines qui étaient restés en dehors de la politique restrictive — et la reprise des importations étaient de nature à gonfler le volume monétaire et à compliquer le problème des prix.

Heureusement, des facteurs de compensation apparurent pendant le second semestre qui enregistra une diminution de la demande et de la propension à la dépense, se traduisant par une augmentation de l'épargne. En même temps, la consolidation fut favorisée par l'évolution des finances publiques, les déficits budgétaires des premiers mois de 1951 faisant place à des excédents qui permirent de freiner l'expansion monétaire toujours à craindre.

Par ailleurs, l'absence complète d'un marché financier organisé impose la plus grande prudence aux autorités responsables. En effet, les capitaux nouvellement formés et qui ne se transforment pas en épargne à long terme ou qui ne trouvent pas d'utilisation dans l'autofinancement des entreprises, conservent généralement une forme extrêmement liquide : soit la thésaurisation, soit le placement en dépôts bancaires à vue ou à court terme. Dans ces conditions, le titulaire peut facilement disposer de ses économies et les employer comme n'importe quelle réserve purement monétaire : il n'y a donc pas de véritable immobilisation de pouvoir d'achat, et le système de la banque centrale doit maintenir ses restrictions beaucoup plus longtemps qu'il ne le ferait si le marché des capitaux était reconstitué.

Il a d'ailleurs fallu attendre le printemps 1952 pour que la B. D. L. se décide à abaisser le taux de l'escompte et à aménager les taux des réserves. La situation s'était améliorée depuis le début de l'année. En effet, l'extension du pourcentage de libération des échanges n'a engendré aucun accroissement anormal des demandes de licences d'importation. En présence de l'évolution des prix mondiaux, l'économie allemande s'abstient de procéder à des achats de stockage inconsidérés. L'épargne continue à se renforcer et la situation économique générale, quelques secteurs mis à part, accuse une progression ininterrompue. Dans ces conditions, les crédits bancaires ont tendance à se stabiliser, voire même à décroître. Tous ces éléments militent en faveur de certains assouplissements de la politique de la B. D. L., en vue notamment de réduire les coûts de revient, facteur d'importance en présence de la lutte internationale pour les débouchés. Les aménagements apportés en avril et en mai 1952 ne sont pas étrangers non plus aux efforts que fait la banque centrale pour rétablir des conditions favorables au marché des capitaux, dont l'absence pèse si lourdement, depuis deux ans, sur l'évolution de l'économie du *Bund*.

B. — Politique du crédit

1° ACTION QUANTITATIVE

a) Mesures de politique générale

Taux de l'escompte

Depuis la création de la B. D. L., l'escompte a présenté l'évolution suivante :

Dates	Taux en vigueur dans les relations avec les banques d'affaires		Taux en vigueur à l'intérieur du système de la banque centrale	
	Escompte	Avances sur titres	Escompte	Avances sur titres
	p. c.	p. c.	p. c.	p. c.
Depuis le 1- 7-1948 . . .	5	6	1	2
Depuis le 27- 5-1949 . . .	4,5	5,5	1	2
Depuis le 14- 7-1949 . . .	4	5	1	2
Depuis le 27-10-1950 . . .	6	7	1	2
Depuis le 1- 7-1951 . . .	—	—	3	4
Depuis le 29- 5-1952 . . .	5	6	2	3
Depuis le 21- 8-1952 . . .	4,5	5,5	1,5	2,5

Dès les premières manifestations de la crise de la balance des paiements en automne 1950, le système de la banque centrale a augmenté le taux d'escompte afin de décourager les demandes de crédit. Même si l'influence de semblable relèvement n'est plus aussi grande qu'avant la première guerre mondiale, il n'en continue pas moins à constituer un frein parmi d'autres à une expansion inconsidérée des crédits. De plus, en temps normal, il contribue à ralentir la constitution de stocks exagérés ou spéculatifs, de même qu'il engage les importateurs à réclamer des délais de paiement plus longs et les exportateurs à hâter le recouvrement de leurs créances.

Cependant, les effets escomptés ne se sont pas manifestés avec l'ampleur que l'on attendait. En octobre 1950, les prix mondiaux augmentaient sans interruption. La hausse entraînant généralement la hausse, il est apparu préférable aux importateurs allemands de continuer leurs achats massifs malgré l'élévation du taux de l'escompte plutôt que de les échelonner, car en évitant des intérêts onéreux, ils risquaient de devoir payer des prix beaucoup plus chers. Au demeurant, quand une économie se trouve aux prises avec une psychose d'achats plus ou moins spéculatifs, comme c'était le cas en Allemagne à cette époque, la considération des coûts d'intérêts ne joue qu'un rôle accessoire.

Quand on sait, par ailleurs, que les établissements financiers disposaient encore à l'époque de possibilités normales de refinancement, on comprend qu'à elle seule, la hausse du taux de l'escompte ne pouvait constituer un frein suffisant à l'expansion des crédits. Il est à peu près certain, toutefois, que sans cette mesure, la situation se fût bien plus tendue sur les marchés du crédit.

Pendant plus d'un an et demi, les taux restèrent inchangés. Seule, l'heureuse évolution persistante des derniers mois de 1951 et des premiers mois de 1952 autorisa la B. D. L. à s'engager dans la voie de la diminution en mai 1952. Ainsi était abaissé un des facteurs grevant le coût de revient de l'industrie allemande. D'autre part, le niveau de 6 p. c. auquel se trouvait le taux d'escompte est pratiquement un maximum. Dans l'éventualité d'une nouvelle crise, il eût été virtuellement impossible de s'en servir encore, une augmentation s'excluant d'elle-même en raison des charges anormalement élevées qu'elle devait entraîner. Or, l'économie allemande n'est pas non plus à l'abri d'un retournement de la conjoncture, lequel pourrait postuler un renforcement du contrôle du crédit. L'abaissement du taux de l'escompte, en mai 1952,

qui fut suivi d'une nouvelle réduction le 21 août dernier, rétablit ainsi la marge nécessaire dans les limites de laquelle il redevient un instrument efficace à la disposition de la banque centrale.

Toutefois, il semble bien qu'une des préoccupations essentielles du *Zentralbankrat*, en prenant cette mesure, ait été de faciliter et d'accélérer la mise en place des conditions nécessaires à la restauration du marché financier. En effet, cet allègement de la politique du crédit ne s'est manifesté qu'à l'égard du taux de l'escompte. Il n'affecte pas les autres restrictions, à l'exception des aménagements des réserves minima et des coefficients, lesquels ne concernent guère les grands établissements financiers. Et si réellement la B. D. L. avait voulu desserrer son étreinte sur les marchés du crédit, elle aurait agi aussi dans les autres domaines où elle exerce son contrôle. La diminution du taux de l'escompte ne peut non plus être considérée comme un instrument de politique conjoncturelle qui serait destiné à stimuler une économie qui, si elle n'a plus atteint les niveaux d'octobre et de novembre 1951, n'en consolide pas moins sa pleine activité.

Mais la réduction du taux de l'escompte tend précisément à rétablir un rapport plus sain entre les taux du marché monétaire et ceux du marché financier. Or, sur ce dernier, ils sont artificiellement maintenus anormalement bas et se trouvent à un niveau inférieur à celui du marché de l'argent. Cette anomalie a été dénoncée à de nombreuses reprises par le système de la banque centrale sans grand succès auprès des autorités de Bonn. Ces dernières ont fini cependant par se rendre à l'évidence et ont préparé une réforme de quelques secteurs du marché des capitaux; le 30 octobre 1952, le *Bundestag* a déjà approuvé le *Kapitalmarktförderungsgesetz*. Or, aucune réussite n'est concevable si l'on n'abaisse pas les taux du marché de l'argent pour attirer, par des intérêts plus rémunérateurs, les capitaux sur le marché financier. Et c'est sous cet angle que doivent avant tout s'interpréter les abaissements successifs du taux de l'escompte en 1952.

Taux des réserves minima

Facteur entièrement nouveau dans la politique de crédit en Allemagne, les taux de réserves minima ont constitué un instrument apprécié dans les mains des autorités monétaires qui y ont recouru à différentes reprises avec des fortunes diverses.

Contrairement au taux de l'escompte, dont les modifications réagissent directement sur le volume des avances accordées par les établissements financiers, les adaptations des taux de réserves ne les influencent qu'indirectement dans leur politique d'octroi de crédits. Mais en immobilisant une partie plus ou moins grande de leurs liquidités, elles les obligent à opérer un choix dans leurs occasions de placement : à ce titre, elles peuvent donc, mais pas toujours, provoquer une réduction des crédits bancaires.

Evolution des taux de réserves minima

Dates	Banques d'affaires			L. Z. B.
	Dépôts à vue		Dépôts à terme et dépôts d'épargne	Taux unique
	Places bancables	Places non bancables		
	p. c.	p. o.	p. c.	p. c.
Depuis le 1-7-1948	10	10	5	20
Depuis le 1-12-1948	15	10	5	20
Depuis le 1-6-1949	12	9	5	20
Depuis le 1-9-1949	10	8	4	12
Depuis le 1-10-1950	15	12	8 (1)	
Depuis le 1-5-1952			Voir ci-contre.	

(1) Maintenu à 4 p. c. pour les Caisses d'épargne.

Taux des réserves minima depuis le 1^{er} mai 1952

Montant des dépôts	Dépôts à vue		Dépôts à terme	Dépôts d'épargne	
	Places bancables	Places non bancables			
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a) et (b)
100 millions de DM. et plus	15	12	12	10	8 7
De 50 à 100 millions de DM.	14	12	11	10	7,5 7
De 10 à 50 millions de DM.	13	11	10	9	7 6
De 5 à 10 millions de DM.	12	11	9	9	6,5 6
De 1 à 5 millions de DM.	11	10	8	8	6 5
Moins de 1 million de DM.	10	9	8	8	5,5 5

(a) Du 1^{er} mai 1952 au 31 août 1952.

(b) Depuis le 1^{er} septembre 1952.

Montants des réserves minima des différents établissements financiers

(en millions de Deutsche Marks)

	Engagements donnant lieu à la constitution de réserves minima					Réserves légales minima				
	Septembre 1948	Juin 1949	Juin 1950	Juin 1951	Juin 1952	Septembre 1948	Juin 1949	Juin 1950	Juin 1951	Juin 1952
Banques de crédit		4.228	5.258	7.583	9.871	343	430	414	877	1.070
Dont :										
Instituts successeurs des grandes banques berlinoises ...		2.462	3.110	4.544	5.697	203	260	254	540	653
Banques d'Etat, régionales, locales		1.464	1.732	2.341	3.251	117	140	128	257	330
Banques privées		302	416	698	923	23	30	32	80	87
Centrales de virement		1.280	1.314	1.510	1.647	66	100	84	156	170
Caisses d'épargne		4.275	5.574	6.278	8.443	300	331	343	535	600
Coopératives de crédit agricoles et caisses agricoles de crédit		986	1.199	1.237	1.578	74	72	71	98	98
Caisses centrales artisanales		18	21	30	55	2	2	1	3	5
Coopératives artisanales de crédit		702	856	977	1.277	58	62	60	98	97
Autres instituts de crédit		857	951	1.111	1.471	78	92	82	141	168
Total ...		12.346	15.173	18.726	24.343	921	1.089	1.055	1.908	2.208

(1) Les premières informations remontent à janvier 1949.

Pour les mêmes raisons que celles qui firent partiellement échec à la hausse du taux de l'escompte en automne 1950, l'augmentation des taux de réserves minima n'engendra pas les effets désirés. Si elle n'empêcha point l'extension des crédits bancaires, elle contribua toutefois également à en contrecarrer le gonflement. Mais, dès cette époque, on pouvait déjà conclure que les taux de réserves minima ne pouvaient constituer un élément suffisamment efficace de la politique du crédit que pour autant que le système soit amendé et nuancé pour tenir compte des situations particulières propres aux grands groupes d'établissements financiers.

Aucune modification ne fut cependant introduite avant fin avril 1952. A ce moment, la B. D. L., décida d'apporter une certaine aide aux petits et moyens organismes de crédit. Alors qu'auparavant, les taux de réserves ne se différenciaient que par la nature des dépôts auxquels ils correspondaient (dépôts d'épargne, à terme ou à vue) et éventuellement suivant les places, désormais ils varient en fonction de l'importance des dépôts à vue, les dépôts les plus faibles donnant lieu aux taux de réserves les

moins élevés. Les grandes banques ne sont pas affectées par ces mesures qui ne bénéficient qu'aux établissements moins importants, qui n'exercent d'ailleurs aucune influence dans l'expansion générale des crédits.

On notera à cette occasion que la diminution des réserves obligatoires a été estimée à DM. 250 millions environ, ce qui détermine un accroissement de liquidités à due concurrence.

b) Mesures administratives

Elles peuvent être directes, telles que les réductions de crédits ou les limitations aux possibilités de réescomptes, ou indirectes par la fixation de normes de crédit ou coefficients établissant certains rapports entre les avoirs et les engagements des instituts financiers.

Ces coefficients se rapprochent en partie des dispositions de l'ancienne loi de 1934 sur le crédit (*Kreditwesengesetz*), mais n'ont pas force légale, la B. D. L. n'étant pas autorisée légalement à les décréter. Quant aux premières mesures, elles sont pratiquement dépour-

vues de fondement juridique. Elles font partie de l'ensemble des conditions imposées par la banque centrale à l'escompte du papier, au même titre que le délai maximum à courir ou l'existence d'un certain nombre de signatures solvables. Par conséquent, l'administration du contrôle bancaire du Land ne surveille pas l'observation des « coefficients ». En ce qui concerne les réductions de crédit ou les limitations de réescompte, les établissements financiers pourraient fort bien ne pas s'y soumettre. La sanction revêtirait alors un caractère commercial, en ce sens que le système de la banque centrale refuserait désormais de réescompter les effets présentés par le récalcitrant. Faut-il dire que tous les instituts de crédit allemands se sont conformés aux mesures administratives décidées par la B. D. L. ?

Réductions de crédits

Le système de la banque centrale paraît marquer une prédilection pour cette politique directe et somme toute assez brutale, puisque déjà en décembre 1948, il avait pratiquement ramené au niveau atteint en octobre les crédits accordés par les établissements financiers.

Le 2 novembre 1950, les L. Z. B. furent invitées à réduire de 10 p. c., avant le 31 janvier suivant, les crédits d'escompte ou les prêts sur nantissement accordés aux banques d'affaires à la date du 31 octobre, de façon à obliger ces dernières à restreindre leurs avances à leur tour.

Pour les raisons exposées précédemment déjà, ces mesures ne furent pas non plus suffisantes pour enrayer la crise de la balance des paiements et mettre fin à l'expansion des crédits privés, laquelle risquait à tout moment d'engendrer des pressions inflationnistes dangereuses sinon insurmontables. Un contrôle plus sévère dut être introduit en février 1951 dans différents domaines. En matière de crédit, la B. D. L. décida que, pour la fin mai 1951, l'ensemble des instituts financiers devait réduire ses crédits à court terme à l'économie privée de 1 milliard de DM., soit environ 7,1 p. c. du volume existant de près de 14,1 milliards de DM.

Le *Zentralbankrat* détermina tout d'abord une série de crédits qui devaient échapper aux mesures restrictives : financement des exportations, des importations de charbon, de stockage de blé, financement de la moisson, ainsi que les avances consenties aux réfugiés sous certaines conditions. Ensuite, il attribua des contingents de réduction à chacune des L. Z. B., à charge pour celles-ci de provoquer cette diminution auprès des établissements financiers du Land. Il incombait donc aux L. Z. B. d'examiner avec ces derniers comment ces restrictions devaient se concrétiser, compte tenu des directives générales de la B. D. L. concernant les secteurs protégés, et compte tenu de la situation économique d'ensemble, et, éventuellement, des positions particulières en matière de crédits.

Certaines L. Z. B. appliquèrent les réductions suivant le système de la hache, imposant automatiquement un

pourcentage de diminution. D'autres étudièrent soigneusement les modalités d'application, en consultation avec les instituts de crédit. C'est ainsi que, dans la plupart des cas, il fut décidé de commun accord de restreindre d'abord et dans la plus forte proportion les avances concernant la production ou l'utilisation des biens de consommation. Une certaine sélection fut aussi opérée tantôt en matière de crédits commerciaux, tantôt en matière de crédits aux industries des biens de production. Néanmoins, sauf ces directives, les banques et autres établissements conservèrent leur entière liberté d'appréciation quant aux crédits à réduire et quant aux proportions à retenir.

Qu'une telle action ait suscité des difficultés d'application est évident. Les banquiers privés se sont trouvés souvent devant des cas embarrassants, obligés de couper les crédits à certaines entreprises ou à certains secteurs, en dehors de toute considération d'ordre commercial.

Alors que les restrictions des derniers mois de 1950 n'avaient pas fourni les résultats escomptés, celles de février 1951 se soldèrent par une réduction effective des crédits ainsi visés de l'ordre de 850 millions de DM. environ, à laquelle contribua partiellement aussi le freinage des importations.

Il est à remarquer toutefois qu'en même temps que diminuaient ces crédits, les banques furent amenées à accroître certaines autres avances : celles qui intéressaient les secteurs où les exceptions étaient permises, ou qui furent consenties aux autorités publiques, ou octroyées à moyen ou à long terme, notamment à des fins d'investissement.

Quoi qu'il en soit, au total, l'expansion des crédits non seulement fut arrêtée, mais elle enregistra un recul prononcé pendant les trois mois qui suivirent.

Crédits accordés par les établissements financiers privés à la clientèle non bancaire (en millions de Deutsche Marks)

Dates	Court terme	Moyen terme	Long terme	Total
31-12-1948.....	4.685	473		5.158
31-12-1949.....	9.848	2.085		11.933
31-12-1950.....	13.594	962	5.148	19.704
31-12-1951.....	16.073	1.533	8.350	25.956
31- 5-1952.....	17.389	1.645	9.474	28.508

Cette évolution contribua à l'assainissement des marchés allemands du crédit, au point que quelques mois plus tard, en octobre 1951, il fut possible de supprimer ces dispositions et de les remplacer par un contrôle plus souple tenant aux possibilités et aux facilités de refinancement.

Limitations du réescompte

Le 13 octobre 1950, un plafond fut fixé pour le réescompte des acceptations bancaires par les L. Z. B. dont

Crédits à court terme à la clientèle non bancaire (1)

(en millions de Deutsche Marks)

Dates	Ensemble des instituts de crédit			Banques de crédit			Banques hypothécaires et instituts semi-publics de crédit foncier			Centrales de virement			Caisse d'épargne			Caisse centrales			Coopératives de crédit			Autres instituts de crédit			Instituts spéciaux de crédit de nature supra-régionale		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
28- 2-1949.....	5.264,7	4.951,7	313,-	3.283,1	3.271,1	12,-	22,7	21,6	1,1	333,3	301,5	31,8	632,3	616,8	15,5	167,4	165,3	2,1	416,5	409,8	6,9	409,3	165,7	243,6	(1)	(1)	(1)
31-12-1949.....	9.848,2	9.120,9	727,3	5.886,2	5.730,-	156,2	28,8	28,3	0,5	667,8	452,3	215,5	1.515,7	1.436,6	79,1	264,7	262,6	2,1	858,1	855,2	2,9	626,8	355,9	270,9	(1)	(1)	(1)
30- 6-1950.....	11.465,9	10.595,4	870,5	6.525,1	6.363,3	161,8	34,4	32,3	2,1	868,1	554,8	313,3	1.924,4	1.807,8	116,6	242,4	240,7	1,7	1.048,-	1.044,7	1,3	247,3	247,3	-	578,3	304,6	273,7
31-12-1950.....	13.594,4	13.034,8	560,1	8.263,9	8.164,4	99,5	56,5	43,2	13,3	940,5	825,4	115,1	2.169,9	2.075,2	94,7	301,2	300,2	1,-	1.148,2	1.145,6	2,6	209,8	209,2	0,6	304,5	271,2	233,3
28- 2-1951.....	14.087,7	13.513,6	574,1	8.665,4	8.516,2	149,2	21,5	8,4	13,1	916,2	783,6	132,6	2.248,7	2.159,7	89,-	309,4	308,6	0,8	1.202,9	1.199,8	3,1	227,2	226,8	0,4	496,3	310,5	185,8
30- 4-1951.....	13.179,3	12.541,1	638,2	7.989,-	7.812,-	177,-	34,3	9,5	24,8	910,4	702,9	207,5	2.169,3	2.081,3	88,-	286,4	285,3	1,1	1.143,7	1.140,4	3,3	215,6	209,7	5,9	430,7	299,9	130,8
30- 6-1951.....	13.547,9	12.844,-	703,9	8.310,4	8.135,7	174,7	39,-	8,9	30,1	974,6	751,3	223,3	2.106,3	2.016,7	89,6	265,2	264,6	0,6	1.133,8	1.129,7	4,1	228,3	217,9	10,4	490,2	319,1	171,1
31-12-1951.....	16.073,4	15.015,9	1.057,5	9.952,-	9.667,7	284,3	51,5	8,3	43,2	1.274,2	898,1	376,1	2.173,6	2.076,3	97,3	344,3	344,2	0,1	1.218,7	1.214,6	4,1	239,5	230,-	9,5	819,7	576,7	243,-
31- 5-1952.....	17.388,7	16.036,8	1.351,9	10.324,8	10.018,8	306,-	91,2	20,2	71,-	1.735,9	1.024,-	711,9	2.470,5	2.331,3	139,2	337,3	337,-	0,3	1.427,7	1.424,3	3,4	268,1	243,5	24,6	733,3	637,7	95,6

Colonne 1 : total des crédits à court terme (jusqu'à six mois).

Colonne 2 : crédits à court terme à l'économie privée.

Colonne 3 : crédits à court terme aux collectivités de droit public.

(1) Source : *Rapports mensuels de la Bank Deutscher Länder*. Chiffres antérieurs au 28 février 1949 non disponibles. Les données relatives aux « Instituts spéciaux de crédit » sont groupées avec celles des « Autres instituts de crédit », jusqu'à fin 1949.

Crédits à court terme à la clientèle non bancaire (1)

(en millions de Deutsche Marks)

Dates	Bund	Bade	Bavière	Brême	Hambourg	Hesse	Basse-Saxe	Westphalie-Rhénanie du Nord	Palatinat	Schleswig-Holstein	Württemberg-Bade	Württemberg-Hohenzollern	Instituts spéciaux de crédit de nature supra-régionale
30- 4-1949.....	5.886,9	97,3	931,-	171,9	738,-	460,6	519,4	1.599,-	254,5	211,9	586,1	75,5	242,-
31-12-1949.....	9.848,2	203,3	1.646,-	312,9	1.149,2	788,8	769,5	2.677,1	443,-	337,4	995,7	157,2	367,8
30- 6-1950.....	11.465,9	258,3	1.768,1	375,9	1.150,3	931,8	893,-	3.212,8	484,5	411,2	1.176,7	225,-	578,3
31-12-1950.....	13.594,4	302,8	2.060,7	534,9	1.765,2	1.153,4	1.063,1	3.600,5	564,3	441,5	1.348,5	255,1	504,5
28- 2-1951.....	14.087,7	313,-	2.170,6	484,6	1.749,1	1.240,-	1.106,8	3.834,8	587,4	454,8	1.368,7	281,5	496,3
30- 4-1951.....	13.179,3	301,3	1.978,8	424,5	1.639,9	1.141,5	998,1	3.717,3	539,6	449,2	1.291,5	266,8	430,7
30- 6-1951.....	13.547,9	307,6	1.982,7	426,3	1.747,7	1.151,7	1.043,8	3.762,9	535,-	465,1	1.365,8	268,8	490,2
31-12-1951.....	16.073,4	347,4	2.403,7	465,5	1.997,-	1.395,1	1.192,1	4.603,5	619,6	469,1	1.479,7	281,-	819,7
31- 5-1952.....	17.388,7	400,1	2.590,1	415,-	1.875,7	1.555,6	1.396,5	5.262,3	674,7	510,7	1.656,6	318,3	733,3

(1) *Rapports mensuels B. D. L.*

le montant au 12 octobre fut en principe pris comme base. Ces dispositions restèrent en vigueur jusqu'en mars 1952, époque à laquelle le renforcement des normes de crédit permit de les supprimer.

Ces limitations générales aux possibilités de refinancement auprès des L. Z. B. n'entraînèrent toutefois pas une diminution correspondante des crédits accordés. C'est que, en effet, ainsi qu'il a été dit précédemment, les besoins de refinancement ne sont pas uniquement fonction du volume des avances. D'autres facteurs sont intervenus effectivement pendant cette période, qui ont développé ou contrarié, suivant le cas, la liquidité des instituts financiers.

Dans un même ordre d'idées, des contingents individuels de réescompte furent mis au point en octobre 1951 et en mars 1952. Calculés à l'heure actuelle de façon assez large, ils n'en constituent pas moins une arme toujours chargée dans les mains des L. Z. B. Il suffit, en effet, que la situation se tende à nouveau pour que chaque L. Z. B. réduise les contingents, obligeant ainsi automatiquement les établissements financiers à restreindre les crédits accordés, ou à rechercher d'autres moyens de maintenir leurs liquidités. Ils pourraient les trouver par le recours aux prêts collatéraux, restés en dehors de ces contingents, mais qui coûtent plus cher que le réescompte ordinaire. Au demeurant, ces quotas ne s'appliquent pas à tous les effets; en est exempté notamment le papier qui se rapporte au financement des exportations ou de la construction navale.

Jusqu'à présent, il n'a pas encore été fait un usage restrictif de ces possibilités qui, en temps voulu, en raison de leur caractère personnel et de la faculté d'application instantanée, pourraient se révéler suffisamment efficaces pour freiner toute augmentation intempestive des crédits dans le chef d'un établissement pris en particulier ou d'un groupe d'instituts considérés en bloc.

Normes de crédit

Par suite des événements des dernières années, et notamment des bouleversements causés par l'inflation, il fut pratiquement impossible de déterminer ce que devraient être les rapports existant entre les différents éléments de l'actif et du passif des instituts de crédit. Trop d'inconnues existent encore quant aux avoirs et à leur consistance. Il suffit à cet égard de mentionner l'incertitude dans laquelle les banques se trouvent en ce qui concerne les postes de leur actif ou de leur passif en zone orientale. De même, elles sont loin d'avoir trouvé une solution au problème de la répartition de leurs participations à l'étranger qui devront finalement être attribuées aux établissements successeurs.

Or, de tout temps, la connaissance de ces coefficients de liquidité, de trésorerie, de solvabilité, a facilité la tâche des banquiers et celle des autorités responsables de la politique de la monnaie et du crédit. C'est la raison pour laquelle le système de la banque centrale décida en janvier 1951 de rétablir, en principe, ces « règles d'or » devant régir l'octroi des crédits. D'abord fixées

pour les banques d'affaires, elles le furent ensuite successivement pour les caisses d'épargne et les coopératives de crédit en mars 1951, et les centrales de virement et les caisses centrales coopératives en juin 1951. Elles furent aménagées en mars 1952 à l'initiative du Conseil d'administration de la B. D. L.

Ces dispositions sont d'importance surtout pour les banques de crédit. Si la plupart des banques qui existaient déjà avant-guerre, ont pratiqué une politique prudente depuis 1948, il en est d'autres, surtout parmi celles qui sont de création récente, qui se sont laissé entraîner à des opérations parfois spéculatives sinon hasardeuses, dont l'épargne publique pouvait être appelée à faire les frais. C'est pour parer à ce risque que des normes relativement étroites ont été fixées, étendues et renforcées. Sans doute seront-elles aménagées lorsque les établissements successeurs des grandes banques auront publié leurs bilans. On connaîtra alors leur capital effectif et l'ensemble de leurs fonds propres, sur la base desquels les coefficients devront être déterminés.

Ces normes font d'ailleurs partie de la politique de crédit à long terme. Elles ne doivent pas servir à obvier à une crise inattendue; elles doivent plutôt servir à empêcher qu'elle se produise. Dans leur principe, elles revêtent un caractère permanent et présentent une utilité incontestable pour toutes les parties en cause.

Elles permettent à la B. D. L. et aux L. Z. B. d'exercer une action individuelle en meilleure connaissance de cause; de même, les banquiers savent dans quels secteurs ils doivent faire porter leurs efforts pour ne pas se trouver en contradiction avec ces dispositions; et la clientèle est mieux informée des conditions dans lesquelles la banque développe son activité.

2° ACTION QUALITATIVE

En même temps qu'elles limitaient quantitativement l'expansion du crédit, la B. D. L. et les L. Z. B. ont pris des dispositions diverses pour opérer une sélection parmi le papier qui leur était remis à l'escompte, ou sur lequel des prêts collatéraux étaient demandés.

D'une part, il s'agit des conditions généralement imposées par tous les instituts d'émission pour qu'une traite soit considérée comme bancable : effets commerciaux, acceptations de banque, tirages interbancaires ou autres, prêts sur nantissement d'effets ou de titres. Ces dispositions participent de la politique commune d'admissibilité au réescompte et revêtent un caractère d'application automatique.

Toute autre est, par ailleurs, la sélection opérée en vertu de la nature même des opérations ayant donné naissance aux dits effets commerciaux. Par la situation créée en exceptant des réductions de crédit imposées aux banques, les avances correspondant entre autres au financement des exportations, des importations de charbon, de la construction navale, etc., la B. D. L. a établi des discriminations qualitatives en matière de politique restrictive de crédit. Mais alors que dans la première hypothèse, son action ou son abstention se manifeste

Etat actuel des normes de crédit (1)

compte tenu des modifications apportées par décision du Conseil d'Administration de la Banque les 5 et 6 mars 1952.

Norme	Banques de crédit	Caisses d'épargne	Coopératives de crédit artisanales	Coopératives de crédit rurales	Centrales de virement	Caisses centrales artisanales	Caisses centrales rurales
I	La somme des crédits à court terme et à moyen terme consentis aux entreprises et aux particuliers ne doit pas dépasser 18 fois le montant des ressources propres des banques de crédit.	La somme des crédits à court terme consentis aux entreprises et aux particuliers ne doit pas dépasser 15 fois le montant des ressources propres des caisses d'épargne inscrites dans leur bilan.	La somme des crédits à court terme consentis aux entreprises et aux particuliers ne doit pas dépasser 15 fois le montant des ressources propres des coopératives de crédit artisanales inscrites dans leur bilan (en plus du supplément légal de responsabilité).	La somme des crédits à court terme ne doit pas dépasser 15 fois le montant des ressources propres des coopératives de crédit rurales inscrites dans leur bilan (en plus du supplément légal de responsabilité).	La somme des crédits à court terme consentis aux entreprises et aux particuliers (non compris les crédits pour les constructions navales) ne doit pas dépasser 15 fois le montant des ressources propres des centrales de virement inscrites dans leur bilan.	La somme des crédits à court terme consentis aux entreprises et aux particuliers ne doit pas dépasser 5 fois le montant des ressources propres des caisses centrales artisanales inscrites dans leur bilan.	La somme des crédits à court terme ne doit pas dépasser 20 fois le montant des ressources propres des caisses centrales rurales inscrites dans leur bilan.
II	La somme des débiteurs (crédits courants et crédits d'acceptation) d'une banque de crédit ne doit pas dépasser 60 p. c. des dépôts et des ressources propres des banques.	La somme des débiteurs (en plus des tirages sur débiteurs) ne doit pas dépasser 60 p. c. du montant des dépôts et des ressources propres d'une caisse d'épargne, déduction faite des dépôts d'épargne.	La somme des débiteurs en plus des tirages sur débiteurs ne doit pas dépasser 70 p. c. des dépôts et des ressources propres d'une coopérative de crédit (en plus du supplément légal de responsabilité).	La somme des débiteurs et des tirages sur débiteurs ne doit pas dépasser 70 p. c. des dépôts et des ressources propres (en plus du supplément légal de responsabilité).	La somme des débiteurs en plus des tirages sur débiteurs ne doit pas dépasser 70 p. c. des dépôts et des ressources propres d'une centrale de virement (en plus du supplément de responsabilité).	La somme des débiteurs en plus des tirages sur débiteurs ne doit pas dépasser 60 p. c. des dépôts et des ressources propres d'une caisse centrale artisanale.	Pas de norme.
III	La somme des disponibilités d'une banque de crédit ne doit pas être inférieure à 20 p. c. des fonds étrangers à la banque.	La somme des disponibilités d'une caisse d'épargne ne doit pas être inférieure à 15 p. c. des fonds étrangers, les dépôts d'épargne n'étant considérés que pour 50 p. c. de leur valeur.	La somme des disponibilités d'une coopérative de crédit artisanale ne doit pas être inférieure à 15 p. c. des fonds étrangers, les dépôts d'épargne n'étant considérés que pour 50 p. c. de leur valeur.	La somme des disponibilités d'une coopérative de crédit rurale ne doit pas être inférieure à 15 p. c. des fonds étrangers, les dépôts d'épargne n'étant considérés que pour 50 p. c. de leur valeur.	La somme des disponibilités d'une centrale de virement ne doit pas être inférieure à 20 p. c. des fonds étrangers, les dépôts d'épargne n'étant considérés que pour 50 p. c. de leur valeur.	La somme des disponibilités d'une caisse centrale artisanale ne doit pas être inférieure à 20 p. c. des fonds étrangers, les dépôts d'épargne n'étant considérés que pour 50 p. c. de leur valeur.	Pas de norme.
IVa	Le volume global des crédits d'acceptation et des tirages sur débiteurs ne doit pas dépasser 3 fois le montant des ressources propres de l'Institut.	Le volume global des crédits d'acceptation et des tirages sur débiteurs ne doit pas dépasser 3 fois le montant des ressources propres de l'Institut.	Le volume global des crédits d'acceptation et des tirages sur débiteurs ne doit pas dépasser 3 fois le montant des ressources propres de l'Institut.	Le volume global des crédits d'acceptation et des tirages sur débiteurs ne doit pas dépasser 3 fois le montant des ressources propres de l'Institut.	Le volume global des crédits d'acceptation et des tirages sur débiteurs ne doit pas dépasser 3 fois le montant des ressources propres de l'Institut.	Le volume global des crédits d'acceptation et des tirages sur débiteurs ne doit pas dépasser 3 fois le montant des ressources propres de l'Institut.	Le volume global des crédits d'acceptation et des tirages sur débiteurs ne doit pas dépasser 3 fois le montant des ressources propres de l'Institut.
IVb	Les crédits d'acceptation et les tirages sur débiteurs compris dans le volume global des crédits d'acceptation et des tirages sur débiteurs, mais qui ne servent pas directement au financement des exportations, des importations et des récoltes, ne doivent pas dépasser 1 fois le montant des ressources propres de l'Institut.	Les crédits d'acceptation et les tirages sur débiteurs compris dans le volume global des crédits d'acceptation et des tirages sur débiteurs, mais qui ne servent pas directement au financement des exportations, des importations et des récoltes, ne doivent pas dépasser 1 fois le montant des ressources propres de l'Institut.	Les crédits d'acceptation et les tirages sur débiteurs compris dans le volume global des crédits d'acceptation et des tirages sur débiteurs, mais qui ne servent pas directement au financement des exportations, des importations et des récoltes, ne doivent pas dépasser 1 fois le montant des ressources propres de l'Institut.	Les crédits d'acceptation et les tirages sur débiteurs compris dans le volume global des crédits d'acceptation et des tirages sur débiteurs, mais qui ne servent pas directement au financement des exportations, des importations et des récoltes, ne doivent pas dépasser 1 fois le montant des ressources propres de l'Institut.	Les crédits d'acceptation et les tirages sur débiteurs compris dans le volume global des crédits d'acceptation et des tirages sur débiteurs, mais qui ne servent pas directement au financement des exportations, des importations et des récoltes, ne doivent pas dépasser 1 fois le montant des ressources propres de l'Institut.	Les crédits d'acceptation et les tirages sur débiteurs compris dans le volume global des crédits d'acceptation et des tirages sur débiteurs, mais qui ne servent pas directement au financement des exportations, des importations et des récoltes, ne doivent pas dépasser 1 fois le montant des ressources propres de l'Institut.	Les crédits d'acceptation et les tirages sur débiteurs compris dans le volume global des crédits d'acceptation et des tirages sur débiteurs, mais qui ne servent pas directement au financement des exportations, des importations et des récoltes, ne doivent pas dépasser 1 fois le montant des ressources propres de l'Institut.

(1) Rapport mensuel de la B. D. L., mars 1952.

directement à l'égard du papier présenté à l'escompte, et ce en fonction de certaines conditions de forme, dans le deuxième cas, son intervention est fonction de conditions de fond et se concrétise déjà par l'entremise des instituts financiers habilités à soustraire ce papier aux réductions de crédit qu'ils doivent appliquer.

3° INTERVENTIONS DIVERSES

a) Action directe : Opérations de préfinancement

A différentes époques de son existence, le système de la banque centrale, et plus particulièrement la B. D. L., a été amené à préfinancer certaines dépenses des autorités publiques surtout, et parfois même de l'économie privée.

On sait combien pareille méthode eut la faveur du Reich national-socialiste, le financement de la lutte contre le chômage en 1933-1934 et partiellement celui du réarmement vers les années 1935-1936 n'ayant été possibles que grâce à l'intervention de la Reichsbank qui en avait permis le démarrage et assuré techniquement le fonctionnement.

Cette pratique, dont les avantages peuvent être très importants à condition de la maintenir dans certaines limites, constitue en fait une hypothèque sur l'avenir. L'institut d'émission finance les dépenses au moment où elles sont accomplies ou vont l'être — problème de la contribution à la dette — cependant que les bénéficiaires en supportent la charge réelle — problème de l'obligation à la dette — en remboursant la banque centrale de ses avances, lorsque les recettes ultérieures ont permis de constituer un fonds d'amortissement. En d'autres termes, l'institut d'émission accorde du crédit plus ou moins long, qui lui enlève une partie de sa

souplesse et de ses possibilités d'influencer le volume monétaire global. Deux conditions au moins sont absolument indispensables pour éviter un échec. D'une part, l'intervention de la banque centrale doit se maintenir dans des limites raisonnables tant en ce qui concerne les montants que le rythme du préfinancement. D'autre part, l'amortissement doit s'opérer dans un délai relativement court, faute de quoi une pression inflatoire risque de subsister, car le préfinancement constitue malgré tout une méthode de couverture facile des dépenses pour un gouvernement qui ne parvient pas à équilibrer normalement son budget.

C'est dire la prudence avec laquelle il convient d'y recourir, et seulement dans des circonstances déterminées.

En août 1949, le système de la banque centrale eut à préfinancer des crédits d'exportation à long terme (pour 100 millions de DM.) et certains investissements (200 millions). Cette intervention s'expliquait parce que les établissements privés de crédit qui avaient été ébranlés par la réforme monétaire n'avaient pas encore reconstitué les réserves qui auraient dû les aider à assumer eux-mêmes ces opérations. Des conditions spéciales leur furent offertes pour l'escompte des titres de leur portefeuille, représentant les créances acquises sur les pouvoirs publics (*Ausgleichsforderung gegen die öffentliche Hand*) lors de la réforme monétaire, en contrepartie des comptes en Deutsche Marks qui se sont substitués aux anciens en Reichsmarks. Ainsi qu'il ressort du tableau suivant, le maximum de ces crédits de préfinancement pour ce programme d'investissements a été atteint à fin décembre 1950 avec 148 millions, sur lesquels il restait encore 78 millions à amortir au 31 décembre 1952.

Préfinancement par le système de la banque centrale, des programmes d'investissement (en millions de Deutsche Marks) (1)

	31-12-1949	31-12-1950	31-12-1951	31-3-1952
A. Recours réel (compte tenu des amortissements).....	66,3	637,-	705,7	715,2
I. Préfinancement d'août 1949. Montant prévu 200 (2)	66,3	147,7	98,6	78,3
II. Programme de résorption du chômage et de construction d'habitations de février-mars 1950 (2) (3).....	—	489,3	568,4	585,2
Dont :				
1) Programme pour industries lourdes (prévu 300)	—	157,6	173,5	217,1
2) Petits investissements industriels (prévu 50)	—	50,-	50,-	50,-
3) Exportations (prévu 116) (4).....	—	77,5	108,3	109,3
4) Préfinancement des fonds E. C. A. pour la construction d'habitations (prévu 165) (5)...	—	87,2	82,6	83,4
5) Préfinancement des prêts d'instituts financiers pour la construction d'habitations (prévu 428)	—	117,-	154,-	125,4
III. Préfinancement de la loi d'aide pour les investissements industriels (prévu 106).....	—	—	38,7	51,7
B. Recours brut. Chiffres cumulatifs (amortissements non compris).....	66,3	663,3	982,-	1.047,0
I. Préfinancement d'août 1949. Montant prévu 200 (2)	66,3	174,-	173,8	173,8
II. Programme de résorption du chômage et de construction d'habitations de février-mars 1950 (2) (3).....	—	489,3	769,5	775,3
Dont :				
1) Programme pour industries lourdes (prévu 300)	—	157,6	252,7	254,8
2) Petits investissements industriels (prévu 50)	—	50,-	50,-	50,-
3) Exportations (prévu 116) (4).....	—	77,5	108,3	111,2
4) Préfinancement des fonds E. C. A. pour la construction d'habitations (prévu 165) (5)...	—	87,2	144,1	144,0
5) Préfinancement des prêts d'instituts financiers pour la construction d'habitations (prévu 428)	—	117,-	214,4	214,4
III. Préfinancement de la loi d'aide pour les investissements industriels (prévu 106).....	—	—	38,7	98,8

(1) Rapport annuel de la B. D. L. pour 1951, p. 30.

(2) Sans les promesses de réescompte pour les crédits d'exportation, de stockage et de construction navale.

(3) Sans le programme spécial pour les chemins de fer (promesse de réescompte des certificats de trésorerie des chemins de fer de 250 millions de DM.).

(4) Ajouté par après au programme de résorption du chômage et porté de 100 à 116 millions de DM.

(5) De la promesse originariaire de réescompte, une somme de 115 millions a été portée au deuxième programme E. R. P. Le reste de 130 millions a été augmenté de 30 millions au 31 juillet 1951 en faveur de la Bavière (constructions à caractère social), le supplément a été ramené de 30 à 9,1 millions au 10 avril 1952.

Quelques mois plus tard, en février-mars 1950, au moment où, au sortir de l'hiver 1949-1950, le chômage constituait une source sérieuse d'inquiétude, la B. D. L. fut amenée, dans le cadre de la politique poursuivie par les pouvoirs publics pour le résorber, à ouvrir de nouveaux crédits de préfinancement à concurrence de 250 millions pour les chemins de fer, de 300 millions pour les industries lourdes, de 50 millions pour la petite industrie. En outre, le système de la banque centrale dut également ouvrir des crédits de près de 600 millions pour la construction de logements, dont l'amortissement doit s'effectuer soit au moyen des fonds du Plan Marshall, soit par des émissions sur le marché des capitaux, soit par imputation sur les crédits budgétaires pour le solde subsistant au terme d'une période de cinq ans.

Cette intervention de grande envergure se justifiait pour différentes raisons. A l'époque, les ressources fiscales du *Bund* étaient loin de lui permettre de pratiquer une politique conjoncturelle de grands travaux; ses propres recettes étaient insuffisantes, et ce n'est d'ailleurs que plus tard que fut réglé à son profit le problème du partage des rentrées d'impôts entre *Bund* et *Länder* (*Finanzausgleich*). Par ailleurs, le marché des capitaux n'était pas en état de fonctionner, et aucun emprunt à long terme n'aurait pu être lancé pour couvrir ces dépenses d'investissement. Seule était donc ouverte la voie du préfinancement par l'entremise de la B. D. L.

Les engagements qu'elle prit à cette occasion contrarièrent même sa politique de restriction du crédit en 1951. En effet, alors qu'elle s'efforçait de limiter son expansion, elle fut obligée, à diverses reprises, d'accorder des avances de préfinancement dans le cadre des programmes auxquels elle avait souscrit dans les premiers mois de 1950. Au demeurant, les remboursements promis à la B. D. L. n'ont pas toujours été effectués conformément aux programmes prévus. Certains fonds du Plan Marshall reçurent parfois une destination autre que celle qui avait été convenue lorsque la B. D. L. accorda son concours sous forme de préfinancement. Ces manquements contribuèrent à maintenir le pouvoir d'achat à un volume susceptible de compliquer la politique de crédit de la banque centrale. C'est pourquoi l'ensemble des expériences depuis 1949 l'engage à manifester une réticence compréhensible à l'égard de cette forme parfois dangereuse d'aide à l'économie et à l'Etat.

Néanmoins, en août 1951, elle accepta encore de préfinancer à concurrence de 106 millions les investissements à effectuer dans l'industrie lourde. La réalisation de ces derniers devait s'opérer conformément à un vaste programme dont le principe avait été admis dès le printemps (1). La longueur de la procédure parlementaire et les difficultés de mise au point (qui ne permirent pas le vote de la loi, l'*Investitionshilfegesetz*, avant janvier 1952) d'une part, et l'état de besoin dans lequel se trouvaient réellement placés les secteurs intéressés, et notamment les charbonnages, d'autre part, engagèrent la B. D. L.

(1) Dans cet ordre d'idées, voir L.-E. Davin, « Le financement de l'industrie allemande », dans la *Revue de Sciences et de Législation financières*, n° 1, 1953.

à préfinancer certaines dépenses urgentes dont l'amortissement doit s'effectuer dans le courant de cette année au moyen des fonds du Plan Marshall.

b) Action indirecte

Dépôts comptants

Lors de la première crise de la balance des paiements en automne 1950, il fut décidé que, pour être recevable, toute demande de licence à l'importation devrait être accompagnée d'un dépôt d'espèces auprès des L. Z. B., représentant 50 p. c. des montants de cette demande. On espérait ainsi freiner les importations. Mais celles-ci continuèrent à augmenter. Le financement de ces dépôts comptants fut lui-même une cause d'expansion des crédits bancaires, les importateurs ayant généralement préféré s'adresser à un établissement de crédit plutôt que de soustraire ces capitaux de leurs fonds de roulement.

Ces dépôts n'ayant donc pas réussi à atteindre le but pour lequel ils avaient été créés, et ayant par ailleurs contribué à compliquer l'observation de l'évolution des crédits en matière d'importations, l'obligation de les constituer fut suspendue à la mi-septembre 1951.

Suspension de la libération des échanges. Politique des licences.

La détérioration de la balance des paiements en janvier-février 1951, qui menaçait d'épuiser les réserves en devises, et l'intensification des importations en provenance des pays de l'U. E. P. à l'égard desquels le commerce avait été rendu libre à concurrence de 60 p. c., engagèrent le Conseil d'Administration de la B. D. L. à conseiller aux autorités du *Bund* de suspendre la libération des échanges convenue antérieurement dans le cadre de l'O. E. C. E. Cette suspension annoncée le 22 février 1951 a contribué à freiner les importations, et, par voie de conséquence, à faciliter la réduction des crédits bancaires.

En même temps, il fut décidé de ne plus accorder de licences pour les importations des produits des secteurs contingentés. Ces mesures furent progressivement rapportées dans la suite.

Mentionnons pour terminer ce chapitre que, quelques mois auparavant, en automne 1950, il avait été décidé de confier aux L. Z. B. le droit, appartenant antérieurement aux *Aussenhandelsbanken*, d'examiner, et éventuellement de rejeter, les licences d'importation. Le système de la banque centrale espérait ainsi exercer un contrôle plus direct sur leur mouvement, qui donnait déjà lieu à une expansion des crédits. Comme les autres mesures de la même époque, celle-ci se révéla également insuffisante à cause du déroulement des événements qui devaient conduire à la crise de février 1951 et au sévère renforcement de la politique de la banque centrale.

4° CRÉDITS AUX AUTORITÉS PUBLIQUES, BUND ET LANDER

Considérés globalement pendant une période de quatre ans, les crédits accordés aux pouvoirs publics par le système de la banque centrale sont restés dans des

limites raisonnables. Ils n'ont jamais donné lieu à inquiétude. La raison en est que, malgré des fluctuations intra-annuelles parfois sensibles, les budgets du *Bund* et des *Länder* ont été assez bien équilibrés dans leur ensemble. A part quelques *Länder* structurellement plus faibles économiquement, les autres et le *Bund* n'ont pas été aux prises avec des difficultés budgétaires permanentes. Certes, en cours d'exercice, il leur est arrivé de devoir recourir aux avances de la B. D. L. ou des L. Z. B. Mais elles ont revêtu un caractère temporaire, et après quelques mois, les excédents de rentrées et le placement des titres de la dette publique à court terme ont permis de revenir au *statu quo ante*.

A un endettement toujours malsain des pouvoirs publics vis-à-vis de la banque centrale s'est plutôt substitué un endettement vis-à-vis des instituts financiers privés. Les banques placèrent une partie de leurs dispo-

nibilités en bons du trésor et certificats de trésorerie réescomptables ou susceptibles de faire l'objet de prêts en nantissement. Grâce à l'accroissement de leurs moyens d'action, les caisses d'épargne et les sociétés d'assurances publiques ou privées purent prendre une part non négligeable à la souscription des titres d'emprunt des collectivités ou des pouvoirs publics.

La B. D. L. a d'ailleurs favorisé ce mouvement par une certaine politique du marché libre. Chaque fois qu'elle l'a pu, notamment dans les périodes d'abondance des liquidités bancaires, elle a donné à ses avances au *Bund* ou à ses crédits de préfinancement (entre autres aux chemins de fer) la forme de papier de placement bancaire de façon à pouvoir l'écouler sur le marché monétaire. Il en fut de même à l'occasion du financement du stockage du blé.

Crédits non bancaires du système de la banque centrale

(en millions de Deutsche Marks) (1)

Fin du mois	Bank Deutscher Länder				Landeszentralbanken							Total
	Total	Bund	Chemins de fer	Autres	Total	Bund	Chemins de fer	Länder	Autres collectivités de droit public	Economie privée	Autres	
31-12-1949.....	3	—	—	3	386	30	73	237	1	29	16	389
31-12-1950.....	1.144	914	230	—	436	60	9	239	1	57	70	1.580
31-12-1951.....	737	309	428	—	449	89	14	188	—	69	93	1.186
30-4-1952.....	405	271	134	—	284	19	3	99	2	68	93	689

(1) Rapport annuel de la B. D. L., pour 1951, p. 29.

5° SYSTÈME DE LA BANQUE CENTRALE ET MARCHÉ FINANCIER

A plus d'une reprise dans le courant du précédent exposé, nous avons souligné combien l'absence d'un marché des capitaux a entravé la consolidation de certaines situations. Trop d'épargnes conservent un caractère liquide, constituant une épée de Damoclès suspendue d'une manière permanente au-dessus des marchés du crédit, obligeant la B. D. L. à faire preuve d'une vigilance accrue et à se montrer très sévère. Par ailleurs, l'inexistence du marché financier a développé l'autofinancement dans certains groupes d'entreprises. Celles qui ne purent y procéder, ou bien eurent difficile d'effectuer les aménagements techniques nécessaires, ou bien durent recourir aux avances bancaires. Des fonds confiés à court terme aux instituts financiers furent prêtés à court terme à des fins d'investissement, devenant ainsi immobilisés à plus ou moins long terme, provoquant un gonflement des crédits gelés, obstacle à la politique de contrôle puis de restriction de la banque centrale.

On comprend que celle-ci n'ait ménagé aucun effort pour contribuer à remettre en état un marché financier organisé. Toutefois, son action est limitée à cause de la

variété des facteurs qui expliquent la paralysie presque complète du marché des capitaux.

Ses taux d'intérêt sont largement inférieurs à ceux du marché monétaire. C'est ainsi que les certificats de trésorerie sans intérêt à six mois ou à un an ont été escomptés jusqu'il n'y a pas longtemps sur la base de 6 1/2 à 6 3/4 p. c., alors que le rendement des lettres de gage et des obligations communales — avant la guerre, deux objets de placement recherchés — était de 5 p. c., niveau auquel il a été fixé d'autorité en 1948, et pour lequel le Ministre des Finances n'a jamais voulu accorder de dérogation. Cette anomalie a détourné les détenteurs de capitaux du marché financier, aussi bien en ce qui concerne les obligations que les actions, puisqu'il leur est possible d'obtenir un rendement plus rémunérateur sur le marché de l'argent. Toutefois, une modification se dessine à cet égard. Aujourd'hui l'escompte des certificats de trésorerie sans intérêt de six mois à un an par les banques centrales se fait à des taux variant de 4,625 à 5,25 p. c.

Ensuite, la fiscalité contrarie le marché des valeurs à revenu variable. Les taux d'impôts frappant les sociétés sont excessifs; ils se doublent de taxes mobilières également importantes.

L'épargne au sens large et ses revenus sont fiscalement pénalisés dans le chef des particuliers et dans celui des sociétés. Pour ces dernières, le fisc prélève 60 p. c. du bénéfice réalisé. Comme, par ailleurs, la distribution des dividendes reste bloquée à 6 p. c. du capital en application de la législation nazie, rares sont les épargnants qui souscrivent à des émissions d'actions, puisque leur revenu est certainement limité et qu'ils ne savent pas si les entreprises pourront réaliser assez de bénéfices pour assurer même ce dividende modeste.

De plus, la réforme monétaire a été extrêmement défavorable aux porteurs de titres à revenu fixe : la valeur de ces titres a été réduite au dixième, les neuf dixièmes ayant été anéantis, suivant la formule triste mais vraie : l'Etat dévore ce que le particulier épargne.

Enfin, les très nombreuses incertitudes dont certaines pèsent encore sur la vie financière allemande (sort des actions des organismes décartellisés, réorganisation des industries lourdes, problème du régime de leur propriété, réalisation de la cogestion) éloignent les épargnants du marché des capitaux.

De tous ces facteurs, il n'y a guère que celui de l'intérêt sur lequel la B. D. L. est à même d'exercer une action. Depuis longtemps, elle insiste pour que des réformes d'ensemble soient apportées au marché des capitaux. Elle s'est heurtée à l'opposition des autorités de Bonn jusqu'au moment du vote du *Kapitalmarktförderungs-gesetz*, le 30 octobre dernier; au nom des nécessités sociales, ces autorités s'étaient refusé à souscrire à une hausse des taux pour les placements à long terme, estimant qu'elle contrarierait l'activité de la reconstruction en la rendant trop onéreuse.

D'autre part, la banque centrale vient d'abaisser le taux de l'escompte moins pour assouplir les restrictions au crédit, que pour aider à la normalisation du loyer de l'argent sur le marché à long terme. Elle estime, en effet, que le rétablissement de rapports adéquats entre les taux d'intérêt sur les différents marchés du crédit, doit s'opérer par une baisse pour l'argent à court terme et une augmentation pour l'argent à long terme. Avec un taux d'escompte de 6 p. c., l'adaptation dans le sens de la hausse serait très difficile. Aussi a-t-elle jugé préférable de le diminuer, ce qui, dans les circonstances actuelles, n'est heureusement pas de nature à engendrer une nouvelle expansion des crédits. La restauration d'un marché des capitaux lui permettrait par ailleurs de pratiquer activement des opérations sur le marché libre, lui donnant plus de souplesse dans la politique du crédit.

Ces différents événements paraissent devoir conduire les autorités de Bonn partiellement sur le chemin de Damas. Un projet de loi est, en effet, à l'examen par le parlement; il prévoit des aménagements fiscaux en faveur des obligations dont le produit doit servir au financement de la construction. Malheureusement, les autres obligations et les actions ne bénéficieraient pas de cette timide adaptation qui restera insuffisante aussi longtemps qu'un assainissement des taux d'intérêt n'aura pas été réalisé.

CONCLUSION

Le redressement dont l'Allemagne donne le spectacle depuis 1948, peut paraître surprenant à première vue, comme avaient pu l'être le relèvement postérieur à l'inflation de 1923 et celui qui suivit la grande crise des années 1930-1932. On ne retrouve pas nécessairement les mêmes causes proches ou lointaines, encore que leur analyse révèle des facteurs permanents à caractère géographique, démographique et psychologique (1).

Si l'on met à part l'aide américaine substantielle dont la République Fédérale a bénéficié en ces dernières années, au même titre d'ailleurs que la plupart des autres nations continentales européennes, un des facteurs essentiels, voire même le plus important, du redressement se retrouve dans la politique monétaire et de crédit de la *Bank Deutscher Länder*. Dans d'autres domaines qui ne relevaient pas nécessairement de sa compétence absolue, ses interventions ont pris une forme indirecte (avis, conseils, suggestions) et n'en ont pas été moins décisives pour cela. Tout comme en 1923-1924 et en 1933-1934, l'institut d'émission a joué un rôle capital et décisif dans l'orientation de l'économie allemande. Certes, à lui tout seul, il n'aurait pu provoquer le relèvement. Mais une politique inadéquate et inhabile de la banque centrale aurait incontestablement tout compromis. En trois épisodes dramatiques de l'histoire économique de l'Allemagne des trente dernières années, l'institut d'émission a su prendre les mesures appropriées qui n'ont pas toujours participé de la plus stricte orthodoxie, mais qui, lorsqu'elles n'ont pas été contrariées par des impératifs politiques, se sont néanmoins soldées par d'indéniables succès.

Sans doute, la formule « la banque centrale gardienne de la monnaie » ne s'est-elle jamais vérifiée autant que dans le cas de la *Bank Deutscher Länder*. Mais en même temps, l'expérience des quatre dernières années a montré combien une politique active et réfléchie de la banque centrale peut heureusement influencer la vie économique d'un pays.

Si l'on excepte les deux crises de la balance des paiements en octobre 1950 et en février 1951, toutes deux surmontées grâce entre autres à une politique appropriée du crédit, l'économie allemande, partant de presque rien en juin 1948, a pu se développer sans déséquilibres sérieux ainsi qu'il apparaît dans le tableau suivant.

Au cours des dernières années, la *Bank Deutscher Länder* a dû constamment perfectionner ses interventions, sans qu'elle ait pu cependant s'appuyer sur des précédents qui l'auraient aidée dans sa tâche. Si elle pouvait deviner les effets des mesures classiques de direction du crédit, par contre, elle ne pouvait guère prévoir les résultats des mesures extraordinaires, et souvent très originales qu'elle dut appliquer lorsque les méthodes orthodoxes se révélèrent insuffisantes. Que des tâtonnements en aient parfois résulté, la chose est inévitable. Les instruments

(1) Cf. L. E. Davin : « L'économie et les finances de l'Allemagne Fédérale en face de l'intégration européenne. Atouts. Faiblesses. Perspectives », *Revue de l'Institut de Sociologie Solvay*, n° 2, 1952.

	31-12-1948	31-12-1949	31-12-1950	31-12-1951	31-5-1952
	(millions de Deutsche Marks)				
<i>Circulation fiduciaire.....</i>	6.054	7.058	7.682	8.801	9.365
<i>Ensemble des Instituts financiers.</i>					
<i>Dépôts à vue :</i>					
Industriels et particuliers.	5.423	6.719	8.110	9.788	9.427
Administrations publiques.	2.331	2.671	2.456	2.918	2.447
Haut-Commissaire et services alliés	455	1.151	904	995	814
Supplément pour dépôts auprès des instituts non recensés.....	135	504	576	543	570
Total...	8.344	11.045	12.046	14.244	13.258
<i>Dépôts à terme.....</i>	1.596	3.065	5.751	6.879	7.984
dont : Fonds de contre-valeurs	—	1.028	1.162	1.186	1.020
<i>Circulation monétaire globale</i>	15.994	21.268	25.479	29.924	30.607
<i>Dépôts d'épargne</i>	1.599	3.061	4.065	4.984	5.851
<i>Indice global de la production (1936 = 100).....</i>	79	93	131	140	(1) 144

(1) Indice global de la production pour juin 1952.

utilisés n'ont pas tous non plus produit les résultats escomptés. Mais en tout cas, les événements ont montré que la banque centrale a eu raison de se montrer sévère en matière de crédit, attitude dont elle ne se départit pas encore à l'heure actuelle. Une fois de plus, a aussi été apportée la preuve qu'il est impossible de poursuivre une politique restrictive de crédit en même temps qu'une politique d'argent à bon marché. Et dans la mesure où, pour des mobiles politiques, certaines autorités allemandes ont voulu maintenir le loyer de l'argent anormalement bas, on en est arrivé à cette hérésie que constituent des taux d'intérêt du marché monétaire supérieurs à ceux du marché des capitaux. Aussi longtemps que ces conditions perdureront, celui-ci restera hors d'état de fonctionner; et l'absence de marché financier organisé demeurera, avec les déficits chroniques de la balance des paiements vis-à-vis de la zone dollar et la faiblesse des réserves en or ou en devises fortes, le talon d'Achille de l'économie de la République Fédérale, faiblesses structurelles, qui exigeront longtemps encore le maintien d'une politique restrictive de crédit.

Celle-ci n'aurait d'ailleurs pu enregistrer les succès que l'on sait si elle n'avait rencontré en même temps deux facteurs favorables d'une importance capitale.

D'une part, la banque centrale n'aurait pu réussir si elle n'avait bénéficié du concours loyal et éclairé de l'ensemble des banquiers privés. En temps normal, le volume du crédit aurait pu être influencé en modifiant les conditions dans lesquelles les avances bancaires se nouent et se dénouent. Dans la situation particulière de l'Allemagne, il fallait faire davantage, faire jouer la *moral persuasion*. En pareilles circonstances, le standing personnel des autorités monétaires et bancaires joue un rôle appréciable. Ce standing n'a pas été étranger à la réussite des mesures draconiennes de l'hiver 1950-1951.

D'autre part, l'indépendance de la *Bank Deutscher Länder* vis-à-vis des autorités de Bonn, ou des *Länder*, lui a permis de poursuivre fermement sa politique en dehors des consignes qui, sans cela, lui auraient inévitablement été données. L'accord le plus parfait n'a d'ailleurs pas toujours régné entre les hommes politiques et les techniciens, notamment en ce qui concerne les aménagements du taux de l'escompte, les adaptations des prix des matières de base, la réforme du marché financier. Et, sans doute, plus d'un point faible aurait-il été éliminé si certains avis de la B. D. L., en dehors des domaines relevant de sa compétence propre, avaient été écoutés; au même titre aussi que des fautes auraient été commises si la banque centrale n'avait pas joui de sa très grande liberté d'action.

Ce problème revêt une importance exceptionnelle au moment où le Parlement va être amené à définir juridiquement la position du nouvel institut d'émission. S'il est incontestable que les techniciens allemands de la monnaie ont, depuis trente ans, atteint un très haut degré d'imagination et de maîtrise, par contre, la maturité des hommes politiques allemands est loin, actuellement, d'atteindre ce même niveau. Malheureusement, ce sont ces hommes politiques qui, dans quelques semaines, vont mettre au point le statut de la *Bundesbank*. L'histoire est cependant là, toute proche, qui montre ce qu'a pu devenir un institut d'émission, la *Reichsbank*, à partir du moment où il a été entièrement contrôlé par des dirigeants politiques chez qui faisaient défaut toute sagesse, toute pondération et tout sens de la mesure. Dans l'intérêt non seulement de l'Allemagne mais aussi de l'Europe, il est à souhaiter que le Parlement de Bonn tire loyalement les conclusions des expériences de la *Reichsbank* de 1938 à 1945 et de la *Bank Deutscher Länder* de 1948 à 1952, et dote la *Bundesbank* d'un statut qui sauvegarde entièrement son indépendance à l'égard des pouvoirs politiques.

LA NOUVELLE CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DES FINANCES ET LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE CONCERNANT LE FINANCEMENT DES CRÉDITS ACCORDÉS A L'UNION EUROPÉENNE DE PAIEMENTS

(Communiqué du Ministère des Finances)

La Banque Nationale de Belgique et le Ministère des Finances ont conclu le 28 novembre 1952 une nouvelle convention réglant le financement des crédits consentis et à consentir à l'Union Européenne de Paiements. Ce financement avait été réglé jusqu'au 30 novembre 1952 par diverses conventions antérieures; la nouvelle convention s'appliquera jusqu'au 30 juin 1953.

A de nombreuses reprises, le Gouvernement a affirmé que la question du financement de ces crédits devait être réglée en dehors de toute intervention du Trésor. Les recettes de l'Etat doivent être affectées exclusivement au paiement des dépenses budgétaires. Il n'est pas normal que les recettes d'impôts servent à financer le commerce extérieur. Cette règle a d'autant plus de valeur, dans les circonstances actuelles, que les dépenses de réarmement sont considérables.

Mais il est également entendu que le Trésor ne doit en aucune hypothèse bénéficier des sommes que les exportateurs auraient versées à titre de contribution au financement des crédits U.E.P.

* * *

La convention qui vient d'être conclue est conforme à ce principe. Mais avant d'en exposer la technique, il est utile de rappeler brièvement comment se présentait la situation de la Belgique au sein de l'U.E.P. au 30 juin 1952, les modifications qui y furent apportées par l'Accord de Paris du 30 juin 1952 et la situation telle qu'elle existait avant la conclusion de la convention.

A. — Situation au 30 juin 1952.

Crédits consentis par la Belgique à l'U.E.P.	
dans le quota	10.065 millions
hors quota	11.130 millions
Total : 21.195 millions	

Ces crédits étaient pris en charge par la Banque Nationale :

a) sans provision spéciale :	
à concurrence du quota	10.065 millions
b) moyennant provision spéciale :	
1) constituée par les retenues opérées sur le produit des exportations	4.687 millions
2) constituée par le Trésor public	6.443 millions

B. — Exécution de l'Accord de Paris du 30 juin 1952.

En vertu de cet Accord, l'U.E.P. a remboursé en or à la Belgique un montant de

4.000 millions

Ce qui ramenait le total des crédits hors quota de 11.130 millions à

7.130 millions

Pour le solde des crédits hors quota, le Gouvernement belge a dû accepter les arrangements suivants :

a) l'amortissement d'un montant de 2.500 millions a été prévu par l'U.E.P. en cinq ans à raison de 500 millions de francs par an	2.500 millions
b) un autre montant de 2.500 millions de francs a été transféré à charge de la France et de l'Angleterre	

et son remboursement a été prévu en vingt-quatre mois par la fourniture de biens d'armements	2.500 millions
c) le solde, soit	2.130 millions
a été laissé à la disposition de l'U.E.P. sans autres modalités que celles qui s'appliquent déjà aux crédits compris dans le quota.	

En réalité, après l'exécution de l'Accord de Paris, le montant des crédits consentis par la Belgique s'établissait comme suit :

a) Crédits directement au profit de l'U.E.P. :	
dans le quota	10.065 millions
hors quota :	
— remboursables en 5 ans	2.500 millions
— autres	2.130 millions
b) <i>Crédit d'origine U.E.P. :</i>	
Crédit transféré à la France et à l'Angleterre	2.500 millions
	<hr/>
	17.195 millions

Compte tenu de la provision spéciale constituée par les retenues à charge du produit des exportations, la charge des crédits U.E.P. se répartissait en réalité comme suit :

Banque Nationale de Belgique	10.065 millions
Exportateurs	4.687 millions
Trésor public	2.443 millions
	<hr/>
	17.195 millions

Il faut toutefois signaler ici que le Gouvernement belge avait obtenu du Fonds Monétaire International la possibilité de mobiliser, sous forme de tirage sur le Fonds à due concurrence, la partie du crédit hors quota de 2.500 millions remboursable en 5 ans.

Telle était, en réalité, la situation après l'exécution de l'Accord de Paris du 30 juin 1952.

C. — *Au 20 novembre 1952, la situation avait évolué comme suit :*

Montant total des crédits :	°
a) directement au profit de l'U.E.P. :	
Quota	10.065 millions
Hors quota	4.730 millions
	<hr/>
	14.795 millions
b) d'origine U.E.P. (crédits français et anglais)	2.500 millions
	<hr/>
	17.295 millions

Financement à charge de la Banque :

1) Quota	10.065 millions
2) Escompte du droit de tirage sur le F.M.I.	1.000 millions
	<hr/>
	11.065 millions

A charge des exportateurs :

Retenues	4.563 millions
A charge du Trésor public	1.667 millions
	<hr/>
	17.295 millions
	<hr/> <hr/>

Comme on le constate, au 20 novembre 1952, le Trésor était toujours en fait engagé à concurrence de 1.667 millions pour le financement des crédits U.E.P. D'autre part, le montant global des retenues dont le taux a été abaissé par l'arrêté royal du 26 juillet 1952 et qui, après avoir atteint 5.173 millions le 7 août 1952, était encore au 20 novembre 1952 de 4.563 millions, diminuera progressivement pour se stabiliser, toutes choses supposées égales, à environ 3.800 millions à partir du 31 janvier 1953, soit une diminution par rapport au 20 novembre 1952 d'environ 763 millions.

Dans le cadre des conventions antérieures, qui limitaient l'intervention de la Banque Nationale à 10.065 millions, le désintéressement du Trésor (1.667 millions) et la diminution probable du montant global des retenues (763 millions) devraient normalement avoir pour conséquence une augmentation à due concurrence du taux des retenues sur les exportations.

La nouvelle convention, tout en désintéressant entièrement le Trésor de son intervention dans le crédit U.E.P., permet d'éviter actuellement l'augmentation des retenues à l'exportation.

La Banque Nationale a accepté en premier lieu d'escompter au profit du Trésor la totalité du droit de tirage sur le Fonds Monétaire; compte tenu de ce qu'elle avait déjà escompté un milliard, cette nouvelle opération d'escompte permet de dégager le Trésor à concurrence de 1.500 millions de son intervention dans le crédit U.E.P. En second lieu, la Banque accepte de financer jusqu'au 30 juin 1953 une nouvelle tranche de crédits de 2.130 millions, ce qui permet non seulement de dédommager le Trésor pour le solde de son intervention dans ces crédits (1.667 — 1.500 = 167 millions), mais également d'assurer le remboursement des retenues découlant de l'application de l'arrêté royal du 28 juillet 1952 (\pm 763 millions) et de faire face sans que ces retenues doivent être augmentées, à d'éventuels nouveaux crédits à l'U.E.P. pour un montant de 1.200 millions. Une majoration des retenues ne devra être envisagée que dans l'hypothèse où de nouveaux crédits au delà de ce dernier

montant devraient être consentis à l'U.E.P. avant le 30 juin 1953. Une diminution de retenues serait décidée, au contraire, si les crédits U.E.P. venaient à s'établir à une somme inférieure au quota de 10.065 millions de francs augmenté du montant des retenues aux taux actuels.

La nouvelle convention ne porte que sur la période expirant le 30 juin 1953, l'Union Européenne de Paiements n'ayant elle-même d'existence juridique que jusqu'à cette date en vertu de l'Accord de Paris. Si à cette date ou avant, l'U.E.P. venait à être liquidée, la question devrait être revue sur la base des conditions de cette liquidation. Si l'existence de l'U.E.P. était prorogée après le 30 juin 1953, une nouvelle convention devrait intervenir à la lumière de la situation du moment pour régler l'intervention respective de la Banque Nationale et des exportateurs dans le financement des crédits U.E.P.

Il est toutefois dès à présent convenu que pour éviter que le Trésor ne bénéficie à aucun moment et

d'aucune manière des retenues opérées sur le produit des exportations, le Trésor versera à un compte spécial de la Banque au fur et à mesure des livraisons la valeur des fournitures que la France et l'Angleterre doivent faire à l'Etat belge (1) en amortissement du crédit de 2.500 millions que la Belgique a été amenée à consentir en vertu de l'Accord de Paris du 30 juin 1952, crédit dont le Trésor est dédommagé en vertu de l'arrangement nouveau conclu avec la Banque. Comme ces fournitures n'auront lieu vraisemblablement qu'après le 30 juin 1953, le versement en compte spécial de leur contre-valeur n'est prévu qu'à partir du 1^{er} juillet 1953. Ce compte spécial servira par priorité à couvrir la Banque de son intervention nouvelle dans les crédits U.E.P. au delà du quota de 10.065 millions et, après apurement de ces interventions, à rembourser à due concurrence les exportateurs.

(1) Le montant de ces fournitures est prévu au budget de l'Etat.

LE FINANCEMENT DU RÉARMEMENT ET L'INSTITUT INTERNATIONAL DE FINANCES PUBLIQUES

Les problèmes posés par le financement du réarmement des pays de l'Europe occidentale, des Etats-Unis et du Canada ont fait l'objet d'une étude approfondie et d'échanges de vues fort intéressants à l'occasion du dernier congrès de l'Institut International de Finances Publiques.

Cet Institut, fondé en 1937, compte parmi ses membres des spécialistes des problèmes de finances publiques, appartenant principalement aux milieux administratifs et au monde scientifique. Son activité s'étend, d'année en année, à un nombre plus grand de pays aussi bien en Europe qu'en dehors de l'Europe. Il organise régulièrement des congrès internationaux, à l'occasion desquels il est procédé à de fructueuses confrontations des conceptions théoriques et des situations de fait dans divers pays concernant l'un ou l'autre problème important de finances publiques.

Cette année, l'Institut a tenu son Congrès à Lisbonne du 25 au 27 septembre, dans les magnifiques locaux de l'Institut National de Statistique.

Dans son discours d'accueil, M. F.-E. da Silva, Doyen de la Faculté de Droit de Lisbonne et Vice-Gouverneur de la Banque du Portugal, mit fort heureusement en lumière l'activité croissante de l'Institut, son intérêt pour les problèmes d'actualité et les raisons qui l'ont amené à porter son attention sur le financement du réarmement. Il rappela que l'Institut avait tenu deux congrès avant la guerre : le premier, traitant des impôts directs et indirects, eut lieu à Paris en 1937 et le second, traitant de la conjoncture, fut tenu à Bruxelles en 1938. L'activité de l'Institut, interrompue pendant la guerre, ne put être reprise qu'en 1947. « Seulement, la gravité croissante » des événements et des problèmes », exposa M. da Silva, « ne permettait plus de sitôt à l'Institut de » s'éloigner des questions brûlantes, c'est-à-dire, porter sur elles le trait de l'angoisse ou tout au moins de l'urgence. Ainsi on a dû, au lendemain de la guerre (Congrès de La Haye et de Rome) étudier le financement de la reconversion et de la restauration. L'équilibre budgétaire étant devenu plus dif-

» ficile à tenir, les regards se sont tournés (Congrès » de Bâle) vers les budgets dits nationaux, conception hardie et suggestive, mais dont les cadres, » perdus de vue, menacent de devenir ou trop souples ou trop incertains. De son côté, devant les » résultats de la sécurité sociale, présentés différemment par les partis sur le terrain politique — » notamment en France et en Angleterre —, le mérite » du Congrès de Monaco, réuni il y a deux ans, est » venu de ce que la question y fut débattue objectivement, le financier et le social y ayant trouvé leur » juste part. L'année dernière, finalement, le fameux » point IV du Président Truman a fourni le thème aux » débats du Congrès de Londres (1).

» Le Congrès de Lisbonne (en quelque sorte complémentaire de la dernière réunion du N.A.T.O., » tenue ici également l'hiver dernier) poursuit donc » dans la même voie de prendre à son compte l'étude » des grands problèmes financiers de l'actualité. Il » me paraît inutile, soit d'en souligner la portée, soit » d'en dégager la part légitime qui revient à l'autorité et à l'impartialité d'une institution qui a fait » ses preuves. Le niveau des débats va sûrement » répondre à la grandeur du thème posé.

» Ma seule inquiétude est sur le choix qui a été » fait du financement du réarmement comme étant, » et là nous sommes malheureusement tous d'accord, » la plus poignante interrogation et la plus actuelle » des questions contemporaines. Une autre formule » n'a pas encore su remplacer le vieux *si vis pacem* » *para bellum* comme étant la solution de la sagesse. » Mais, hélas ! la formule est loin d'être rassurante. » D'ailleurs, aucun parmi les problèmes posés dans les » sept Congrès précédents n'a été jusqu'à ce point le » contre-coup d'une aussi pesante menace. Espérons » seulement que les savantes directives que ce Congrès est dès aujourd'hui appelé à formuler dans le » camp retranché des finances publiques, n'aient » qu'une courte durée d'utilisation et que l'année

(1) Ces Congrès eurent successivement lieu en 1947, 1948, 1949, 1950 et 1951.

» prochaine nous puissions rechercher le même conditionnement de la paix par d'autres sentiers moins hasardeux, moins coûteux et moins inquiétants. »

* * *

Pendant trois jours, les membres de l'Institut, appartenant à dix pays différents et à deux importantes organisations internationales, le Conseil de l'Europe et l'Organisation du Traité Atlantique Nord, procédèrent à des échanges de vues sur le financement du réarmement. Les débats furent dirigés par M. Max-Léo Gérard, ancien Ministre des Finances de Belgique et Président général de l'Institut pour l'Europe, et par M. Shoup, Président général de l'Institut et Professeur à la Columbia University de New-York.

Les membres disposaient d'une documentation particulièrement importante, qu'ils avaient pu étudier avant le Congrès. Le fait mérite d'être souligné, car trop souvent, dans des rencontres internationales de ce genre, les rapports sont distribués trop tardivement pour permettre leur examen attentif avant les débats.

Cette documentation comportait un rapport général et une série de rapports nationaux préparés par MM. M. Masoin, rapporteur général, H. Strathus (Allemagne Occidentale), J. Valley (Belgique), J. F. Parkinson (Canada), Roy Blough (Etats-Unis), A. Piatier et P. Vallerie (France), F. Shirras (Grande-Bretagne), G. F. Malagodi (Italie), P. Werner (Luxembourg), M. H. Magnus (Norvège), J. Lips (Pays-Bas), P. M. Soarez Martinez (Portugal), M. Heiman (Suisse).

Dans les rapports nationaux, on trouve un exposé général de l'effort de réarmement de chaque pays, replacé dans le cadre de l'évolution économique et financière récente.

Le rapport général de M. Masoin, Secrétaire général de l'Institut, présente une synthèse des traits généraux de l'effort de réarmement des pays en question, ainsi que des considérations théoriques sur l'incidence et le financement du réarmement.

Ces documents, préparés par des spécialistes hautement qualifiés, constituent une source d'information d'un grand intérêt (1). Ils ont permis aux participants du Congrès de Lisbonne de développer leurs échanges de vues sur le plan des grandes questions de principes relatives au financement du réarmement.

* * *

Il n'est pas possible de reproduire ici l'essentiel des nombreuses et intéressantes interventions des différents participants du Congrès.

(1) On trouvera une documentation complémentaire sur le même sujet dans le numéro spécial consacré par la revue *Finances publiques* (nos 1/2 de 1952) aux « Répercussions du réarmement sur les pays occidentaux ».

A la fin du débat, le Secrétaire général a présenté les conclusions du Congrès, en s'efforçant de dégager les points au sujet desquels une certaine unanimité s'était fait jour. Ces conclusions, qui sont reproduites en annexe, ne constituent pas une résolution formelle; elles seront toutefois transmises aux autorités internationales compétentes.

Parmi les nombreuses idées et suggestions émises au cours du Congrès, quelques-unes méritent de retenir particulièrement l'attention.

De divers côtés, l'opinion fut défendue que l'effort d'armement continuerait à peser encore pendant de nombreuses années sur l'économie européenne. En effet, d'une part, un volume important de dépenses permanentes doit être prévu, notamment pour le maintien d'un nombre suffisant d'hommes sous les armes et les dépenses pour l'équipement et l'armement courant; d'autre part, le progrès technique et la spécialisation des armements entraînent un vieillissement rapide de ceux-ci et imposent un renouvellement accéléré des armements.

Etant donné cette situation, il importe de normaliser cet effort d'armement et de l'intégrer dans le circuit économique courant. Il faudrait surtout qu'il puisse se réaliser sans mettre en danger le relèvement du niveau de vie et l'accroissement des investissements économiques. Si les charges d'armement ne peuvent plus être considérées comme un effort unique se limitant à quelques années, il est évident qu'elles ne peuvent être supportées que par des économies saines et en expansion. Ceci implique nécessairement qu'une part du produit national, plus importante que cela n'a été le cas au cours des dernières années, soit réservée à des investissements rentables. En d'autres termes, ce serait une erreur économique d'envisager une politique d'armement absorbant l'entière part du progrès de la productivité et de la production des pays européens, si l'on veut que ceux-ci soient à même de poursuivre leur effort d'armement sur une longue période.

Cette conception revêt une particulière importance lorsqu'on la met en relation avec deux autres idées défendues par de nombreux orateurs : la nécessité de l'équilibre monétaire interne et le caractère plus ou moins inflatoire des méthodes de financement.

De toute part, l'accent a été mis sur la nécessité de l'équilibre monétaire interne, pour assurer une réalisation harmonieuse du développement économique et de l'effort d'armement. Il a été signalé, à cet égard, qu'un nombre croissant de pays font appel à des politiques monétaires actives comportant des modifications de taux d'intérêt et une limitation des possibilités de création de pouvoir d'achat par les banques.

Mais cet équilibre monétaire interne ne peut évidemment être atteint que dans le cadre d'un produit national en expansion, de façon à ce que le développement de la production se maintienne au niveau de

l'accroissement éventuel du pouvoir d'achat résultant du financement de l'armement. C'est pour cette raison que divers orateurs ont insisté sur la nécessité d'une unification économique plus rapide et plus poussée des pays européens. A leur avis, il ne sera possible de réaliser un progrès suffisant de la productivité européenne que par l'unification des marchés; mais ils estiment, se basant sur l'exemple de l'économie des Etats-Unis, que l'unification pourrait permettre un progrès tel de la production et de la productivité qu'il deviendrait possible de réaliser en même temps l'effort d'armement et des investissements productifs suffisants pour assurer un relèvement constant du niveau de vie.

D'autre part, le problème des méthodes de financement et de leur caractère plus ou moins inflatoire a été longuement discuté. Il est apparu qu'il est difficile de se prononcer *in abstracto* sur les mérites ou les inconvénients des diverses méthodes. A juste titre, on a insisté sur le fait qu'à cet égard la phase de la conjoncture dans laquelle le pays se trouve et les particularités de sa structure économique jouent un rôle déterminant. Il ne s'indique donc pas d'utiliser les mêmes méthodes à tout moment et dans tous les pays. En particulier, il a été souligné que dans les petits pays, la menace d'inflation en cas de conjoncture ascendante et les inconvénients monétaires du plein emploi se manifestent bien avant que la hausse des prix ait atteint son plein développement et que le chômage ait entièrement disparu.

Le choix entre l'emprunt et l'impôt comme moyen de financement pose de délicats problèmes d'équilibre économique et financier. D'aucuns ont défendu la thèse de l'utilisation de l'impôt pour le financement des dépenses d'armement ayant un caractère de dépenses de consommation et de l'appel à l'emprunt pour les dépenses présentant un certain caractère d'investissements durables, telles que les travaux d'infrastructure. Cette distinction, qui peut paraître logique, se heurte à des difficultés pratiques d'application: il est difficile de scinder les dépenses d'armement en dépenses de consommation et dépenses d'investissement ayant une certaine utilité économique. D'ailleurs, divers orateurs ont estimé que le choix du mode de financement relevait principalement de considérations relatives à l'état de la conjoncture et à l'élasticité du système fiscal.

Nous signalerons, pour mémoire, qu'un débat s'est engagé sur le très délicat problème de la fixation de critères de répartition des charges d'armement entre les divers pays. On fut d'accord pour critiquer les critères trop simples, comme le revenu par tête d'habitant. L'élaboration de critères plus complexes constitue cependant une tâche particulièrement délicate. Il pourrait être tenu compte de l'effort déjà fourni par le pays, de sa capacité disponible de production, de sa situation économique et monétaire générale, etc. Une progressivité mettant une part plus

élevée à charge des pays les plus riches a été préconisée par certains membres.

Enfin, la restauration de la convertibilité des monnaies a été considérée comme hautement désirable. Mais il fut estimé par divers orateurs qu'une Union Atlantique des paiements constituait sans doute une solution attrayante, mais à certains égards insuffisante et même dangereuse, si les conditions économiques et financières assurant le maintien de la convertibilité n'étaient pas réalisées. Parmi celles-ci furent notamment mentionnés: le relèvement de la production et de la productivité en Europe, la réalisation de l'équilibre monétaire interne, et un assouplissement de la politique commerciale et douanière des Etats-Unis.

Nous reproduisons ci-après les conclusions présentées par le Secrétaire général de l'Institut, à la fin du Congrès.

Conclusions du Congrès de l'Institut International de Finances Publiques, tenu à Lisbonne du 25 au 27 septembre 1952

L'Institut International de Finances Publiques a, au cours de la session tenue à Lisbonne du 25 au 27 septembre 1952, étudié le problème du financement du réarmement.

Il a constaté l'importance absolue et relative des dépenses d'armement assumées par les pays occidentaux et l'improbabilité d'une réduction notable de leur montant dans l'avenir.

Il considère que cet effort d'armement ne pourra être supporté par les pays occidentaux, sans compromettre leur stabilité financière intérieure, que moyennant une expansion de la production réalisée dans le cadre élargi de l'unification économique de l'Europe et moyennant la collaboration des pays de l'Amérique du Nord.

Cette expansion doit être suffisante pour couvrir non seulement l'augmentation des dépenses de réarmement, mais pour subvenir au développement des investissements, sans nuire tout au moins au maintien du niveau de consommation.

Il est apparu au Congrès que la capacité de production disponible existait à cette fin dans les pays occidentaux, moyennant son utilisation complète et concertée et une amélioration générale de la productivité.

Cependant, le développement de la production ne procure pas automatiquement les ressources financières pour assurer la couverture des dépenses d'armement. De là, les difficultés qu'éprouvent la plupart des pays européens pour maintenir leur stabilité financière interne et l'équilibre de leur balance des paiements.

A cet égard, il est apparu notamment:

1° qu'il était indispensable de maintenir les charges financières des pays en rapport normal avec leurs

capacités respectives. Il serait utile à cet égard d'établir une formule équitable de répartition des charges qui — retenant les éléments comparables des dépenses d'armement calculées sur les mêmes bases et en se référant à des indices établis en commun, du revenu national, du niveau de consommation, de la marge de production disponible, de la nature des dépenses d'armement notamment sous l'aspect de la distinction entre les dépenses d'équipement et les dépenses de fonctionnement des armées — établisse un schéma général de répartition, tenant compte d'une certaine progressivité de l'importance des charges adaptée à la situation particulière de chaque pays. Dans l'appréciation de la marge de production disponible, il y a lieu de se référer non seulement à des statistiques de chômage préalablement coordonnées, mais à l'ensemble des caractéristiques économiques et sociales, et même psychologiques de chaque pays;

2° qu'il est important d'établir clairement par une présentation adéquate des budgets, l'importance et la nature des dépenses d'armement, compte tenu des conceptions particulières de chaque pays;

3° et d'orienter la politique financière des Etats vers le double but d'une expansion de la production et du maintien d'une stabilité financière satisfaisante, par une sélection des dépenses publiques et s'il le faut des dépenses privées;

4° que, quant au choix des méthodes de financement, l'impôt et l'emprunt offrent chacun des possibilités qui doivent être considérées selon la structure financière, économique et sociale de chaque pays et l'état général de la conjoncture. Toutefois, il est

admis que l'impôt, qu'il s'agisse d'impôts directs ou indirects, d'impôts réels ou personnels, constitue un moyen de financement répondant plus adéquatement que l'emprunt aux exigences de la couverture des dépenses de défense, pourvu qu'il ne porte pas atteinte au développement de la productivité et de la production.

Si une expansion monétaire apparaît inséparable du développement des dépenses militaires, la politique des Etats doit, sauf le cas d'une dépression de la conjoncture, s'attacher à résister aux tendances inflationnistes créées par ces dépenses;

5° que les techniques budgétaires pourraient utilement être adaptées aux exigences de l'exécution des programmes d'armement par l'introduction du régime des lois de programme ou des crédits d'engagement là où il n'existe pas;

6° que si cet effort d'adaptation des pays européens peut préparer la voie au développement et éventuellement au maintien des dépenses d'armement à un niveau élevé, il restera indispensable d'obtenir le concours actif des Etats-Unis à la solution du problème dollar par une politique commerciale et financière adéquate, indépendamment de l'aide appropriée qu'ils donnent à l'armement européen sous la forme d'une cession de biens d'armement ou d'une aide économique militaire.

Un progrès sera ainsi réalisé vers les possibilités d'organiser un système de règlements internationaux permettant un élargissement des échanges non seulement des biens d'armement, mais des biens et des services civils entre les pays et les continents.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de novembre 1952. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

DELMOTTE, L. Geldmarkt en begroting. (*V.E.V.-Berichten, tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 21, 30 novembre 1952, pp. 1059-1066.*)

WOITRIN, M. La conjoncture économique de la Belgique. (*Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales, Louvain, XVIII, n° 8, 4 décembre 1952, pp. 749-774.*)

3. PRIX ET SALAIRES

PULINCKX, R. La réglementation des prix en Belgique. (*Industrie, revue de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VI, n° 11, novembre 1952, pp. 719-722.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

Aperçu des opérations en matière d'impôts au cours de l'exercice 1951 (Etat, provinces, communes). (*Bulletin de Statistique, publié par l'Institut National de Statistique, Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, XXXVIII, n° 10, octobre 1952, pp. 1448-1460.*)

BEKAERT, L. Réglementation belge du commerce extérieur. Taxe à l'exportation. Requête en vue de sa suppression. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VII, n° 49, 4 décembre 1952, pp. 2527-2528.*)

DELMOTTE, L. Geldmarkt en begroting. (*V.E.V.-Berichten, tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers XXVII, n° 21, 30 novembre 1952, pp. 1059-1066.*)

FRANK, M. Pourquoi et comment axer le budget belge sur la comptabilité nationale? (*Finances publiques, revue trimestrielle internationale d'études de finances publiques et de problèmes annexes, La Haye, VII, n° 3, 1952, pp. 233-254.*)

van SCHOTEN, F. Fiscale aanpassingen ter bevordering van industrialisatie — Wetsontwerp n° 639. (*V.E.V.-Berichten, tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 20, 15 novembre 1952, pp. 1009-1020.*)

5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIÈRES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

De electrificatie van de spoorwegen. (*V.E.V.-Berichten, tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 20, 15 novembre 1952, pp. 1027-1029.*)

ZEGHERS, O. De hervorming van het werkloosheidsregime. (*V.E.V.-Berichten, tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 20, 15 novembre 1952, pp. 1021-1025.*)

6. REEQUIPEMENT — LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

Notre action contre le projet gouvernemental de discrimination régionale en matière d'investissements (projet de loi n° 639). (*Chronique du Conseil économique wallon, Liège, n° 25, novembre 1952, pp. 25-31.*)

van SCHOTEN, F. Fiscale aanpassingen ter bevordering van industrialisatie — Wetsontwerp n° 639. (*V.E.V.-Berichten, tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 20, 15 novembre 1952, pp. 1009-1020.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

DEKKING, H. Exportspreiding versus E.B.U. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVII, n° 1854, 3 décembre 1952, pp. 925-927.*)

GOZARD, G. La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. (*Revue politique et parlementaire, Paris, CIV, n° 622, novembre 1952, pp. 242-249.*)

HILL, W. Le rôle de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement dans le financement pour le développement économique. (*La Vie économique et sociale, publiée par l'Institut supérieur de Commerce Saint-Ignace, Anvers, XXIII, n° 3, mai 1952, pp. 181-194.*)

International Monetary Fund on gold policy. (*Central Bank News Digest, Manille, IV, n° 39, 25 septembre 1952, pp. 9-11.*)

MOSSE, R. De l'Union des Paiements au franc européen. (*Industrie, revue de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VI, n° 11, novembre 1952, pp. 701-706.*)

The International Monetary Fund. (*Barclays Bank Review, Londres, XXVII, n° 4, novembre 1952, pp. 69-71.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

Benelux. (*Bulletin mensuel de la Fédération Nationale des Industries du Vêtement et de la Confection, Bruxelles, VI, nos 8-9, août-septembre 1952, pp. 3-7.*)

GORIS, J. The silent partner in Benelux. (*Belgian Trade Review, monthly publication of the Belgian Chamber of Commerce in the United States, New-York, VII, n° 10, octobre 1952, pp. 5-6.*)

Peut-on espérer un miracle Benelux? (*Vita, bulletin bimensuel de la Confédération de l'Alimentation belge, Bruxelles, IX, n° 17, 15 novembre 1952, pp. 1183-1188.*)

9. LE PLAN SCHUMAN

BEKAERT, L. Au seuil de la Communauté européenne. (*Industrie, revue de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VI, n° 11, novembre 1952, pp. 694-700.*)

CALABI, B. Mezzi indiretti a sostegno delle politiche espansionistiche dell'industria siderurgica nei Paesi della « Comunità Europea del Carbone e dell'Acciaio ». (*Rivista di Politica Economica, Rome, XIII, 3° série, n° 10, octobre 1952, pp. 1189-1207.*)

CALABI, B. Piano Schuman e costo dei trasporti delle materie prime (clausole da rivedere e da inserire). (*Rivista di Politica Economica, Rome, XIII, 3° série, n° 5, mai 1952, pp. 503-515.*)

Communauté européenne du charbon et de l'acier. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VII, n° 47, 20 novembre 1952, pp. 2432-2438.*)

The Schuman Plan takes shape. (*The Statist, Londres, CLVI, n° 3899, 29 novembre 1952, pp. 666-667.*)

UK's Relationship to Coal/Steel Pool. (*Iron & Coal, Londres, CLXV, n° 4446, 28 novembre 1952, p. 1167.*)

VOSEN, A. Die Steinkohlenversorgung in der Montan-Union. (*Mitteilungen des Rheinisch-Westfälischen Instituts für Wirtschaftsforschung, Essen, III, vol. 11, novembre 1952, p. 236.*)

10. GENERALITES

Conjunctuuroverzicht van België. (*Economische Voorlichting, La Haye, XCVI, n° 48, 28 novembre 1952, pp. 1-2.*)

WOITRIN, M. La conjoncture économique de la Belgique. (*Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales, Louvain, XVIII, n° 8, 4 décembre 1952, pp. 749-774.*)

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur* belge, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté royal du 18 octobre 1952

relatif à l'émission de l'emprunt 4 1/2 p. c. 1952-1964
(*Moniteur*, 12-13 novembre 1952, p. 8294).

Arrêté ministériel du 18 octobre 1952

relatif à l'émission de l'emprunt 4 1/2 p. c. 1952-1964
(*Moniteur*, 12-13 novembre 1952, p. 8295).

Arrêté royal du 29 octobre 1952

relatif à la mise en gage des obligations visées par l'arrêté royal du 15 septembre 1952 (*Moniteur*, 1^{er} novembre 1952, p. 7961).

Il s'agit des obligations émises par la Société nationale des Habitations et Logements à bon marché et par la Société nationale de la Petite Propriété terrienne, en vertu de l'arrêté du 15 septembre 1952, qui pourront être mises en gage auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Arrêté royal du 12 novembre 1952

autorisant la Caisse nationale des majorations de rentes de vieillesse et de veuve et des allocations d'orphelins à émettre, sous la garantie de l'Etat, des bons de caisse pour un capital nominal total de 340 millions de francs (*Moniteur*, 22 novembre 1952, p. 8492).

Arrêté royal du 14 novembre 1952

relatif à l'émission de l'Emprunt extérieur 4 p. c. 1952 de 50 millions de francs suisses (*Moniteur*, 19 novembre 1952, p. 8433).

Arrêté ministériel du 14 novembre 1952

relatif à l'émission en Suisse de l'Emprunt extérieur 4 p. c. 1952 de 50 millions de francs suisses (*Moniteur*, 19 novembre 1952, p. 8434).

Arrêté royal du 28 novembre 1952

prorogeant la date des souscriptions visées à l'arrêté royal du 15 septembre 1952 et portant exécution, en ce qui concerne ces souscriptions, de l'article 6 de la loi du 24 juillet 1952 (*Moniteur*, 30 novembre 1952, p. 8673).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté royal du 1^{er} juillet 1952

ordonnant une statistique annuelle de la production dans l'industrie de la filature de jute (Moniteur, 2-3-4 novembre 1952, p. 7986).

Arrêté royal du 28 octobre 1952

accueillant la requête introduite par le Groupement des Fabricants de Conserves de Légumes de Belgique, tendant à la reconnaissance du Centre de Recherches scientifiques et techniques des Conserves de Légumes et des Industries connexes (Moniteur, 8 novembre 1952, p. 8193).

Arrêté royal du 31 octobre 1952

modifiant l'arrêté du Régent du 5 octobre 1948 accueillant la requête introduite par la Fédération des industries du cuir et par la Fédération de la tannerie et des industries connexes, tendant à la reconnaissance du Centre de recherches techniques et scientifiques des industries de la tannerie, de la chaussure, de la pantoufle et des autres industries transformatrices du cuir, et à l'agrégation de ses statuts (Moniteur, 8 novembre 1952, p. 8201).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Convention internationale (n° 94)

concernant les clauses de travail dans les contrats passés par une autorité publique, adoptée à Genève, le 29 juin 1949, par l'Organisation internationale du Travail, au cours de sa trente-deuxième session (Moniteur, 8 novembre 1952, p. 8186).

VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

Arrêté royal du 3 novembre 1952

relatif à l'exercice du commerce ambulancier en combustibles minéraux solides (Moniteur, 10-11 novembre 1952, p. 8252).

Arrêté ministériel du 5 novembre 1952

régulant l'exécution de l'arrêté royal du 28 novembre 1939 en ce qui concerne le commerce ambulancier en combustibles minéraux solides (Moniteur, 10-11 novembre 1952, p. 8253).

Arrêté ministériel du 5 novembre 1952

modifiant l'arrêté ministériel du 10 octobre 1949 portant réglementation de la distribution des combustibles (Moniteur, 10-11 novembre 1952, p. 8253).

tibles (Moniteur, 10-11 novembre 1952, p. 8253). — Addendum (Moniteur, 15 novembre 1952, p. 8360).

Arrêté royal du 6 novembre 1952

approuvant certaines modifications au règlement de l'Office de liquidation de la Bourse à terme des laines à Anvers (Moniteur, 15 novembre 1952, p. 8361).

Arrêté ministériel du 24 novembre 1952

relatif à la fermeture des marchés aux ruminants et aux porcs, sur le territoire des provinces de Liège, Limbourg, Brabant, Anvers, Flandre occidentale et Flandre orientale (Moniteur, 28 novembre 1952, p. 8610).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté ministériel du 28 octobre 1952

relatif à l'exportation de plants de pommes de terre (Moniteur, 12-13 novembre 1952, p. 8306).

Arrêté royal du 30 octobre 1952

abrogeant l'arrêté du Régent du 19 février 1949 relatif à l'écorçage des bois résineux importés (Moniteur, 20 novembre 1952, p. 8454).

VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Arrêté royal du 4 octobre 1952
créant, au Ministère des Communications, un Comité consultatif de la facilitation du transport aérien
(Moniteur, 6 novembre 1952, p. 8034).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 28 octobre 1952
rendant obligatoires les décisions du 12 mai 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la batellerie, relatives à la fixation des salaires minima dans la navigation intérieure-transport de marchandises, ainsi qu'au rattachement de ces salaires à l'index-number des prix de détail du Royaume (Moniteur, 10-11 novembre 1952, p. 8258).

Arrêté royal du 29 octobre 1952
rendant obligatoire la décision du 3 juin 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie alimentaire, concernant l'octroi d'une prime exceptionnelle aux ouvriers et ouvrières (Moniteur, 8 novembre 1952, p. 8213).

Arrêté royal du 8 novembre 1952
rendant obligatoire la décision en date du 27 août 1952 de la Commission paritaire nationale pour les

entreprises agricoles concernant la fixation du salaire pour l'arrachage, le décolletage et le chargement des betteraves sucrières de la récolte 1952 (Moniteur, 22 novembre 1952, p. 8504).

Arrêté ministériel du 17 novembre 1952
modifiant l'arrêté ministériel du 10 mars 1947, réadaptant les prix de l'énergie électrique (Moniteur, 22 novembre 1952, p. 8493).

Arrêté royal du 19 novembre 1952
portant modification des tarifs postaux (service interne) (Moniteur, 27 novembre 1952, p. 8576).

Arrêté royal du 19 novembre 1952
portant modification des tarifs postaux (service international) (Moniteur, 27 novembre 1952, p. 8579).

X — LEGISLATION SOCIALE (PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Arrêté royal du 6 octobre 1952
déterminant, pour l'année 1952, l'organisme chargé de payer le pécule de vacances supplémentaires d'ancienneté aux travailleurs relevant de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la construction, de la Commission paritaire nationale de l'industrie des ports, ainsi que de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la réparation de navires et fixant, pour la même année, le montant et les modalités de perception de la cotisation complémentaire due par les employeurs relevant de ces Commissions paritaires (Moniteur, 1^{er} novembre 1952, p. 7973).

Arrêté royal du 17 octobre 1952
portant fixation, en matière d'assurance-accidents de pêcheurs, des taux de la cotisation d'assurance pour la période du 10 mai 1940 au 30 juin 1945 (Moniteur, 5 novembre 1952, p. 8018).

Arrêté royal du 29 octobre 1952
fixant, en ce qui concerne l'industrie alimentaire, les modalités d'application de l'arrêté-loi du 25 février 1947 relatif à l'octroi de salaires aux travailleurs pendant un certain nombre de jours fériés par an (Moniteur, 6 novembre 1952, p. 8037).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE													CALL-MONEY	
	Escompte					Prêts et avances sur (*)							Mobilisation U. E. P. de comptes spéciaux U. E. P. (arrêtés 22-3-52 et 26-7-52)	En chambre de compensation	Hors compensation
	Acceptations de banques et effets documentaires acceptés préalablement visés par la B. N. B.		Traités acceptés		Traités non acceptés	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941)	Autres effets publics			
	représentatifs d'export. de marchandises	représentatifs d'import. de marchandises	domiciliées en banque	non domiciliées en banque											
1950 Moyenne annuelle....	2,73	3,42	3,42	3,67	4,67	5,17	2,—	2,1875	2,375	5,17	(1)5,—	5,17	—	1,25	1,25
1951 Moyenne annuelle....	3,54	3,54	3,54	3,88	4,88	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Moyennes mensuelles :															
1951 Sept. (à partir du 13)	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Octobre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Novembre.....	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Décembre.....	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
1952 Janvier.....	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Février.....	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Mars.....	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Avril.....	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Mai.....	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Juin.....	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Juillet.....	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	—	1,25	1,25
Août.....	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	3,50	1,25	1,25
Septembre.....	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	3,50	1,25	1,25
Octobre.....	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	3,50	1,25	1,25
Novembre.....	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	3,50	1,25	1,25

N. B. — Les warrants sont escomptés au taux des traités acceptés domiciliés en banque.

(1) Moyenne des sept premiers mois.

(*) Quotité de l'avance en novembre 1952 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	95 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1948)	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1951	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1949	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1952, à 10 ans	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942) ..	90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge	90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943) ..	90 %	Obligations 3 1/2 % de l'Assainissement Monétaire 1 ^{re} série	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944)	90 %	Autres effets publics	80 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947)	90 %		

II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 50.000 fr. (1)	50.001 à 100.000 fr. (2)	au delà de 100.000 fr. (3)	Comptes de dépôts à 1 an
1950 Moyenne annuelle....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1951 Moyenne annuelle....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Moyennes mensuelles :									
1951 Septembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Novembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Décembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1952 Janvier.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Février.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mars.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Avril.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mai.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juin.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juillet.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Août.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Septembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Octobre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Novembre.....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50

(*) Moyenne de quatre banques.

Depuis mars 1952, avec effet au 1^{er} janvier 1952, sauf pour les comptes liquidés depuis cette dernière date : (1) jusqu'à 75.000 francs — (2) de 75.001 à 150.000 francs — (3) au delà de 150.000 francs.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

I — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre	149/7 1/2	35			(1) 20,06	42,75		
1950 30 décembre	248/0	35	112.11	450/9	70,00	80,00	187. 2	90
1951 31 décembre	248/0	35	105.11	422/9	77,00	88,00	187.10	90
Moyennes mensuelles :								
1951 Septembre	248/0	35	111. 2	444/6	78,50	90,16	187. 7	90
Octobre	248/0	35	107.14	431/6	77,00	88,15	185. 5	89
Novembre	248/0	35	107. 8	430/0	77,00	88,00	185. 0	89
Décembre	248/0	35	105. 6	421/8	77,00	88,00	185.15	89
1952 Janvier	248/0	35	105.14	423/5	77,00	88,00	190.14	92
Février	248/0	35	104. 3	418/9	77,00	88,00	190. 0	91
Mars	248/0	35	89. 5 (2)	357/3	77,00	88,00	154. 6 (2)	75
Avril	248/0	35	90.13	363/2	77,00	88,00	160. 2	77
Mai	248/0	35	91. 3	364/9	74,89	85,44	164. 3	79
Juin	248/0	35	88. 1	352/3	72,50	82,75	153.14	74
Juillet	248/0	35	89.10	358/8	72,62	82,89	159. 7	77
Août	248/0	35	91. 3	364/9	73,00	83,25	160. 9	77
Septembre	248/0	35	90. 8	362/0	73,00	83,25	160.15	77
Octobre	248/0	35	87. 7	349/6	73,00	83,25	157. 2	75
Novembre	248/0	35	82. 8	330/0	72,82	83,25	152. 0	73

(1) Cotation par oz. stand.

(2) Moyennes du 17 au 31 mars 1952, les marchés ayant été clos du 4 au 15 mars 1952.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 roupie = 16 annas; 1 roupie = 18 pence.

II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 30 NOVEMBRE 1952

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

DEVICES	Cours contractuel ou moyen	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
100 florins Pays-Bas	1.315,7908	1.314,—	1.317,—
1 couronne suédoise	9,6652	9,64	9,69
1 Deutsche Mark	11,90475	11,88	11,93
100 francs congolais	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—
1 couronne danoise	7,2389	7,21	7,26
1 couronne norvégienne	7,—	6,98	7,02
100 couronnes tchécoslovaques	100,—	99,70	100,30

COURS OFFICIELS DES CHANGES

arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles

(en francs belges)

Périodes	100 francs suisses	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling	100 Escudos
1950 Moyenne annuelle	1.161,88	50,21	14,35 (1)	46,62 (2)		
1951 Moyenne annuelle	1.155,38	50,34	14,27	47,76		
Moyennes mensuelles :						
1951 Septembre	1.147,23	50,32	14,21	47,61		
Octobre	1.152,10	50,40	14,27	47,99		
Novembre	1.147,18	50,40	14,30	48,32		
Décembre	1.143,96	50,40	14,30	49,08	140,14 (3)	
1952 Janvier	1.143,28	50,40	14,26	50,12	140,02	
Février	1.143,79	50,40	14,19	50,34	139,63	
Mars	1.143,26	50,40	14,25	50,57	139,69	
Avril	1.144,25	50,40	14,30	51,37	140,03	
Mai	1.145,21	50,40	14,30	51,22	139,98	
Juin	1.145,23	50,40	14,30	51,47	139,91	
Juillet	1.145,28	50,38	14,29	51,99	139,44	173,83 (4)
Août	1.145,35	50,28	14,28	52,30	139,48	174,—
Septembre	1.144,64	50,19	14,28	52,31	139,98	173,99
Octobre	1.144,68	50,08	14,29	51,96	140,10	174,—
Novembre	1.144,86	50,04	14,28	51,27	140,02	174,03

(1) Moyenne du 19 juin au 31 décembre 1950.

(2) Moyenne du 26 juin au 31 décembre 1950.

(3) Moyenne du 17 au 31 décembre 1951.

(4) Moyenne du 7 au 31 juillet 1952.

LE MARCHÉ DES CAPITAUX

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		1 ^{er} août 1952	1 ^{er} sept. 1952	1 ^{er} octobre 1952	3 nov. 1952	1 ^{er} déc. 1952
I. — Dette intérieure directe de l'Etat belge (Intérêts à bonifier).						
Dettes 2 1/2 %	100,—	53,10	53,15	53,40	53,60	53,65
Dettes 3 1/2 %, 2 ^e série (1) (2)	100,—	87,50	87,70	88,05	88,15	87,85
Dettes 3 1/2 %, 1937 (1) (2)	100,—	79,15	79,15	79,25	79,35	79,35
Dettes 3 1/2 %, 1943 (1) (2)	100,—	77,—	77,15	77,25	77,60	77,45
Emprunt de l'Assainissement monétaire, 1 ^{re} série (pair) 3 1/2 %	100,—	99,40	99,80	99,80	99,85	99,85
Emprunt de l'Assainissement monétaire, 1 ^{re} série (impair), 3 1/2 %	100,—	98,25	98,55	98,75	99,05	99,30
Dettes unifiées 4 %	100,—	89,—	89,45	89,85	89,50	89,50
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 (2)	100,—	87,50	88,—	88,15	88,35	87,90
Emprunt 4 1/2 %, 1951 (2)	100,—	96,80	96,85	97,15	97,25	97,10
Emprunt 4 1/2 %, 1952 à 10 ans (2)	100,—	—	—	96,50	97,10	96,90
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 1/2 %, 1942, 1 ^{re} série (1) (2)	100,—	107,—	107,—	107,—	107,40	107,70
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 1/2 %, 1943 (1) (2) (3)	100,—	104,80	104,80	105,50	104,90	104,95
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 1/2 %, 1944, 1 ^{re} série (1) (2)	100,—	99,65	100,—	100,15	100,10	99,85
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947 (2)	100,—	100,—	100,20	100,85	101,35	101,30
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 (2)	100,—	102,80	102,65	102,40	102,90	102,60
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 (2)	100,—	98,30	99,—	99,10	99,20	98,55
Emprunts à lots 1933, 4 %	1.050,—	1.010,—	1.008,—	1.016,—	1.021,—	1.024,—
Emprunts à lots 1938, 4 %	500,—	487,—	488,—	471,—	475,—	480,—
Emprunts à lots 1941 (3 %) jusqu'en 1946; 3 1/2 % de 1946 à 1951; ensuite 4 %	1.000,—	892,—	899,—	908,—	910,—	911,—
II. — Dette indirecte et dette garantie par l'Etat (Intérêts à bonifier).						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	482,—	482,—	485,—	487,—	488,—
Emprunt de la Reconstr. 1 ^{re} tranche 1947 (2 %) jusqu'en 1957; ensuite 5 % (2)	1.000,—	985,—	985,—	988,—	988,—	988,—
Emprunt de la Reconstr. 2 ^e tranche 1949 (2 %) jusqu'en 1958; ensuite 5 % (2)	1.000,—	1.002,—	1.003,—	1.004,—	1.005,—	1.008,—
Emprunt de la Reconstr. 3 ^e tranche 1950 (2 %) jusqu'en 1960; ensuite 5 % (2)	1.000,—	1.008,—	1.010,—	1.010,—	1.033,—	1.038,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 % (1) (2)	500,—	541,—	554,—	558,—	558,—	556,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 % (1) (2)	500,—	541,—	544,—	549,—	548,—	548,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 % (1) (2)	500,—	437,—	442,—	449,—	447,—	452,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 %, coup. janvier-juillet (1) (2) (4)	100,—	62,40	62,35	62,50	62,30	62,20
Régie des Télégraphes et Téléphones, 4 %, 1950 (2)	100,—	98,10	98,35	98,40	98,75	98,65
Régie des Télégraphes et Téléphones à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 (2)	100,—	96,95	97,—	97,05	97,20	97,25
Soc. Nat. des Chem. de fer belges, à 5 ou 10 ans, 4 %, 2 ^e série 1950 (2)	100,—	96,90	97,35	97,30	97,40	97,35
Soc. Nat. des Chem. de fer belges, 4 1/2 %, 1952-1962 (2)	100,—	96,25	97,—	97,05	97,25	97,05
Soc. Nat. de Crédit à l'Industrie, à 10 ans, 4 1/2 %, 1951 (2)	100,—	96,40	96,55	96,75	97,15	97,25
Soc. Nat. de Crédit à l'Industrie, à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 1 ^{re} série (2)	100,—	96,80	97,—	97,05	97,20	97,20
Soc. Nat. de Crédit à l'Industrie à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 2 ^e série (2)	100,—	—	—	—	—	96,90
III. — Dette directe de la Colonie.						
<i>Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888.</i>						
100,—	209,—	210,—	209,—	209,—	207,—	207,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dettes coloniales 1904, 3 % (1) (2)	100,—	70,—	70,—	70,10	70,10	70,10
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	92,75	92,80	92,85	92,95	93,—
(*) Dettes coloniales 1937, 3 1/2 %	100,—	83,—	83,—	83,85	83,90	84,—
Dettes coloniales 1950-60, 4 % (2)	100,—	99,45	99,65	99,75	100,—	99,30
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 (2)	100,—	101,40	101,50	102,—	101,90	101,15

(*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.

(1) Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944.

(2) Titres créés après le 6 octobre 1944.

(3) Le taux de l'intérêt a été porté à 4 % le 14 octobre 1948.

(4) Emprunts 1930, 1931, 1932, 1934, 1935 et 1936.

II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

Source : Institut National de Statistique.

15

DATES	Indice général	Assurances, banques, soc. à portef.	Entr. immobil., hypothécaires et hôtelières	Tramways, chemins de fer écon. et vicinaux	Trains d'entr. de tramways et d'électricité	Entrepr. de gaz et d'électricité	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verreries	Industrie de la construction	Industries textiles et soieries	Entreprises coloniales	Alimentation	Diverses
1952 3 novembre	100	101	102	99	99	98	93	97	100	102	108	104	102	97	102	97	97
1 ^{er} décembre	101	104	98	100	101	101	99	104	100	103	125	128	103	106	101	100	100
Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100																	
1951 1 ^{er} octobre	223	187	108	72	90	187	204	266	181	262	93	114	204	225	440	153	197
2 novembre	230	194	111	72	95	190	204	291	193	240	92	114	206	230	465	155	208
3 décembre	234	203	106	68	97	194	205	294	196	245	91	109	204	226	471	160	217
1952 2 janvier	250	224	119	74	106	198	227	340	213	262	94	101	221	220	501	161	229
1 ^{er} février	254	225	128	81	110	209	226	360	217	255	87	102	227	224	503	163	245
3 mars	230	209	121	76	98	195	210	304	193	245	84	91	214	207	444	150	222
1 ^{er} avril	227	207	118	74	99	198	205	289	187	239	80	81	207	186	438	145	227
2 mai	222	201	116	73	95	192	201	283	175	232	73	75	198	177	435	144	222
3 juin	222	202	116	69	94	188	199	264	168	223	64	72	198	174	448	140	226
1 ^{er} juillet	228	207	115	67	92	188	201	280	175	228	66	67	186	174	466	139	236
1 ^{er} août	237	220	120	71	95	195	209	296	182	242	67	75	194	185	482	141	241
1 ^{er} septembre	236	219	120	72	97	195	216	278	181	245	66	73	197	180	474	142	250
1 ^{er} octobre	231	224	118	69	92	186	216	266	170	234	63	69	194	177	462	141	248
3 novembre	231	227	120	68	91	182	201	258	170	238	68	72	197	172	470	137	240
1 ^{er} décembre	234	235	118	68	92	184	198	268	170	246	85	92	202	183	475	137	240

III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15

Source : *Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.*

PÉRIODES	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1950.....	246	191	180	14.734	11.698	14.925	11.878
1951.....	246	194	180	19.240	20.658	19.434	20.838
1951 Août.....	21	12	11	1.277	1.507	1.289	1.518
Septembre.....	20	12	11	1.694	1.981	1.706	1.992
Octobre.....	23	21	19	2.452	2.981	2.473	3.000
Novembre.....	20	18	16	1.366	1.870	1.384	1.886
Décembre.....	18	14	13	1.562	2.211	1.576	2.224
1952 Janvier.....	22	18	17	2.657	3.599	2.675	3.616
Février.....	21	15	14	1.838	2.623	1.853	2.637
Mars.....	21	13	12	1.286	1.756	1.299	1.768
Avril.....	20	13	12	917	1.167	930	1.179
Mai.....	19	11	10	905	1.227	916	1.237
Juin.....	20	13	12	1.059	1.324	1.072	1.336
Juillet.....	22	15	14	1.082	1.894	1.097	1.408
Août.....	20	12	11	948	1.217	960	1.228
Septembre.....	22	12	11	1.080	1.472	1.092	1.483
Octobre.....	23	14	13	1.074	1.435	1.088	1.448

IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES DE VALEURS A REVENU FIXE

16

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (eu égard au cours seulement)					Valeur boursière moyenno	Rendement net moyen
	I	II	III	IV		I	II	III	IV			
	Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales			
4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %			
1951 1 ^{er} octobre ...	87,—	91,55	89,86	87,17	95,15	4,60	4,37	4,45	4,59	4,73	93,03	4,69
2 novembre ...	87,—	91,60	89,96	86,40	93,60	4,60	4,37	4,44	4,63	4,81	91,74	4,76
3 décembre ...	86,80	91,50	89,92	86,06	93,94	4,61	4,37	4,45	4,65	4,79	91,88	4,75
1952 2 janvier	87,05	92,35	89,93	87,57	94,12	4,60	4,33	4,45	4,57	4,78	92,47	4,73
1 ^{er} février	87,25	92,30	p 87,08	p 88,39	p 94,69	4,58	4,33	4,59	4,53	4,75	93,87	4,73
3 mars	87,60	92,40	p 87,15	p 88,13	p 94,55	4,57	4,33	p 4,59	p 4,54	p 4,76	p 93,72	p 4,74
1 ^{er} avril	88,05	92,70	p 87,22	p 88,86	p 94,98	4,54	4,31	p 4,59	p 4,50	p 4,74	p 94,10	p 4,72
2 mai	88,40	92,65	p 87,28	p 89,—	p 94,55	4,52	4,32	p 4,58	p 4,49	p 4,76	p 93,91	p 4,73
3 juin	88,65	92,70	p 87,30	p 89,11	p 95,04	4,51	4,32	p 4,58	p 4,49	p 4,73	p 94,33	p 4,71
1 ^{er} juillet	88,45	92,70	p 87,31	p 88,60	p 94,96	4,52	4,32	p 4,58	p 4,51	p 4,74	p 94,10	p 4,72
1 ^{er} août	89,—	92,75	p 87,42	p 89,75	p 95,10	4,49	4,31	p 4,58	p 4,46	p 4,68	p 95,01	p 4,68
1 ^{er} septembre ..	89,45	92,80	p 87,51	p 89,73	p 95,90	4,47	4,31	p 4,57	p 4,46	p 4,69	p 95,01	p 4,67
1 ^{er} octobre	89,85	92,85	p 87,71	p 90,28	p 95,64	4,45	4,31	p 4,56	p 4,43	p 4,70	p 94,95	p 4,68
3 novembre ...	89,50	92,95	p 87,92	p 89,55	p 96,11	4,47	4,30	p 4,55	p 4,47	p 4,68	p 95,03	p 4,68
1 ^{er} décembre ..	89,50	93,—	p 87,91	p 89,61	p 95,92	4,47	4,30	p 4,55	p 4,46	p 4,69	p 95,09	p 4,67

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* de mars 1939, p. 187.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL				EMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions	PRIMES D'ÉMISSION	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		(1)	Apports en nature	

A — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1950.....	2.303	1.490	1.382	780	5.815	7.921	7.219	53	1.066	10.477	2,6	1.142	6.378	2.148
1951.....	1.836	1.425	1.260	799	5.805	6.196	5.731	92	2.563	10.184	113,1	1.348	3.876	4.443
1951 9 premiers mois	1.314	929	841	521	4.105	3.752	3.417	31	1.639	6.320	108,5	726	2.260	3.020
1952 9 premiers mois	1.589	1.271	1.080	563	8.208	5.828	5.221	28	3.237	10.336	40,8	772	3.967	4.835
1951 Août.....	134	72	68	27	46	89	86	3	42	203	0,1	51	60	85
Septembre..	118	124	95	51	199	363	351	3	125	612	1,0	148	233	191
Octobre...	156	95	85	67	238	370	354	2	65	530	—	35	307	162
Novembre..	147	138	94	66	153	182	162	4	185	505	0,7	71	121	250
Décembre..	219	263	241	145	1.312	1.892	1.797	—	—	2.155	4,0	188	1.517	337
1952 Janvier...	200	129	124	45	2.590	1.209	954	4	1.160	2.498	0,5	86	708	1.445
Février....	219	178	147	44	62	59	50	6	340	577	0,3	75	30	427
Mars.....	218	268	171	69	315	491	389	5	330	1.089	—	107	347	436
Avril.....	169	109	101	97	1.014	736	678	3	102	947	—	103	576	202
Mai.....	158	123	119	107	2.103	2.114	1.982	2	60	2.297	31,3	109	1.519	564
Juin.....	169	88	75	54	501	247	228	2	35	370	—	55	167	116
Juillet....	173	176	158	63	651	448	424	3	85	709	7,8	111	202	362
Août.....	116	112	103	29	663	240	240	1	25	377	—	70	218	80
Septembre..	167	88	81	55	309	283	276	2	1.100	1.471	1,0	56	199	1.203
Octobre...p		99	85			1.207	1.142		35	1.341	—	56	966	240

B — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1950.....	92	1.180	974	71	1.275	1.337	1.123	2	27	2.544	53,8	710	474	994
1951.....	181	2.836	1.779	62	1.524	1.873	1.411	2	70	4.579	10,7	1.181	564	1.526
1951 8 premiers mois	129	2.388	1.408	44	1.104	1.197	1.088	—	—	3.585	10,7	935	378	1.194
1952 8 premiers mois	169	916	607	75	2.803	3.044	2.314	2	100	4.060	39,1	1.494	253	1.313
1951 Juin.....	13	144	95	3	39	171	166	—	—	315	—	27	141	93
Juillet....	15	276	86	9	204	189	189	—	—	465	—	13	151	111
Août.....	18	507	397	5	96	48	48	—	—	555	0,2	319	3	123
Septembre..	12	82	67	9	150	236	143	1	20	338	—	55	113	62
Octobre...	14	59	30	3	25	11	6	—	—	70	—	2	4	30
Novembre..	9	59	46	1	40	20	20	1	50	129	—	—	20	98
Décembre..	20	269	232	5	201	216	162	—	—	485	—	187	50	157
1952 Janvier...	15	85	76	8	144	206	143	—	—	291	36,0	51	21	183
Février....	23	188	154	14	206	284	118	—	—	472	3,1	123	10	142
Mars.....	23	191	83	4	20	20	12	1	50	261	—	19	3	123
Avril.....	27	132	67	11	64	60	22	—	—	192	—	19	1	69
Mai.....	22	100	52	14	651	836	419	—	—	936	—	13	93	365
Juin.....	20	30	27	6	250	180	164	—	—	210	—	11	3	177
Juillet....	17	109	70	6	207	125	105	—	—	234	—	29	98	48
Août.....	22	80	79	12	1.261	1.334	1.332	1	50	1.464	—	1.230	25	206

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Compris dans les augmentations de capital.

(4) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

17

Détail des émissions

(milliers de francs)

Source : Institut National de Statistique.

AOUT 1952

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			PRIMES D'ÉMISSIONS (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en comman- dite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		RÉDUC- TIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)					
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporation de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant		
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Constitutions de sociétés			Aug- menta- tions de capital	Nombre	Montant	Nombre			Montant	Nombre
							anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée	anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée															
Banques	—	—	—	—	—	1	5.000	2.300	2.300	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Opérations financières et immobilières	6	7.100	7.100	—	—	3	2.900	1.525	1.525	—	—	—	—	3.725	—	425	1.100	2	1.525	—	—	—	—	—	
Commerce de détail	3	1.100	1.100	11	1.160	1	25.000	75.000	75.000	—	—	—	—	792	349	—	75.000	7	975	—	—	—	—	—	
Comm. de gros et commerce extérieur	7	9.530	5.530	19	9.742	9.742	—	—	—	—	—	—	—	1.730	7.545	—	—	4	900	—	—	—	—	—	
Fabrications métalliques	4	1.250	1.250	9	2.417	2.257	5	603.946	107.104	107.104	—	—	—	150	1.650	—	102.014	1	700	—	—	1	3.500	—	
Métallurgie du fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	25.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie textile	2	600	600	6	23.885	23.885	4	5.572	22.188	22.188	—	—	—	200	19.733	—	22.283	2	220	—	—	—	—	—	—
Industries alimentaires	2	25.500	25.500	—	—	—	3	2.122	7.588	7.588	—	—	—	12.900	—	1.528	6.060	5	12.800	—	—	1	360	—	
Industrie du bois	2	1.500	1.500	3	1.000	920	—	—	—	—	—	—	1.029	495	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie chimique	3	2.250	2.114	—	—	—	2	2.984	2.091	2.091	—	—	—	1.831	—	—	2.066	1	300	—	—	—	—	—	—
Industrie du verre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	1	950	950	2	250	250	—	—	—	—	—	—	—	893	187	—	—	1	500	—	—	—	—	—	—
Papier et imprimerie	—	—	—	2	350	350	1	100	320	320	—	—	—	—	100	—	—	1	600	—	—	—	—	—	—
Transport	3	3.500	3.500	2	500	375	2	1.900	9.700	9.700	—	—	—	600	250	4.000	1.100	3	543	—	—	1	400	—	
Tourisme	1	1.000	1.000	2	435	435	—	—	—	—	—	—	—	49	66	—	—	2	1.125	—	—	—	—	—	—
Intermédiaires	2	250	90	1	75	75	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	100	—	—	—	—	—	—
Déchets et matières de récupération	—	—	—	5	6.920	6.920	—	—	—	—	—	—	—	—	5.595	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Constructions	4	3.150	1.550	—	—	—	4	5.505	5.300	5.140	—	—	—	965	—	—	3.600	—	—	—	—	—	—	—	—
Charbons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Terre cuite	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ciment et industries connexes	—	—	—	1	300	300	—	—	—	—	—	—	—	—	275	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carrières	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	50	—	—	—	—	—	—
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	50	—	—	—	—	—	—
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	1	250	50	3	702	647	1	3.700	4.000	4.000	—	—	—	—	452	—	4.000	—	—	—	—	1	7.800	—	
Films, théâtres, attractions	—	—	—	1	75	75	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Artisanat	3	5.060	3.060	2	550	150	1	280	820	820	—	—	—	2.170	—	—	820	5	1.595	—	—	—	—	—	—
Agric., hort., pêche, élevage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	100	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	2	900	721	1	120	120	1	4.000	2.100	2.100	—	—	—	520	—	—	—	3	2.060	—	—	—	—	—	—
TOTAUX...	46	63.890	55.615	70	48.481	47.581	29	663.009	240.036	239.876	1	25.000	—	—	—	—	27.554	36.697	5.953	218.043	43	24.643	—	4	12.060

(1) Coopératives : 9 sociétés constituées au capital minimum de 1.737.500 francs; 5 sociétés dissoutes au capital minimum de 91.350 francs.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé
(milliers de francs)

17

Source : Institut National de Statistique.

(milliers de francs)

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPRÈRES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale												

1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité

AOUT 1952

Belgique	46	63.890	55.615	70	48.481	47.581	29	663.009	240.036	239.876	1	25.000	—	—	70.204	218.043	24.643	—	12.060
Étranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	46	63.890	55.615	70	48.481	47.581	29	663.009	240.036	239.876	1	25.000	—	—	70.204	218.043	24.643	—	12.060

2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	35	17.580	16.905	62	14.896	13.996	12	6.916	5.787	5.627	—	—	—	—	15.520	4.217	9.583	—	760
de 1 à 5 mill.	10	21.310	13.710	7	18.835	18.835	12	23.771	25.561	25.561	—	—	—	—	23.444	13.638	6.560	—	3.500
de 5 à 10 mill.	—	—	—	—	—	—	2	2.450	14.200	14.200	—	—	—	—	4.000	5.700	8.500	—	7.800
de 10 à 20 mill.	—	—	—	1	14.750	14.750	1	4.872	19.488	19.488	—	—	—	—	14.340	19.488	—	—	—
de 20 à 50 mill.	1	25.000	25.000	—	—	—	—	—	—	—	1	25.000	—	—	12.900	—	—	—	—
de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	2	625.000	175.000	175.000	—	—	—	—	—	175.000	—	—	—
plus de 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	46	63.890	55.615	70	48.481	47.581	29	663.009	240.036	239.876	1	25.000	—	—	70.204	218.043	24.643	—	12.060

1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité

SEPTEMBRE 1952

Belgique	55	53.599	48.191	112	34.272	32.829	55	309.389	282.945	276.099	2	1.100.000	—	1.000	55.774	198.935	54.740	1.500	5.043
Étranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	55	53.599	48.191	112	34.272	32.829	55	309.389	282.945	276.099	2	1.100.000	—	1.000	55.774	198.935	54.740	1.500	5.043

2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	42	17.434	15.206	107	24.972	23.529	20	15.499	9.097	9.097	—	—	—	—	20.173	2.640	7.690	—	1.043
de 1 à 5 mill.	12	28.665	25.485	5	9.300	9.300	20	46.640	55.528	48.682	—	—	—	1.000	23.201	11.495	21.450	1.500	4.000
de 5 à 10 mill.	1	7.500	7.500	—	—	—	6	81.200	48.300	48.300	—	—	—	—	12.400	28.300	—	—	—
de 10 à 20 mill.	—	—	—	—	—	—	7	153.550	105.470	105.470	—	—	—	—	—	91.950	—	—	—
de 20 à 50 mill.	—	—	—	—	—	—	2	12.500	64.550	64.550	—	—	—	—	—	64.550	25.600	—	—
de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	100.000	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.000.000	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	55	53.599	48.191	112	34.272	32.829	55	309.389	282.945	276.099	2	1.100.000	—	1.000	55.774	198.935	54.740	1.500	5.043

VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE (1)
(Emprunts à long et moyen terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

VII — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (3)

18
19
20

PÉRIODES	en Belgique		à l'étranger
	millions de francs	millions fr. s. 60	
1950	9.477	—	fr. s. 60
1951	10.850	—	—
1951 Août	500	—	—
Septembre ..	—	—	—
Octobre	1.250	—	—
Novembre	6.350	—	—
Décembre	—	—	—
1952 Janvier	—	—	—
Février	1.500	—	—
Mars	1.650	—	—
Avril	750	—	—
Mai	1.250	—	\$ U. S. 50
Juin	8.030	—	—
Juillet	—	—	—
Août	—	—	—
Septembre ..	400	—	fr. cong. 200
Octobre	1.000	—	—

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES
	Prélèvements sur comptes (2)	Remboursements nets	Avances nettes
(milliers de francs)			
1950	4.368.750	417.497	3.705.248
1951	5.208.422	2.462.686	3.481.141
1951 Août	421.150	43.974	303.603
Septembre ..	466.096	304.138	183.257
Octobre	446.765	401.625	212.523
Novembre	370.949	31.435	194.674
Décembre	410.701	60.353	228.935
1952 Janvier	380.767	182.260	265.257
Février	360.832	175.418	414.404
Mars	359.589	40.660	557.811
Avril	310.643	34.963	438.847
Mai	363.357	16.615	194.988
Juin	359.991	18.002	163.441
Juillet	438.259	21.042	253.358
Août	447.889	35.042	348.714
Septembre ..	511.489	33.085	161.436
Octobre	487.451	273.399	434.045

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
milliers de fr.	
1950 Moyenne mens.	1.245.326
1951 Moyenne mens.	1.024.546
1951 Août	899.345
Septembre ..	947.432
Octobre	1.077.094
Novembre	1.005.549
Décembre	1.046.305
1952 Janvier	1.135.671
Février	1.107.860
Mars	1.194.950
Avril	1.360.312
Mai	1.335.691
Juin	1.219.612
Juillet	1.340.196
Août	1.217.022
Septembre ..	1.236.472
Octobre	1.437.730

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie).
(2) Depuis le 1^{er} juin 1950, dans les prélèvements sur comptes sont compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat.
(3) Y compris les renouvellements au tout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

LES FINANCES PUBLIQUES

I — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25

ÉPOQUES (fin de mois)	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme (3)			Dettes à court terme (4)			Avoirs des particu- liers en comptes- chèques (5)	Dettes totales (1) (6)	
	intérieure		exté- rieure (1) (2)	inté- rieure	exté- rieure (2)	totale	inté- rieure	exté- rieure (2)	totale			
	directe	indirecte										totale
1940 Mars	26.184	8.910	35.094	4.936	1.259	—	1.259	6.234	713	6.947	3.384	51.620
1951 Août	102.100	8.857	110.957	13.709	39.206	2.081	41.287	61.210	757	61.967	19.050	246.970
Septembre	101.785	8.850	110.635	13.701	40.188	1.727	41.915	61.360	759	62.119	18.710	247.080
Octobre	101.232	8.840	110.122	13.723	41.268	1.620	42.888	63.982	760	64.742	19.188	250.661
Novembre	107.276	8.832	116.108	13.725	36.691	1.607	38.198	63.345	758	64.103	19.315	251.449
Décembre	106.551	8.826	115.377	13.696	35.983	1.400	37.383	67.570	757	68.327	19.443	254.226
1952 Janvier	105.232	8.803	114.085	13.751	37.972	1.292	39.264	68.732	757	69.489	19.407	255.996
Février	104.794	8.796	113.590	13.822	36.438	1.184	37.622	72.808	1.158	73.966	19.657	258.657
Mars	104.482	8.789	113.271	13.923	37.037	826	37.863	73.775	2.413	76.188	19.375	260.620
Avril	104.205	8.780	112.985	13.983	36.523	719	37.242	75.796	2.986	78.782	18.985	261.977
Mai	104.062	8.773	112.835	13.986	36.133	3.131	39.264	75.976	2.421	78.397	19.518	264.000
Juin	108.957	8.761	117.718	13.983	33.819	3.024	36.843	73.784	2.015	75.799	19.642	263.985
Juillet	111.279	8.758	120.037	14.066	32.344	3.022	35.366	69.745	1.355	71.100	19.884	260.453
Août	111.141	8.758	119.899	14.191	32.326	3.017	35.343	72.490	1.254	73.744	20.586	263.763
Septembre	111.017	8.749	119.766	14.191	32.478	2.762	35.240	74.312	750	75.062	20.003	264.262
Octobre	110.863	8.739	119.602	14.249	32.046	2.752	34.798	75.892	1.499	77.391	20.046	266.086

(1) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.

(2) Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. Au 31 mars 1940, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. belges 195,675 pour 100 francs français de capital nominal.

(3) Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an.

(4) Certificats à un an d'échéance au plus.

(5) Sauf au 31 mars 1940, ces avoirs sont représentés à concurrence de 6.494 millions de francs par des certificats de trésorerie.

(6) Non compris la Dotation des Combattants

II — SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A 120 jours au maximum	A un an au plus	A cinq ans au plus	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie (1)			Créances consolidées sur l'Etat (2)	Effets publics nationaux (3)	
1949 Mars	3.529	—	—	34.991	915	39.435
Juin	2.640	—	—	34.991	916	38.547
Septembre	5.499	—	—	34.991	915	41.405
Décembre	6.288	—	—	34.991	915	42.194
1950 Mars	5.852	—	—	34.939	1.013	41.804
Juin	5.016	—	—	34.939	1.062	41.017
Septembre	2.881	—	—	34.939	1.079	38.899
Décembre	4.136	—	—	34.939	1.077	40.152
1951 Mars	555	—	—	34.860	1.093	36.608
Juin	1.222	—	—	34.860	1.172	37.254
Septembre	3.741	—	—	34.860	1.188	39.789
Décembre	6.529	—	—	34.860	1.221	42.610
1952 Mars	7.178	—	—	34.763	1.269	43.210
Juin	8.865	—	—	34.763	1.435	45.063
Septembre	8.953	—	—	34.763	1.475	45.191

(1) Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

(2) Art. 3, § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la Banque Nationale de Belgique.

(3) Art. 14 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

III -- RENDEMENT DES IMPOTS

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement (1)
1950.....	26.454	11.793	19.851	58.098	—
1951.....	34.544 (1) (2)	12.453	23.462	70.459 (1) (2)	—
1951 Août.....	1.925 (2)	1.008	1.767	4.700 (2)	49.902 (2)
Septembre.....	2.056 (2)	954	1.923	4.933 (2)	54.835 (2)
Octobre.....	1.964 (2)	1.096	2.041	5.101 (2)	59.936 (2)
Novembre.....	1.935 (2)	1.064	2.135	5.134 (2)	65.070 (2)
Décembre.....	2.360 (2)	999	2.030	5.389 (2)	70.459 (2)
1952 Janvier.....	4.635 (2)	1.131	2.093	7.859 (2)	7.859 (2)
Février.....	2.663 (2)	959	2.166	5.788 (2)	13.647 (2)
Mars.....	2.514 (2)	1.083	2.011	5.608 (2)	19.255 (2)
Avril.....	2.488 (2)	1.205	2.107	5.800 (2)	25.055 (2)
Mai.....	3.035 (2)	1.168	2.037	6.240 (2)	31.295 (2)
Juin.....	2.805 (2)	998	2.202	6.005 (2)	37.300 (2)
Juillet.....	4.549 (2)	1.186	1.987	7.722 (2)	45.022 (2)
Août.....	2.036 (2)	1.097	2.119	5.252 (2)	50.274 (2)
Septembre.....	1.998 (2)	1.222	1.790	5.010 (2)	55.284 (2)
Octobre.....	1.843 (2)	1.306	2.055	5.204 (2)	60.488 (2)

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 octobre 1952 pour les exercices 1951 et 1952

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

	EXERCICE 1951		EXERCICE 1952		OCTOBRE 1952
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1952
I. Contributions directes.....	34.571 (2)	26.515	22.116 (2)	18.429	1.843 (2)
II. Douanes et accises.....	12.484	11.567	11.244	10.437	1.306
dont douanes.....	4.353	3.700	3.633	3.607	426
accises.....	7.285	7.781	7.026	6.754	820
taxes spéciales de consommat.....	713		514		53
III. Enregistrement.....	23.355	20.116	20.558	18.478	2.055
dont enregistrement.....	2.040	2.000	1.797	1.629	203
successions.....	1.028	900	822	779	104
timbres et taxes assimilées.....	20.088	17.000	17.738	15.795	1.727
Total.....	70.410 (2)	58.198	53.918 (2)	47.344	5.204 (2)
Différence par rapport aux éval. budgét.....		+ 12.212		+ 6.574	

(1) De janvier à mai 1951, les recettes des contributions directes sont brutes : elles comprennent les ordonnances de dégrèvement d'impôts portant sur des cotisations enrôlées mais non payées que l'Administration des contributions directes prend en recette et en dépense depuis le 1^{er} janvier 1951.

A partir de juin 1951, ces recettes sont nettes. Les recettes cumulatives indiquées à partir de juin 1951 sont nettes pour la partie se rapportant à l'exercice 1951.

(2) Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice. L'exercice 1951, commencé le 1^{er} janvier 1951, s'est clôturé le 31 mars 1952.

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en juin 1952

Source : Institut National de Statistique.

30

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

(milliers de francs)

A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	5	5	—	1.100.000	597.317	213.720	—	78.031	43.027	976
Assurances	30	28	2	184.774	100.145	56.363	621	31.233	2	—
Opérations financières et immobilières ..	69	53	16	577.093	294.476	68.561	1.684	43.602	960.628	45.992
Commerce de détail	45	39	6	246.301	108.531	35.909	1.411	15.913	14.977	702
Commerce de gros et commerce extérieur...	203	154	49	601.444	454.634	106.786	9.414	31.290	26.429	1.590
Fabrications métalliques	99	87	12	1.487.004	1.272.796	406.857	4.240	177.392	138.132	5.960
Métallurgie du fer	11	11	—	695.275	753.934	96.885	—	69.646	108.680	5.423
Métaux non ferreux	7	6	1	113.150	1.230.333	351.293	102	97.716	5.771	262
Industrie textile	108	83	25	622.711	998.838	102.827	6.098	52.816	21.012	1.276
Industries alimentaires	66	50	16	365.375	426.359	72.451	5.695	29.762	13.536	821
Industrie du bois	21	17	4	50.630	19.926	7.500	609	348	—	—
Industrie chimique	39	35	4	1.204.599	1.042.513	489.120	406	66.949	42.767	2.171
Industrie du verre	5	4	1	16.125	22.248	2.231	36	314	—	—
Electricité	8	8	—	1.248.400	81.459	130.586	—	85.476	345.430	17.450
Gaz	3	2	1	149.000	352.652	48.117	1.444	15.170	30.258	1.868
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	19	11	8	55.529	35.116	3.766	6.395	866	13.750	947
Papier et imprimerie	18	15	3	25.554	42.646	8.407	173	2.459	2.000	100
Transport	47	42	5	797.065	608.397	94.243	397	50.294	3.000	213
Tourisme	22	13	9	14.228	33.273	1.495	1.223	174	732	138
Intermédiaires	28	22	6	12.478	8.204	4.128	260	689	4.910	351
Déchets et matières de récupération	3	3	—	1.350	8.119	3.317	—	80	—	—
Constructions	35	32	3	152.392	219.104	38.523	2.449	14.803	12.500	662
Charbons	3	3	—	740.000	1.982.280	195.237	—	178.225	128.146	4.789
Terre cuite	10	9	1	55.400	126.643	9.190	186	5.093	1.500	82
Ciment et industries connexes	7	7	—	81.050	127.241	27.815	—	17.565	15.000	854
Carrières	11	9	2	25.545	11.139	4.092	388	1.711	5.000	250
Chaux	2	—	2	1.260	8.468	—	—	21	499	25
Industries céramiques	5	2	3	8.300	15.418	303	3.811	211	—	—
Industrie du tabac	5	4	1	252.027	99.682	4.676	152	660	—	—
Industrie du diamant	4	4	—	1.430	2.126	1.176	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	14	10	4	14.450	2.150	2.389	263	841	—	—
Films, théâtres, attractions	10	8	2	6.074	620	761	922	—	—	—
Artisanat	35	28	7	34.951	83.984	25.364	3.306	7.263	—	—
Agriculture, horticulture, pêche, élevage...	4	2	2	12.355	2.535	542	41	215	—	—
Divers non dénommés	49	37	12	294.172	174.852	95.899	2.249	72.846	37.687	2.120
TOTAL...	1.050	843	207	11.247.491	11.353.058	2.710.533	53.996	1.149.653	1.973.373	95.022

B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	15	13	2	696.820	73.662	82.882	1.958	39.758	—	—
Sociétés commerciales	13	11	2	498.608	473.800	354.747	1.066	26.772	4.350	255
Sociétés industrielles	37	29	8	2.303.161	1.206.032	554.162	13.921	328.196	5.400	324
Sociétés agricoles	19	18	1	673.986	262.288	230.985	1.318	118.820	4.735	298
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	18	11	7	3.644.501	2.566.370	2.999.723	4.767	1.667.217	—	—
Construction	6	2	4	156.491	9.743	2.227	11.168	1.960	—	—
Transports	3	3	—	250.000	11.047	18.627	—	12.048	—	—
Sociétés diverses	5	4	1	265.000	69.816	103.676	4.531	79.929	—	—
TOTAL...	116	91	25	8.488.565	4.672.758	4.347.029	38.729	2.274.700	14.485	877

C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	1	1	—	6.500	21.212	1.205	—	1.110	—	—
Chemins de fer	1	—	1	2.000	— 2.253	—	314	—	1.622	81
Tramways	1	—	1	4.800	662	—	20	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	9	8	1	327.350	151.733	51.786	360	40.859	—	—
Sociétés diverses	6	5	1	273.395	77.755	43.334	125	34.043	—	—
TOTAL...	18	14	4	614.045	250.159	96.325	819	76.012	1.622	81
Total général...	1.184	948	236	20.350.101	16.275.975	7.153.887	93.544	3.500.365	1.989.480	95.980

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.
(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de juin 1952 :

(milliers de francs)

Coupons d'emprunts de l'Etat	279.267
Coupons d'emprunts de la Colonie	2.114
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	48.990
Coupons d'emprunts d'organismes divers	124.850

455.221

Coupons d'emprunts extérieurs

34.574

1 — RENDÉMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en juillet 1952

30

Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

(milliers de francs)

A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	—	—	—	—	—	—	—	—	43.027	976
Assurances	6	5	1	21.165	4.539	4.297	9	2.046	2	—
Opérations financières et immobilières	27	24	3	136.044	97.540	38.536	292	30.934	1.079.635	52.278
Commerce de détail	15	12	3	127.750	35.727	17.161	126	8.320	55.253	2.599
Commerce de gros et commerce extérieur	85	67	18	206.025	162.193	56.103	3.078	13.717	8.450	549
Fabrications métalliques	41	32	9	492.203	377.697	84.556	3.218	31.133	67.719	3.314
Métallurgie du fer	4	3	1	23.850	33.847	3.106	414	1.864	145.825	8.617
Métaux non ferreux	4	4	—	37.600	24.737	6.007	—	2.542	51.309	2.308
Industrie textile	37	29	8	287.022	706.198	50.297	4.572	16.095	19.644	1.053
Industries alimentaires	26	17	9	157.892	119.119	15.589	2.310	9.231	34.025	1.667
Industrie du bois	6	5	1	9.825	2.557	1.039	—	72	2.000	80
Industrie chimique	22	17	5	402.627	97.273	41.889	2.073	20.074	62.081	2.961
Industrie du verre	2	1	1	700	—	346	15	151	105	7
Electricité	2	2	—	95.000	6.207	3.965	—	2.068	278.326	14.234
Gaz	1	1	—	60.000	12.259	14.716	—	—	10.000	590
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	128	5
Cuir	5	2	3	19.300	9.650	62	1.594	—	800	36
Papier et imprimerie	6	4	2	20.677	49.867	3.145	469	981	1.250	58
Transport	24	21	3	47.993	46.255	15.032	865	1.789	32.567	1.287
Tourisme	10	9	1	5.932	9.993	1.269	6	439	211	12
Intermédiaires	10	8	2	10.900	11.387	2.184	5	607	—	—
Déchets et matières de récupération	2	2	—	900	558	394	—	—	—	—
Constructions	12	8	4	64.198	16.970	5.995	1.127	2.842	27.100	1.129
Charbons	3	3	—	732.500	167.546	104.500	—	94.857	141.745	7.126
Terre cuite	5	5	—	28.200	44.619	4.970	—	3.943	2.750	154
Ciment et industries connexes	3	2	1	10.520	8.948	777	1.520	77	—	—
Carrières	2	2	—	8.700	10.003	1.081	—	573	34	2
Chaux	1	1	—	700	3.088	1.024	—	100	23	1
Industries céramiques	2	2	—	3.500	6.830	1.283	—	—	—	—
Industrie du tabac	3	2	1	151.325	10.718	14.964	5	12.060	50.000	3.090
Industrie du diamant	1	1	—	5.000	—	2.184	—	300	—	—
Editions, librairies, presse	5	4	1	5.476	5.708	1.116	1	—	—	—
Films, théâtres, attractions	15	10	5	17.250	6.881	1.630	542	—	—	—
Artisanat	15	11	4	8.995	19.981	6.343	518	3.002	—	—
Agriculture, horticulure, pêche, élevage	3	—	3	425	209	—	123	—	—	—
Divers non dénommés	24	14	10	79.445	110.090	14.698	1.041	1.246	16.334	853
TOTAL...	429	330	99	3.279.689	2.218.748	519.927	24.083	259.912	2.130.341	105.186

B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	7	7	—	241.900	232.814	71.511	—	42.911	20.000	1.135
Sociétés commerciales	8	6	2	255.450	207.435	85.294	169	28.828	—	—
Sociétés industrielles	12	10	2	555.700	60.797	141.370	395	96.386	10.000	550
Sociétés agricoles	19	19	—	635.383	431.493	302.912	—	138.388	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	12	10	2	422.825	157.470	156.597	2.085	55.890	—	—
Construction	2	2	—	14.000	1.244	2.472	—	135	—	—
Transports	3	3	—	196.102	1.059.646	139.416	—	53.271	49.399	1.976
Sociétés diverses	2	2	—	25.462	14.816	7.981	—	5.117	—	—
TOTAL...	65	59	6	2.346.822	2.165.715	907.553	2.649	420.926	79.399	3.661

C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	1	—	1	255.000	280.135	—	33.898	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	121.685	5.469
Plantations, sociétés coloniales	2	2	—	357.000	151.319	57.129	—	50.314	—	—
Sociétés diverses	6	4	2	194.400	39.804	40.377	874	22.307	1.210	54
TOTAL...	9	6	3	806.400	471.258	97.506	34.772	72.621	122.895	5.523
Total général...	503	395	108	6.432.911	4.855.721	1.524.988	61.504	753.459	2.332.635	114.970

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.
(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de juillet 1952 :

(milliers de francs)

Coupons d'emprunts de l'Etat	43.326
Coupons d'emprunts de la Colonie	3.214
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	31.333
Coupons d'emprunts d'organismes divers	153.136

231.009

Coupons d'emprunts extérieurs

6.082

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en août 1952

Source : Institut National de Statistique.

30

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations brutes (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

(milliers de francs)

A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	—	—	—	—	—	—	—	—	43.027	976
Assurances	2	2	—	300	779	482	—	250	2	—
Opérations financières et immobilières	8	6	2	2.935	904	945	4	455	949.619	45.205
Commerce de détail	4	3	1	1.250	1.556	438	54	—	52.260	2.412
Commerce de gros et commerce extérieur	36	26	10	27.802	36.103	18.382	772	433	1.000	56
Fabrications métalliques	24	18	6	100.632	60.887	10.388	4.080	4.363	4.435	349
Métallurgie du fer	2	2	—	27.750	24.333	3.618	—	3.112	161.687	8.687
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	—	—	1.309	61
Industrie textile	15	13	2	102.970	210.466	15.492	680	9.276	50.894	2.647
Industries alimentaires	14	11	3	65.950	53.148	8.051	109	4.016	8.531	463
Industrie du bois	5	4	1	43.600	23.104	20.598	39	8.205	—	—
Industrie chimique	1	—	1	7.000	1.159	—	260	—	66.919	3.169
Industrie du verre	—	—	—	—	—	—	—	—	5.400	319
Electricité	2	2	—	179.000	22.143	17.253	—	12.086	266.321	12.547
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	1	1	—	700	140	139	—	—	—	—
Papier et imprimerie	6	5	1	112.830	83.492	19.528	27	5.144	2.157	101
Transport	12	10	2	6.600	10.114	2.630	391	1.087	—	—
Tourisme	1	—	1	104	30	—	77	—	—	—
Intermédiaires	4	3	1	3.500	1.183	208	175	—	—	—
Déchets et matières de récupération	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Constructions	6	5	1	6.070	708	732	132	—	7.500	379
Charbons	—	—	—	—	—	—	—	—	57.133	2.709
Terre cuite	3	3	—	968	248	130	—	—	2.500	158
Ciment et industries connexes	4	3	1	25.050	7.499	12.373	138	7.475	78.000	4.242
Carrières	1	1	—	600	84	69	—	—	—	—
Chaux	2	2	—	3.500	8.370	3.580	—	1.406	—	—
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	1	1	—	650	83	—	—	—	500	20
Films, théâtres, attractions	1	—	1	100	41	—	28	—	—	—
Artisanat	6	3	3	4.025	554	96	672	—	520	35
Agriculture, horticulture, pêche, élevage	3	1	2	2.625	2.633	64	691	61	—	—
Divers non dénommés	7	3	4	7.193	875	276	1.377	60	—	—
TOTAL...	171	128	43	733.704	549.890	135.472	9.706	57.429	1.759.714	84.515

B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	1	1	—	10.080	—	—	—	—	5.000	230
Sociétés commerciales	3	2	1	14.550	745	1.542	718	—	—	—
Sociétés industrielles	2	1	1	140.000	13.541	20.246	6.556	15.825	—	—
Sociétés agricoles	2	2	—	17.500	21.691	7.036	—	4.350	10.000	632
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	1	1	—	230.000	363.983	27.648	—	23.122	—	—
Construction	1	1	—	40.000	86.662	35.295	—	7.904	—	—
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	10	8	2	452.130	485.132	91.767	7.274	51.201	15.000	862

C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	1	1	—	5.000	97.580	—	—	—	20.000	899
TOTAL...	1	1	—	5.000	97.580	—	—	—	20.000	899
Total général...	182	137	45	1.190.834	1.132.602	227.239	16.980	108.630	1.794.714	86.276

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois d'août 1952 :

(milliers de francs)

Coupons d'emprunts de l'Etat	473.958
Coupons d'emprunts de la Colonie	693
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	16.756
Coupons d'emprunts d'organismes divers	54.448
	<u>545.855</u>

Coupons d'emprunts extérieurs 25.196

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en septembre 1952

30 Source : Institut National de Statistique.

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

(milliers de francs)

A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	1	1	—	10.000	4.732	2.162	—	1.074	43.027	976
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—
Opérations financières et immobilières	15	10	5	64.900	24.350	7.524	771	4.429	1.048.565	50.145
Commerce de détail	7	5	2	5.200	4.893	561	287	105	3.000	180
Commerce de gros et commerce extérieur	61	46	15	60.891	42.364	18.054	2.950	1.688	101.250	6.292
Fabrications métalliques	28	18	10	90.293	176.279	19.949	7.619	9.891	29.950	1.737
Métallurgie du fer	4	4	—	148.872	135.562	55.106	—	17.408	205.097	9.787
Métaux non ferreux	2	2	—	66.300	52.556	16.013	—	6.984	7.761	361
Industrie textile	28	14	14	328.510	198.333	20.506	14.428	13.774	12.000	730
Industries alimentaires	26	18	8	147.648	112.789	7.105	2.330	2.695	20.225	959
Industrie du bois	8	7	1	6.660	15.906	951	4	262	5.000	319
Industrie chimique	18	12	6	105.650	18.796	27.106	834	7.784	74.439	3.502
Industrie du verre	6	3	3	512.426	511.361	41.958	154	21.101	—	—
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	369.669	20.928
Gaz	1	—	1	3.000	116	—	33	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	4	3	1	10.400	6.807	1.234	208	—	400	36
Papier et imprimerie	4	3	1	15.639	5.887	1.436	68	800	19.788	1.170
Transport	13	11	2	7.010	4.147	1.282	486	30	—	—
Tourisme	13	9	4	20.453	95.623	6.122	395	2.418	2.252	144
Intermédiaires	7	2	5	2.365	1.854	565	124	39	—	—
Déchets et matières de récupération	1	1	—	2.000	2.155	2.086	—	—	—	—
Constructions	7	4	3	15.060	4.591	1.435	582	506	—	—
Charbons	—	—	—	—	—	—	—	—	72.386	3.487
Terre cuite	—	—	—	—	—	—	—	—	11.050	453
Ciment et industries connexes	3	2	1	4.972	11.975	146	21	—	—	—
Carrières	3	2	1	10.000	8.983	57	—	—	—	—
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	1	1	—	13.000	886	165	—	—	2.500	125
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	280	23
Editions, librairies, presse	2	2	—	600	263	336	—	—	—	—
Films, théâtres, attractions	2	2	—	260	166	62	—	—	—	—
Artisanat	8	6	2	6.541	1.833	523	186	85	1.500	81
Agriculture, horticulture, pêche, élevage	1	1	—	500	156	114	—	—	—	—
Divers non dénommés	17	10	7	98.953	36.188	23.575	894	14.818	—	—
TOTAL	291	199	92	1.758.103	1.479.551	256.133	32.374	105.891	2.030.141	101.434

B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	1	1	—	10.000	53.365	28.768	—	10.000	—	—
Sociétés commerciales	4	4	—	65.758	5.163	15.338	—	1.200	—	—
Sociétés industrielles	2	2	—	164.800	28.227	26.730	—	17.365	—	—
Sociétés agricoles	2	2	—	18.120	11.304	13.306	—	2.625	20.000	1.264
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines	3	2	1	31.000	8.017	17.780	3	5.902	—	—
Construction	2	1	1	18.000	4.176	21	2.431	—	—	—
Transports	1	1	—	137.650	54.731	15.993	—	4.007	28.440	1.517
Sociétés diverses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	15	13	2	445.328	156.631	117.936	2.434	41.099	48.440	2.781

C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	2	2	—	5.765	12.602	2.140	—	26	3.150	186
TOTAL	2	2	—	5.765	12.602	2.140	—	26	3.150	186
Total général	308	214	94	2.209.196	1.648.784	376.209	84.808	147.018	2.081.731	104.401

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.
 (2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de septembre 1952 :

(milliers de francs)

Coupons d'emprunts de l'Etat	158.168
Coupons d'emprunts de la Colonie	2.281
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	57.484
Coupons d'emprunts d'organismes divers	65.286
	283.219
Coupons d'emprunts extérieurs	37.346

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

30

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1950 (2).....	10.949	7.509	3.440	97.400.406	84.895.220	13.768.637	-1.383.190	8.422.531	(3)22.611.242	977.418
1951 (2).....	11.608	8.892	2.716	106.891.246	84.142.338	19.990.165	993.787	10.773.801	(3)25.718.014	1.215.569
1951 Juillet.....	574	454	120	11.459.791	7.234.385	3.590.660	93.055	1.932.145	2.172.441	98.066
Août.....	220	162	58	1.268.473	1.122.399	256.293	9.764	143.441	1.623.853	70.504
Septembre.....	397	314	83	2.154.743	1.863.410	404.932	22.703	139.740	1.778.313	79.841
Octobre.....	650	497	153	8.368.473	5.854.028	1.215.079	77.888	786.579	1.955.897	90.150
Novembre.....	327	255	72	7.386.756	8.005.700	1.189.026	18.353	764.616	1.448.262	64.765
Décembre.....	317	253	64	4.656.471	4.452.040	1.133.890	109.275	595.744	1.910.572	86.282
1952 Janvier.....	109	82	27	1.904.346	612.413	202.342	3.262	109.335	2.933.677	142.218
Février.....	179	138	41	681.509	984.086	337.275	6.527	83.558	2.158.846	107.258
Mars.....	1.519	1.214	305	10.118.635	9.317.809	1.974.104	119.712	1.066.542	1.829.314	91.260
Avril.....	2.414	1.900	514	22.052.477	15.262.552	3.205.047	195.465	1.875.389	2.395.435	121.253
Mai.....	2.193	1.723	470	24.245.887	17.511.476	4.553.155	131.988	2.587.391	1.689.117	88.425
Juin.....	1.184	948	236	20.350.101	16.275.975	7.153.887	93.544	3.500.365	1.989.480	95.980
Juillet.....	503	395	108	6.432.911	4.855.721	1.524.986	61.504	753.459	2.332.635	114.370
Août.....	182	137	45	1.190.834	1.132.602	227.239	16.980	108.630	1.794.714	86.276
Septembre.....	308	214	94	2.209.196	1.648.784	376.209	34.808	147.016	2.081.731	104.401

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes. — (2) Déduction faite des doubles emplois. — (3) Au 31 décembre.

II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)
(milliers de francs)

31

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livrets à fin d'année
1950.....	8.749.313	7.512.399	1.236.914	32.765.216 (1)	7.039.991 (2)
1951.....	9.270.781	8.134.194	1.136.587	34.841.680 (1)	
1951 Août.....	784.255	607.297	176.958	33.246.233	
Septembre.....	724.188	581.695	142.493	33.388.726	
Octobre.....	835.452	658.347	177.105	33.665.831	
Novembre.....	722.294	589.316	132.978	33.698.809	
Décembre.....	974.793 (3)	771.799	202.994	34.841.680 (1)	
1952 Janvier.....	1.175.076	566.436	608.640	35.450.320	
Février.....	905.880	590.888	314.992	35.765.312	
Mars.....	1.175.090	702.073	473.017	36.238.329	
Avril.....	954.708	782.261	172.447	36.410.776	
Mai.....p	989.573	743.322	246.251	36.657.027	
Juin.....p	1.138.384	713.064	425.320	37.082.347	
Juillet.....p	1.383.322	714.596	668.726	37.751.073	
Août.....p	1.117.419	626.016	491.403	38.242.476	
Septembre.....p	922.323	639.503	282.820	38.525.296	
Octobre.....p	1.064.445	638.816	425.629	38.950.925	

(1) Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice et la dotation aux prisonniers de guerre. — (2) Y compris les livrets des prisonniers de guerre. — (3) Y compris les intérêts échus sur obligations de l'Assainissement monétaire s'élevant à 66 millions de francs au 31 décembre 1951.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite (*)
(milliers de francs)

PÉRIODES	Travailleurs manuels			Employés (Lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	Total
	Loi du 16 mars 1965	Loi du 15 décembre 1937			
		Versements obligatoires	Versements facultatifs		
1949.....	27.625	392.028	70.042	246.870	736.565
1950.....	32.496	389.803	86.337	247.739	756.375
1950 Décembre.....	3.124	32.771	7.968	21.948	65.811
1951 Janvier.....	4.295	35.850	12.177	20.808	73.130
Février.....	3.035	33.504	12.171	20.821	69.531
Mars.....	2.645	36.835	14.156	21.626	75.262
Avril.....	3.637	34.172	12.992	21.357	72.158
Mai.....	2.469	35.800	13.234	21.187	72.690
Juin.....	3.250	31.894	11.851	23.951	70.946
Juillet.....	1.675	34.373	12.442	24.178	72.668
Août.....	4.082	34.929	12.561	24.031	75.583
Septembre.....	3.503	34.778	12.903	25.350	76.532
Octobre.....	2.318	34.784	12.405	25.636	75.143
Novembre.....	2.828	33.123	12.343	24.470	72.764
Décembre.....	2.591	34.916	13.834	25.676	77.017
1952 Janvier.....	4.687	37.295	14.677	25.244	81.903
Février.....	2.753	35.520	13.122	25.788	77.183

(*) Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 194,4 millions de francs en 1948, 207,7 millions de francs en 1949, 189,7 millions de francs (montant provisoire) en 1950 et 212,0 millions de francs (montant provisoire) en 1951. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

III — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)
Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 233.

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																							
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verrères	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports		Gaz et électricité	
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chaux et jute	Laine, tapis, bonneterie	Ensemble					Fabriques (1)	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (2)		Ensemble (2)
a) Indice des salaires horaires moyens																									
1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	114	110	112	113	112	113	109	118	110	119	106	106	112	104	106	114
1950 Mars	407	404	390	403	387	417	408	379	383	392	392	416	417	417	395	394	380	348	330	398	406	375	397	392	448
1950 Juin	416	412	397	409	393	424	414	388	389	394	397	426	431	428	418	411	403	374	330	397	421	369	394	389	456
1950 Septembre	421	415	398	414	415	425	420	392	396	402	401	438	438	438	419	419	401	365	343	397	431	382	400	396	453
1950 Décembre (3)	439	463	418	443	449	443	444	416	438	431	429	457	461	459	421	435	426	384	363	417	438	412	401	403	478
1951 Mars	444	466	424	454	450	446	449	401	441	455	420	462	466	464	432	426	378	369	416	441	418	408	410	474	474
1951 Juin	466	466	446	481	468	469	473	427	456	472	448	491	487	489	439	455	456	405	387	440	460	450	418	424	500
1951 Septembre	472	477	459	487	478	471	478	427	459	476	450	495	492	493	472	468	461	401	387	455	467	432	415	418	510
1951 Décembre (4)	486	508	469	495	501	479	488	441	488	495	476	519	505	512	480	484	470	424	405	469	460	465	423	431	516
1952 Mars (4)	490	508	472	505	499	493	498	452	477	498	474	511	499	505	482	483	473	430	405	475	463	443	446	445	526
1952 Juin	490	513	478	508	501	491	499	440	490	508	465	516	499	508	489	491	468	429	408	458	479	428	448	444	540
1952 Septembre	p 485	512	478	492	489	499	495	436	458	496	p 457	504	482	493	489	484	458	422	399	462	484	439	448	446	527
b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés																									
1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	115	110	111	111	111	114	109	120	112	118	107	126	113	—	—	115
1950 Mars	397	371	376	374	384	398	387	375	368	394	383	433	424	428	392	351	387	338	330	418	399	330	—	—	464
1950 Juin	403	371	377	377	390	402	391	380	368	394	388	433	438	435	409	373	412	339	330	416	407	330	—	—	467
1950 Septembre	409	371	376	380	421	402	396	387	372	400	394	452	448	450	411	379	409	339	348	416	406	335	—	—	467
1950 Décembre (3)	427	396	395	401	449	418	415	404	424	419	416	471	465	468	412	396	437	351	365	434	416	364	—	—	485
1951 Mars	433	398	397	411	440	423	421	397	428	428	410	473	472	473	425	390	439	357	373	427	416	379	—	—	487
1951 Juin	455	424	422	441	457	447	446	416	434	453	439	492	499	496	433	415	467	410	391	468	433	394	—	—	516
1951 Septembre	459	424	428	441	464	448	448	417	434	453	442	483	507	495	460	437	469	410	391	486	430	394	—	—	516
1951 Décembre (4)	472	456	435	449	501	457	459	419	470	463	457	505	519	512	467	455	477	413	408	499	432	410	—	—	526
1952 Mars (4)	475	459	439	461	495	467	468	428	470	471	457	501	510	506	472	446	478	423	408	505	438	410	—	—	536
1952 Juin	474	456	439	463	482	466	467	420	463	473	451	500	508	504	480	450	474	419	408	490	453	410	—	—	544
1952 Septembre	p 469	456	440	446	481	469	462	415	452	469	p 444	490	494	492	479	443	467	420	398	491	457	410	—	—	528
c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés																									
1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	116	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	116
1950 Mars	392	372	388	394	415	394	397	392	362	366	364	418	413	415	383	376	342	352	297	384	398	351	—	—	428
1950 Juin	402	372	387	397	413	399	400	404	367	370	366	427	432	429	410	401	362	351	297	384	413	351	—	—	430
1950 Septembre	408	372	393	399	434	399	403	411	374	375	371	437	446	441	410	398	362	352	311	384	422	375	—	—	429
1950 Décembre (3)	427	399	412	425	464	421	428	436	422	400	394	459	479	469	411	410	383	386	333	406	439	408	—	—	450
1951 Mars	429	398	416	431	465	419	429	447	433	410	391	459	475	467	419	413	396	380	336	393	444	394	—	—	442
1951 Juin	450	419	438	458	483	442	453	469	424	423	417	484	502	493	422	435	413	419	352	425	463	413	—	—	464
1951 Septembre	456	419	446	458	491	443	455	469	425	427	417	488	511	500	450	467	420	418	352	439	453	413	—	—	465
1951 Décembre (4)	468	455	458	464	506	455	465	480	454	435	433	504	527	515	457	475	432	423	370	457	446	—	—	—	476
1952 Mars (4)	474	457	462	475	517	470	478	483	441	443	438	499	525	512	463	467	432	433	370	461	460	436	—	—	486
1952 Juin	473	454	461	481	514	466	477	476	440	444	430	493	521	507	470	492	428	430	371	442	482	449	—	—	493
1952 Septembre	p 467	454	462	467	505	468	472	475	432	442	p 428	480	498	489	469	482	418	431	363	442	477	449	—	—	479

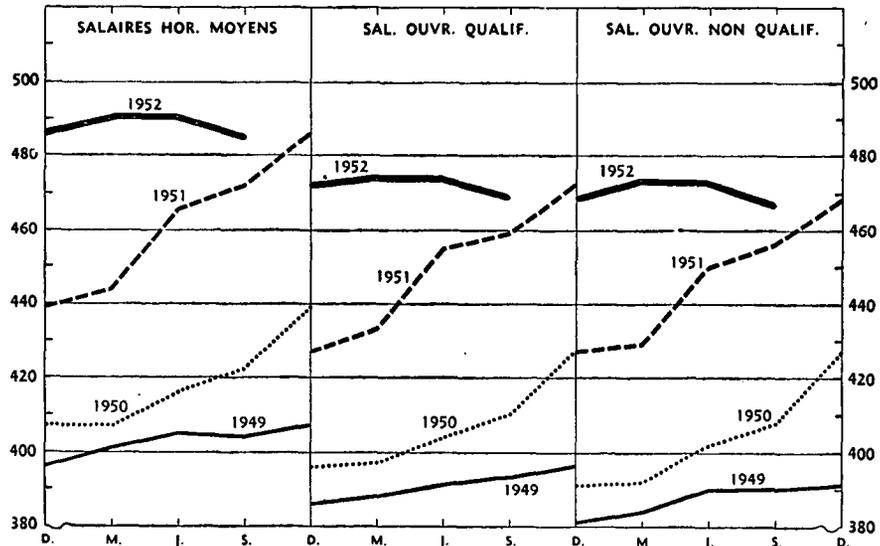
(1) Ces indices ne tiennent pas compte des primes et allocations ajoutées aux salaires, sauf en décembre 1950, décembre 1951 et mars 1952.

(2) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

(3) Ces indices tiennent compte de la partie, relative au mois de décembre, de la prime compensatoire prévue par le *Moniteur belge* du 13 janvier 1951.

(4) Ces indices tiennent compte de l'allocation temporaire prévue au *Moniteur belge* du 10 novembre 1951.

PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Salaires horaires moyens.				
Mars	400	407	444	490
Juin	405	418	466	490
Septembre	404	421	472	p485
Décembre	407	439	486	
Salaires ouvriers qualifiés.				
Mars	388	397	433	475
Juin	391	403	455	474
Septembre	393	409	459	p469
Décembre	395	427	472	
Salaires ouvriers non qualifiés.				
Mars	384	392	429	474
Juin	390	402	460	473
Septembre	390	408	466	p467
Décembre	391	427	468	



LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

a) Mouvement du débit

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION						
	Nombre de chambres à fin de période	BRUXELLES		PROVINCE		BRUXELLES ET PROVINCE	
		Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)
1950 Moyenne mensuelle	38 (1)	148	195.102	168	45.361	306	240.463
1951 Moyenne mensuelle	38 (1)	159	228.003	171	56.908	330	284.911
1951 Octobre	38	164	256.190	179	64.015	343	320.205
Novembre	38	160	278.039	172	61.639	332	339.678
Décembre	38	162	229.662	179	60.388	341	290.050
1952 Janvier	38	170	266.047	178	58.166	348	324.213
Février	38	162	244.521	169	56.626	331	301.147
Mars	38	171	295.733	182	63.618	353	359.351
Avril	38	164	237.003	177	60.905	341	297.908
Mai	38	164	226.844	173	55.773	337	282.617
Juin	38	166	247.469	175	59.198	341	306.667
Juillet	38	167	274.513	179	60.193	346	334.706
Août	38	148	236.147	162	54.475	310	290.622
Septembre	38	160	253.745	177	56.664	337	310.409
Octobre	38	168	277.929	192	60.174	360	338.103

(1) Au 31 décembre.

b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles (mouvement du débit)

PÉRIODES	Call money (1)		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)
1950 Moyenne mensuelle	3.231	122.070	1.685	7.613	139.970	61.386	2.638	4.033	147.524	195.102
1951 Moyenne mensuelle	2.322	140.209	1.735	8.228	152.482	75.214	2.628	4.354	159.167	228.003
1951 Octobre	2.489	161.606	1.740	10.729	156.717	78.351	3.415	5.504	164.361	256.190
Novembre	2.149	178.096	2.102	11.140	153.166	83.367	2.975	5.436	160.392	278.039
Décembre	2.099	138.740	1.640	7.547	155.469	78.174	2.852	5.200	162.060	229.662
1952 Janvier	2.156	170.189	1.921	9.867	163.014	80.614	3.215	5.377	170.306	266.047
Février	4.575	153.551	1.684	6.817	152.378	79.202	3.018	4.951	161.655	244.521
Mars	2.150	193.934	1.808	11.379	163.964	85.957	3.146	4.463	171.068	295.733
Avril	2.029	141.197	1.854	9.005	157.322	82.443	2.942	4.358	164.147	237.003
Mai	2.132	128.877	1.988	7.728	156.834	80.402	2.854	3.837	163.808	226.844
Juin	2.024	153.070	2.339	9.491	158.618	81.138	2.777	3.767	166.768	247.469
Juillet	2.215	172.474	2.215	10.975	159.280	86.764	3.024	4.300	166.734	274.513
Août	2.107	141.315	1.738	7.478	141.724	83.442	2.843	3.912	148.412	236.147
Septembre	2.220	159.037	1.770	8.192	153.225	82.723	2.833	3.793	160.048	253.745
Octobre	2.371	175.137	1.994	10.663	160.402	88.383	2.896	3.746	167.663	277.929

(1) Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs)

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (*) (moyenne journalière)	Avoir des particuliers (*)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1950 Moyenne mensuelle	(1)637.348	27.093	19.529	23.037	61.823	23.210	61.823	169.893	91	3,44
1951 Moyenne mensuelle	(1)641.104	27.377	20.217	26.126	69.264	26.006	69.264	190.660	91	3,75
1951 Août	637.002	26.539	20.307	27.052	68.473	26.815	68.473	190.813	92	3,77
Septembre	638.082	26.595	20.290	24.230	62.157	23.169	62.157	171.713	91	3,48
Octobre	639.255	27.480	20.618	25.457	69.977	26.456	69.977	191.807	90	3,53
Novembre	640.075	26.943	20.945	26.975	69.103	26.226	69.103	191.407	92	3,82
Décembre	641.104	27.685	21.144	27.204	70.940	25.265	70.940	194.349	92	3,77
1952 Janvier	642.405	30.248	21.298	28.047	78.402	30.234	78.402	215.085	91	3,70
Février	643.305	27.534	20.595	27.213	70.281	26.840	70.281	194.615	92	3,79
Mars	644.676	27.545	20.692	26.842	70.385	26.418	70.385	194.030	93	3,63
Avril	644.987	28.277	20.885	26.672	70.535	27.744	70.535	195.486	91	3,72
Mai	646.370	28.103	20.888	30.857	77.952	30.090	77.952	216.860	92	4,12
Juin	645.628	28.025	20.982	25.994	66.001	25.746	66.001	183.742	91	3,65
Juillet	646.091	29.447	21.211	31.260	77.454	32.013	77.454	218.181	92	3,79
Août	646.565	27.282	20.976	28.972	69.145	27.623	69.145	194.885	92	3,77
Septembre	647.550	27.693	20.990	25.365	64.551	25.124	64.551	179.591	91	3,31
Octobre	649.139	28.224	21.315	28.160	74.090	29.297	74.090	205.637	91	3,60

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

(*) Ces avoirs comprennent: les avoirs libres, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués et, jusqu'en décembre 1951, les avoirs temporairement indisponibles.

LES PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

45 Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

PÉRIODES	Indice général	Produits agricoles				Produits minéraux					Produits chimiques			Peaux et cuirs
		du règne animal	du règne végétal	Matières grasses	Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
Nombre de produits ..	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1950 Moyenne mens.	387	368	456	381	372	529	350	230	353	443	287	295	267	414
1951 Moyenne mens.	471	416	487	485	446	542	437	259	533	454	355	388	279	496
1951 Août	467	426	467	460	455	547	439	259	567	454	370	408	286	451
Septembre	464	421	453	455	457	547	439	259	575	454	372	410	286	457
Octobre	473	414	475	466	478	547	508	259	609	455	375	413	290	441
Novembre	473	424	476	464	483	547	513	270	612	455	375	413	291	404
Décembre	477	443	493	467	484	547	515	270	615	455	379	416	295	396
1952 Janvier	477	424	502	452	490	554	515	273	631	455	377	420	282	393
Février	470	416	495	421	494	554	530	281	623	461	377	420	283	371
Mars	457	403	490	399	489	554	530	281	598	460	372	413	283	352
Avril	450	389	494	389	493	554	530	298	598	461	360	396	280	344
Mai	445	385	492	405	485	554	530	298	562	462	359	394	280	344
Juin	436	376	482	399	478	557	520	298	536	463	349	379	282	339
Juillet	434	398	466	393	467	557	488	298	517	463	346	375	279	350
Août	432	410	457	392	464	557	488	293	506	464	329	353	274	355
Septembre	434	403	482	387	462	557	488	293	500	464	329	350	278	360
Octobre	430	402	489	379	453	557	491	293	463	464	318	335	279	360

PÉRIODES	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles					Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques				
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute		Fibres artificielles	Indice général du groupe	Sidéurgie	Fabr. métallique	Non ferreux
Nombre de produits ..	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1950 Moyenne mens.	345	551	416	428	482	363	516	552	267	410	346	340	321	459
1951 Moyenne mens.	557	690	706	545	599	516	652	694	305	427	456	487	394	633
1951 Août	483	692	744	485	480	486	545	670	313	427	478	518	414	642
Septembre	528	708	722	468	442	482	544	587	313	426	482	525	416	647
Octobre	530	714	700	483	494	475	559	592	313	428	491	536	418	677
Novembre	488	721	688	484	470	480	590	566	312	431	491	536	420	673
Décembre	479	721	686	480	451	462	585	684	303	437	492	535	422	663
1952 Janvier	477	721	697	484	437	445	636	728	291	441	492	538	422	656
Février	394	714	677	458	417	427	601	606	291	442	492	540	422	655
Mars	392	710	567	426	386	379	581	522	287	442	489	540	423	627
Avril	382	695	567	405	355	368	557	487	275	444	486	539	421	620
Mai	286	657	549	404	385	361	544	449	269	444	479	530	421	585
Juin	318	620	474	398	404	350	535	395	269	443	472	510	421	577
Juillet	306	605	426	400	417	363	531	358	269	443	474	514	420	583
Août	285	605	426	402	426	363	539	339	269	443	476	524	420	572
Septembre	259	605	420	400	417	363	543	337	269	443	477	528	419	574
Octobre	260	622	423	398	437	353	526	330	269	443	468	519	419	527

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1948 = 100

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL
EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats- Unis (Depart- ment of Labor, Bureau Labor Statistics)	France (Statist- tique générale de la France) (1)	Pays- Bas (Cen- tral Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)	Suède (Admin- istration du Com- merce)	Suisse (Office fédéral de l'In- dustrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1950 Moyenne mens.	100	98	108	117	120	108	94
1951 Moyenne mens.	121	109	138	143	146	140	105
1951 Août	120	108	134	142	148	142	103
Septembre	119	108	138	142	148	142	103
Octobre	122	108	146	143	160	143	105
Novembre	122	108	151	144	150	148	104
Décembre	123	108	152	145	151	149	105
1952 Janvier	123	107	153	145	153	150	105
Février	121	107	152	145	150	150	104
Mars	118	107	149	143	152	151	103
Avril	116	106	147	142	150	150	102
Mai	114	106	145	140	149	150	102
Juin	112	106	143	139	149	151	102
Juillet	112	106	144	136	149	150	101
Août	111	107	144	137	148	149	102
Septembre	112	106	p 143	138	p 147	148	101
Octobre	111	p 106	p 141		p 149		

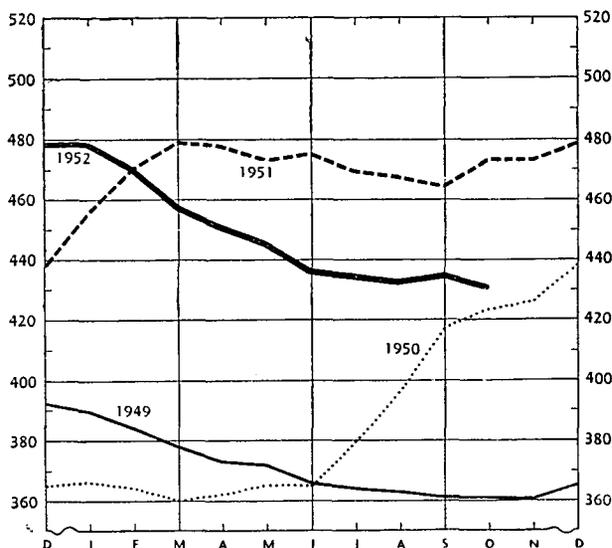
PÉRIODES	Indice général	Produits alimen- taires	Produits non alimen- taires
Nombre de produits ...	56	34	22
1950 Moyenne mensuelle	377	354	414
1951 Moyenne mensuelle	413	378	467
1951 Septembre	417	382	472
Octobre	419	387	469
Novembre	421	390	468
Décembre	422	392	467
1952 Janvier	424	395	467
Février	424	397	466
Mars	421	392	463
Avril	416	388	459
Mai	412	387	450
Juin	413	390	448
Juillet	412	388	447
Août	413	390	448
Septembre	414	392	447
Octobre	415	394	447
Novembre	416	395	446

(1) France : nouvel indice des prix de gros (319 articles), base 100 en 1949. L'ancien indice (135 articles), ramené à la base 100 en 1948, s'élevait approximativement à 112 en 1949.

INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

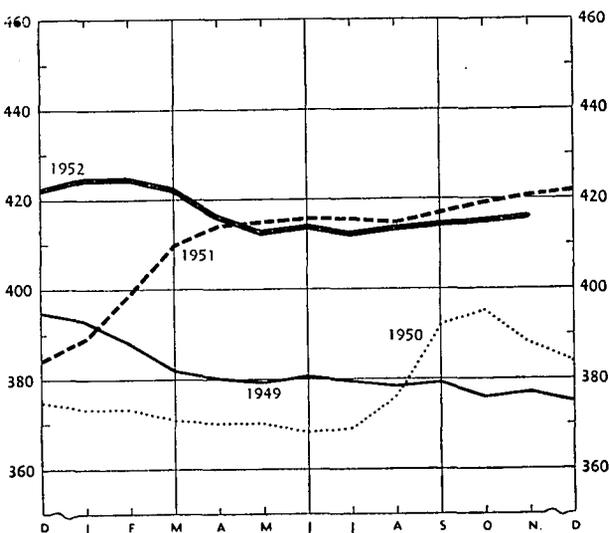
PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Janvier	390	366	456	477
Février	384	364	471	470
Mars	378	360	479	457
Avril	373	362	478	450
Mai	372	365	473	445
Juin	368	365	475	436
Juillet	364	379	469	434
Août	363	396	467	432
Septembre	361	417	464	434
Octobre	361	423	473	430
Novembre	361	426	473	
Décembre	365	438	477	



INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Janvier	393	373	389	424
Février	388	373	399	424
Mars	382	371	410	421
Avril	380	370	414	416
Mai	379	370	415	412
Juin	381	368	416	413
Juillet	379	369	416	412
Août	378	376	416	413
Septembre	379	392	417	414
Octobre	376	395	410	415
Novembre	377	388	421	416
Décembre	375	384	422	



LA PRODUCTION

I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

55

source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Direction générale des Mines).

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE								Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)							
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	87.252	125.866	408	353	640	451	541	(1) 2.425	24,0	1.502
1950 Moyenne mensuelle	92.154	133.320	387	276	563	372	677	2.275	23,8	(2) 1.031
1951 Moyenne mensuelle	94.417	132.982	405	299	597	399	772	2.472	24,4	(2) 225
1951 Août	92.175	129.759	383	308	601	370	745	2.407	24,6	224
Septembre	93.967	131.853	387	305	585	403	730	2.410	24,2	212
Octobre	96.065	134.102	446	338	668	447	829	2.728	26,7	222
Novembre	100.389	138.891	431	327	642	417	820	2.637	24,8	236
Décembre	100.268	138.763	392	294	594	419	761	2.460	23,2	226
1952 Janvier	100.017	137.850	436	331	650	435	817	2.689	25,4	223
Février	99.550	137.088	400	313	634	421	839	2.607	24,6	235
Mars	100.364	138.361	445	331	657	437	870	2.740	25,8	446
Avril	99.032	137.280	413	314	617	417	797	2.558	24,6	712
Mai	99.160	137.227	419	331	629	416	828	2.622	24,8	1.136
Juin	97.048	134.992	358	273	553	391	753	2.328	22,6	1.349
Juillet	93.011	130.383	312	242	475	339	775	2.143	21,6	1.544
Août	91.505	127.860	355	288	538	347	755	2.283	23,2	1.590
Septembre	93.470	130.217	410	319	611	430	807	2.577	25,6	1.642
Octobre	p		447	352	652	462	853	2.766		1.682

(1) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi. — (2) A fin d'année.

PÉRIODES	COQUES		AGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Acier et fer fins
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	451	3.831	113	855	(1) 37	261	253	202
1950 Moyenne mensuelle	382	4.157	85	526	(2) 45	308	310	246
1951 Moyenne mensuelle	509	4.613	150	718	(2) 49	404	417	324
1951 Août	536	4.631	130	698	49	413	429	328
Septembre	515	4.674	148	699	49	406	404	321
Octobre	541	4.741	173	727	49	429	460	365
Novembre	524	4.749	171	768	49	413	426	326
Décembre	541	4.759	158	764	49	421	423	324
1952 Janvier	550	4.819	179	753	49	439	450	352
Février	515	4.834	168	780	50	408	427	334
Mars	562	4.827	131	726	50	440	460	352
Avril	528	4.843	114	642	48	412	431	324
Mai	545	4.849	107	665	48	402	422	314
Juin	518	4.856	103	640	48	381	391	284
Juillet	509	4.823	77	641	46	348	346	241
Août	504	4.820	107	648	46	329	338	262
Septembre	524	4.871	121	631	p 47	p 386	p 429	p 322
Octobre	561	4.863	136	652			p 450	

(1) Au 31 décembre 1938. — (2) Au 31 décembre.

II — INDUSTRIE TEXTILE

56

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

PÉRIODES	PRODUCTION DE FILS (tonnes)							PRODUCTION DE TISSUS ÉCRUS TOMBÉS DE MÉTIERS (POUR COMPTE PROPRE, SERVICES PUBLICS ET ORDRES À FAÇON) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		LIn	Jute (1)	Coton	Laine (2)	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée					
1950 Moyenne mensuelle	791	4.331	201	7.174	1.029	1.759	1.590	642	3.239	6.122	2.200	516
1951 Moyenne mensuelle	1.020	5.603	263	8.187	676	1.453	1.309	652	3.824	6.586	2.092	627
1951 Juillet	826	5.222	229	5.962	433	771	980	623	3.661	5.173	1.714	393
Août	1.005	5.542	177	8.140	402	1.054	1.077	514	3.612	5.609	1.866	476
Septembre	1.093	5.662	187	8.109	499	1.096	955	549	4.057	5.497	1.682	400
Octobre	1.185	6.103	257	8.474	409	1.268	1.047	513	4.091	6.195	1.765	383
Novembre	1.009	6.049	171	8.925	421	1.365	930	556	4.087	6.340	1.585	386
Décembre	1.091	5.333	216	8.039	391	1.180	697	564	3.920	5.630	1.300	305
1952 Janvier	1.125	6.077	188	9.014	391	1.069	729	585	4.044	6.011	1.391	393
Février	1.104	5.904	208	6.299	400	1.110	752	594	4.263	5.664	1.413	399
Mars	994	5.799	227	6.011	411	1.122	901	553	4.256	5.312	1.484	384
Avril	825	4.906	198	6.135	431	1.074	885	543	3.943	4.726	1.537	332
Mai	759	4.476	166	5.921	353	1.058	941	527	3.622	4.473	1.461	342
Juin	854	3.669	130	5.278	348	1.149	1.075	569	2.791	4.306	1.512	287
Juillet	746	3.856	117	4.455	302	980	897	601	2.624	4.113	1.401	279
Août	825	3.973	106	5.134	355	1.414	1.156	p 635	p 2.953	p 4.174	p 1.660	p 294
Septembre	938	4.947	164	6.753	533	1.766	1.348	p 788	p 3.186	p 5.468	p 1.937	p 390

(1) Y compris les tapis en jute — (2) Y compris couvertures et tapis en laine.

III — PRODUCTIONS DIVERSES

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

56

PÉRIODES	CIMENT	CHAUX (tonnes)	CALCAIRES	AMMONIAQUE DE SYNTHÈSE ET DÉRIVÉS		ENGRAIS COMPOSÉS (tonnes)	PAPIER		BRIQUES	
				(tonnes d'azote primaire)	(tonnes d'azote dans les engrais finis)		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement
1938 Moyenne mensuelle	250.000	(1) 117.382	(1) 155.538				15.462			
1950 Moyenne mensuelle	296.436	105.219	139.799	13.113	12.235	4.860	23.458	1.641	152.641	14.341
1951 Moyenne mensuelle	368.286	140.289	195.831	15.972	14.902	6.209	23.255	3.904	194.587	13.838
1951 Août	395.901	146.294	235.962	16.961	15.802	3.471	21.887	3.895	254.713	13.766
Septembre	398.837	176.394	203.445	13.787	15.232	6.179	23.810	3.700	252.966	13.889
Octobre	418.216	159.471	251.163	16.206	15.218	8.629	24.963	3.660	253.053	13.562
Novembre	366.032	146.019	199.908	17.216	16.085	6.512	22.771	3.667	188.590	12.212
Décembre	325.902	143.490	170.039	18.004	16.627	8.005	20.169	3.302	160.705	12.266
1952 Janvier	275.475	129.884	143.616	17.879	16.290	10.703	22.109	4.161	137.027	9.997
Février	200.462	142.396	123.721	17.342	16.432	9.788	19.224	3.121	114.369	7.926
Mars	340.871	150.327	163.997	17.739	16.233	16.560	18.848	3.075	102.307	10.909
Avril	369.774	136.908	176.083	17.353	16.168	6.586	17.796	2.644	114.767	9.883
Mai	403.094	129.408	159.975	17.311	17.078	1.518	15.152	2.804	181.606	13.092
Juin	403.759	121.929	156.113	17.758	17.068	1.586	16.297	2.613	216.347	13.171
Juillet	425.410	109.202	166.780	16.307	15.561	2.216	12.132	2.388	233.847	12.809
Août	398.011	126.788	150.137	15.525	14.746	4.542	15.760	3.025	211.364	12.126
Septembre	396.250	p 175.864	169.023	13.989	12.975	9.634	18.950	3.560	p 214.687	p 12.035
Octobre	p 385.079			13.317	11.779	6.686				

(1) Moyenne mensuelle 1937-1938-1939.

Source : Administration des Douanes et Actes.

PÉRIODES	SUCRES				BRASSE- RIES	DISTILLE- RIES	ALLU- METTES	PÊCHE				
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois	Déclara- tions en consom- mation				Quantités de matières premières déclarées(1) (substances farineuses et substan- ces sucrées) (tonnes)	Production d'alcool (hectolitres)	Production (millions de tiges)	Vente de poisson (2) aux minques d'Ostende, Nieuport, Zeebrugge et Blankenberge	
	sucres bruts	sucres raffinés									Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers fr.)
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	17.493	17.183	120.910	20.667	16.412	35.046	4.421	2.260	7.189			
1950 Moyenne mensuelle	34.458	14.372	138.634	21.748	11.629	24.213	4.851	3.243	28.489			
1951 Moyenne mensuelle	21.084	15.716	123.901	20.015	11.963	23.569	5.277	3.256	32.520			
1951 Août	—	12.719	69.183	21.693	13.362	17.527	4.028	2.635	28.083			
Septembre	7	12.484	25.486	37.631	11.890	21.717	4.109	2.525	26.675			
Octobre	97.041	20.475	80.934	17.080	10.464	35.638	5.949	3.582	37.159			
Novembre	139.403	24.293	183.778	18.104	11.423	27.192	4.903	2.935	33.458			
Décembre	11.510	18.302	191.362	15.253	10.367	17.545	4.035	3.200	39.757			
1952 Janvier	—	18.400	177.444	17.297	10.890	23.839	4.535	2.892	38.825			
Février	—	19.920	162.273	15.188	10.516	26.271	4.519	3.857	34.494			
Mars	—	19.189	167.157	16.218	12.850	15.742	4.504	5.038	44.737			
Avril	—	16.390	146.632	16.163	13.128	11.702	5.001	4.624	37.325			
Mai	—	13.383	138.305	18.331	15.722	22.158	4.061	4.103	24.887			
Juin	—	10.092	119.956	24.211	13.713	16.536	3.875	3.666	27.721			
Juillet	—	12.622	98.087	26.715	14.500	14.178	3.358	3.964	26.910			
Août	—	12.851	73.512	22.583	14.096	13.307	2.760	2.976	23.775			
Septembre	507	11.332	48.050	22.802	11.533			2.966	34.367			
Octobre	119.776	17.462	134.721	14.991	11.120							

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprots et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement

IV — ENERGIE ELECTRIQUE (*)

(milliers de kWh)

58

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Direction Energie Electrique.

PÉRIODES	Production (1)				Importation	Exportation	Total énergie absorbée par les réseaux [7] = [4]+[5]-[6]
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels	Total pour la Belgique [4] = [1]+[2]+[3]			
	Régies communales [1]	Sociétés privées [2]					
1936-1938 Moyenne mensuelle	20.361	189.899	227.802	438.062	5.472	2.168	441.366
1950 Moyenne mensuelle	31.204	387.592	287.939	706.735	12.092	4.653	714.174
1951 Moyenne mensuelle	32.564	428.949	329.941	791.454	17.966	8.749	800.671
1951 Juillet	24.094	377.596	300.945	702.635	17.327	5.284	714.678
Août	28.142	399.484	326.997	754.623	25.626	4.101	776.148
Septembre	29.676	418.707	333.603	781.986	8.781	7.779	782.988
Octobre	35.242	455.269	375.098	865.609	8.590	7.869	868.330
Novembre	34.965	447.232	379.942	862.139	10.237	16.933	855.443
Décembre	37.483	472.022	361.697	871.202	9.435	17.834	862.803
1952 Janvier	38.473	469.744	394.498	902.715	14.991	25.294	892.412
Février	33.707	410.774	380.598	825.079	4.960	16.607	813.432
Mars	32.605	401.897	387.939	822.441	10.029	16.205	816.265
Avril	30.232	363.303	353.163	746.698	28.530	7.610	767.618
Mai	26.845	348.104	361.980	736.929	21.266	1.736	756.459
Juin	25.676	361.461	329.025	716.162	22.966	609	738.519
Juillet	23.788	344.976	318.518	687.282	23.689	9.011	701.960
Août	25.996	340.499	331.679	698.174	20.229	9.833	708.570
Septembre	31.767	392.805	365.755	790.327	5.863	7.322	788.808

(*) Nombre de centrales en activité au début de l'année 1950 : 247; au début de l'année 1951 : 238; au début de l'année 1952 : 222.

(1) Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

V — GAZ

(Production, Importation et Exportation) (1)

(milliers de mètres cubes)

59

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Administration du Combustible et de l'Energie.

PÉRIODES	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Production des charbonnages	Total de gaz produit en Belgique [7] = [1] + [2] + [3] + [4] + [5] + [6]	Importations	Exportations	Solde : importations moins exportations [10] = [8] - [9]	Total de gaz disponible en Belgique [11] = [7] + [10]
	Régies et associations de communes [1]	Sociétés privées [2]	Régies [3]	Sociétés privées							
				Production destinée à la distribution publique [4]	Production destinée aux fournitures industrielles [5]						
1950 Moyenne mensuelle	182	2.373	5.651	51.577	60.692	—	120.475	119	1.770	— 1.651	118.824
1951 Moyenne mensuelle	62	1.174	5.552	57.667	75.413	3.759	143.627	38	2.202	— 2.164	141.463
1951 Juillet	60	1.322	4.865	55.810	72.271	3.844	138.172	41	1.633	— 1.592	136.580
Août	59	1.294	5.028	56.953	77.055	4.684	145.073	45	1.642	— 1.597	143.476
Septembre	56	1.259	5.235	56.894	73.970	4.642	142.056	46	2.005	— 1.959	140.097
Octobre	46	1.111	5.829	60.112	81.285	4.336	152.719	43	2.281	— 2.238	150.481
Novembre	37	984	5.497	55.656	78.550	4.330	145.354	37	2.349	— 2.312	143.042
Décembre	37	1.055	6.020	60.066	80.432	5.311	152.921	44	2.219	— 2.175	150.746
1952 Janvier	38	1.056	6.342	62.957	81.870	5.693	157.954	31	2.475	— 2.444	155.510
Février	36	955	6.019	58.853	74.949	5.868	146.680	31	2.435	— 2.404	144.276
Mars	42	985	6.056	60.912	83.323	6.992	158.310	35	2.240	— 2.205	156.105
Avril	44	1.043	5.331	56.203	82.704	7.294	152.619	34	1.846	— 1.812	150.807
Mai	56	1.162	5.451	59.289	83.480	5.924	155.362	37	1.784	— 1.747	153.615
Juin	58	1.136	5.030	56.142	78.432	6.255	145.053	37	1.752	— 1.715	143.338
Juillet	62	1.196	4.768	53.191	70.995	6.169	136.381	42	1.857	— 1.815	134.566
Août	61	1.184	5.011	55.006	71.392	6.888	139.542	185	1.359	— 1.174	138.368
Septembre	44	1.065	5.299	54.360	74.057	8.185	143.010	380	1.761	— 1.381	141.629

(1) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisations, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production en gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc.

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) (6) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

c) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.

d) Les cokeries produisant du gaz tant pour la distribution publique que pour les consommations industrielles directes sont comprises dans le nombre de cokeries correspondant à la colonne (5). Le nombre total des cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1951) s'élève à 18.

LA CONSOMMATION (*)

65

I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

A — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1936 à 1938 = 100

Source : Banque Nationale de Belgique.

MOIS	GRANDS MAGASINS						MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951
Octobre	515	580	489	568	518	601	363	416	241	242	428	534	510	562
Novembre	440	477	456	495	791	864	328	399	230	229	445	528	476	439
Décembre	497	521	504	583	830	961	447	464	258	251	588	618	554	487
	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952
Janvier	614	439	641	552	555	521	445	413	224	241	564	536	795	566
Février	617	384	772	569	550	507	439	396	227	230	545	542	866	586
Mars	515	443	666	598	647	560	409	386	265	246	565	546	713	579
Avril	442	497	584	614	562	590	372	393	249	239	501	522	530	513
Mai	404	448	538	590	527	629	376	393	248	246	504	546	467	458
Juin	441	369	521	481	571	552	375	361	264	230	497	497	417	363
Juillet	431	466	495	525	595	680	367	409	204	231	450	536	357	385
Août	318	369	511	471	600	616	405	397	210	225	480	528	360	363
Septembre	387	502	589	611	575	681	400	410	225	225	489	527	472	501
Octobre	580	612	568	565	601	660	416		242		534	557	562	526

B — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1948 = 100

Source : Institut National de Statistique.

MOIS	GRANDS MAGASINS A RAYONS MULTIPLES																					
	Indice général	Alimentation				Habillement				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie		Parfum.			
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Annages	Desus hommes	Desus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapellerie	Total	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, jouets sports, voyage
1951 Août	115	174	136	130	152	55	81	108	106	88	87	127	102	129	207	136	88	106	162	154	117	110
Septembre	123	186	147	126	161	73	107	120	106	99	101	163	123	120	264	134	81	98	204	189	111	68
Octobre	140	207	162	141	179	91	163	190	145	139	110	139	121	123	272	137	85	114	117	116	112	130
Novembre	151	203	176	148	184	77	122	137	130	119	96	127	107	111	236	123	97	272	161	177	116	552
Décembre	174	258	220	168	230	70	125	136	175	141	99	142	115	147	285	160	195	274	232	238	157	368
1952 Janvier	127	238	128	140	175	76	77	104	157	112	134	123	130	112	190	119	94	107	152	119	106	48
Février	121	256	126	138	182	74	73	84	110	92	111	150	125	117	217	127	95	107	108	106	107	52
Mars	131	262	131	146	188	93	132	123	114	108	117	149	128	127	205	135	93	104	105	104	108	77
Avril	137	237	132	143	178	87	185	171	136	130	106	159	125	122	205	130	92	112	106	107	115	119
Mai	137	242	124	138	175	81	150	157	141	125	102	163	124	130	222	139	90	98	107	105	118	129
Juin	115	200	102	125	146	67	117	117	130	104	88	133	104	112	171	117	97	86	89	88	109	122
Juillet	141	215	109	140	158	79	139	161	195	140	103	157	123	129	219	137	116	112	100	102	142	183
Août	120	221	103	135	157	53	80	110	112	93	87	138	105	128	194	135	112	102	171	161	123	123
Septembre	142	253	118	154	180	83	142	157	143	127	113	178	137	128	279	142	102	100	211	195	120	81
Octobre	154	292	129	158	202	89	201	213	159	151	103	150	120	127	336	146	106	115	122	121	120	126

MOIS	GRANDES ENTREPRISES SPÉCIALISÉES DANS L'HABILLEMENT			COOPÉRATIVES										MAGASINS A SUCCURSALES		GROS-SISTES	
	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie, papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale
1951 Août	46	48	58	118	110	129	66	104	115	137	328	111	113	169	103	86	105
Septembre	60	69	69	127	120	133	102	193	133	131	299	101	115	142	85	103	110
Octobre	114	113	101	139	128	146	117	151	144	154	170	129	110	175	99	99	103
Novembre	72	88	91	130	121	140	93	129	138	152	224	138	109	155	91	104	104
Décembre	70	103	90	151	135	167	109	153	147	252	221	136	137	157	128	136	101
1952 Janvier	88	74	194	136	116	153	100	114	129	137	134	97	94	152	88	99	104
Février	51	48	47	140	120	149	123	148	158	138	114	122	102	158	79	81	98
Mars	96	97	74	143	131	149	118	204	169	133	104	113	115	158	87	82	97
Avril	125	127	127	137	126	143	113	180	160	140	123	108	118	155	124	154	105
Mai	105	123	108	140	130	149	103	143	149	162	156	116	125	177	122	135	110
Juin	73	76	69	128	121	138	84	133	134	151	227	93	122	168	101	95	106
Juillet	75	183	136	133	121	146	88	146	134	168	146	116	131	156	125	122	113
Août	56	56	79	131	118	143	80	127	142	155	357	86	123	169	85	81	112
Septembre	91	99	99	143	123	148	115	220	153	152	319	102	121	185	84	109	
Octobre	103	143	100												96	128	

(*) Pour la consommation de sucre, voir tableau n° 56.

(1) Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

66

Source : Administration des Douanes et Accises.

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(milliers de pièces)			
1936-38 Moyenne mensuelle	16.187	49.414	430.048	1.097
1950 Moyenne mensuelle	6.927	21.776	699.935	919
1951 Moyenne mensuelle	6.385	25.887	711.922	822
1951 Août	6.030	25.343	692.163	893
Septembre	6.641	27.389	700.483	781
Octobre	8.811	32.605	725.172	893
Novembre	8.674	32.622	668.325	799
Décembre	7.628	32.714	818.012	814
1952 Janvier	6.630	26.940	885.358	912
Février	4.358	23.057	492.305	779
Mars	5.512	24.846	498.486	822
Avril	5.720	28.667	695.563	944
Mai	4.447	27.903	668.759	884
Juin	12.523	43.034	777.881	939
Juillet	10.773	30.691	780.909	843
Août	10.532	27.130	714.449	857
Septembre	13.194	35.941	717.207	893
Octobre	13.574	31.551	630.699	839

67

III — ABATAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux chèvres
	1936-38 Moyenne mensuelle	16.561	698	12.242	26.679
1950 Moyenne mensuelle	17.613	3.430	11.978	40.719	6.244
1951 Moyenne mensuelle	18.338	3.674	11.297	32.607	6.186
1951 Juillet	15.551	2.691	9.866	28.512	1.371
Août	20.073	3.753	12.431	34.298	2.247
Septembre	17.993	3.201	9.654	28.839	4.737
Octobre	22.733	3.814	10.937	39.654	14.816
Novembre	19.387	3.289	8.797	31.062	12.889
Décembre	19.495	3.236	7.673	31.664	12.276
1952 Janvier	21.670	3.660	8.817	36.245	9.954
Février	16.851	3.313	8.576	27.877	5.682
Mars	17.156	3.263	10.390	30.479	2.805
Avril	19.988	2.749	12.345	34.054	2.886
Mai	17.561	2.455	10.528	33.051	1.781
Juin	16.959	2.272	9.612	33.322	1.915
Juillet	20.053	2.699	11.432	36.673	1.455
Août	16.820	2.624	8.842	30.960	1.785
Septembre	19.417	3.271	9.164	36.461	5.572

LES TRANSPORTS

I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

70

PÉRIODES	Recettes						Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploita- tion
	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses	Total	Interven- tion de l'Etat (2)	Total général			
1938 Moyenne mensuelle (1)	73,8	146,6	5,2	225,6	—	225,6	238,9	— 13,3	105,9
1950 Moyenne mensuelle	245,1	459,4	32,5	737,0	120,8	857,8	847,6	10,2	98,8
1951 Moyenne mensuelle	249,8	571,4	33,5	854,7	120,8	975,5	958,2	17,3	98,2
1951 Juillet	326,0	520,8	30,0	876,8	121,0	997,8	949,5	48,3	95,2
Août	303,2	559,9	32,4	895,5	121,0	1.016,5	959,3	57,2	94,4
Septembre	271,2	557,5	30,1	858,8	121,0	979,8	953,8	26,0	97,3
Octobre	248,1	646,5	34,9	929,5	121,0	1.050,5	996,9	53,6	94,9
Novembre	221,4	656,6	31,4	909,4	121,0	1.030,4	955,8	74,6	95,6
Décembre	236,1	598,4	36,7	871,2	120,0	991,2	954,5	36,7	96,3
1952 Janvier	249,5	592,1	40,4	882,0	62,5	944,5	988,9	— 44,4	104,7
Février	220,5	559,4	33,0	812,9	62,5	875,4	946,6	— 71,2	108,1
Mars	243,9	599,8	31,2	874,9	62,5	937,4	984,9	— 47,5	105,1
Avril	258,0	563,9	35,7	857,6	62,5	920,1	951,8	— 31,7	103,4
Mai	254,9	547,3	30,1	832,3	62,5	894,8	959,1	— 64,3	107,2
Juin	273,5	519,5	39,4	832,4	62,5	894,9	927,8	— 32,9	103,7
Juillet	334,9	511,6	35,2	879,7	62,5	942,2	950,8	— 8,6	100,9
Août	330,0	525,4	33,9	889,3	62,5	951,8	926,5	25,3	97,8
Septembre	293,0	587,6	33,1	913,7	62,5	976,2	941,8	34,4	96,5

(1) Y compris le Nord-Belge.

(2) Subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2) 1° Trafic général						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			Total
		Service interne belge	Service internat.	Transit							
1938 Moyen. mens. (3)	388.982	114.745	90.665	479.647	16.004	511	6.169	186	154	88	428
1950 Moyen. mens.	296.111	94.630	49.696	345.807	18.079	587	5.055	199	166	90	455
1951 Moyen. mens.	335.279	106.728	60.912	396.191	18.722	604	6.008	237	207	108	552
1951 Juillet	304.493	90.312	56.223	360.716	17.575	661	5.594	216	208	118	542
Août	336.495	101.595	55.493	391.998	17.665	659	6.032	235	214	125	574
Septembre	337.255	98.703	59.994	397.249	18.238	596	6.083	245	223	110	578
Octobre	386.097	113.352	66.559	452.656	19.506	610	6.981	275	232	111	618
Novembre	360.898	111.969	63.498	424.396	19.506	595	6.674	257	228	102	587
Décembre	312.529	104.702	64.123	376.652	18.787	583	5.615	215	206	93	514
1952 Janvier	309.731	115.422	57.484	367.215	20.928	635	6.030	230	231	110	571
Février	292.236	110.164	55.827	348.063	18.635	567	5.477	197	222	99	518
Mars	317.362	106.525	59.949	377.311	p 18.851	p 590	6.038	220	240	102	562
Avril	304.098	97.469	56.738	360.836	p 18.975	p 615	5.630	203	220	94	517
Mai	296.837	90.324	56.283	353.120	p 19.279	p 624	5.476	202	210	95	507
Juin	282.662	86.606	52.375	335.037	p 18.452	p 629	5.190	193	205	79	477
Juillet	269.549	81.429	54.353	323.902	p 17.491	p 675	4.827	176	193	83	452
Août	281.985	89.905	52.738	334.723	p 17.782	p 674	4.972	195	178	91	464
Septembre	303.468	100.579	60.219	363.687	p 18.780	p 617	5.562	214	199	89	502

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

(3) Y compris le Nord-Belge.

c) Statistique du trafic (1)
2° Transport des principales grosses marchandises
A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silice et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2)	428	6.169	405	2.540	472	516	559	934	64	225	77	377
1950 Moyenne mensuelle	455	5.055	300	1.897	418	643	412	662	38	249	80	356
1951 Moyenne mensuelle	552	6.008	253	2.181	644	793	498	764	40	272	92	471
1951 Juin	535	5.970	122	2.231	631	757	534	875	22	254	90	454
Juillet	542	5.594	115	1.883	685	779	514	809	21	256	86	445
Août	574	6.032	115	2.094	694	839	549	844	53	233	94	477
Septembre	578	6.083	119	2.007	767	801	524	917	117	251	93	487
Octobre	618	6.981	609	2.313	744	827	597	927	46	291	101	526
Novembre	587	6.674	767	2.301	664	770	528	771	29	270	96	478
Décembre	514	5.615	229	2.120	693	699	439	637	29	248	88	433
1952 Janvier	571	6.030	190	2.339	662	913	460	546	32	304	110	475
Février	518	5.477	145	2.256	652	800	365	428	28	272	113	418
Mars	562	6.038	167	2.224	719	828	490	673	27	333	88	489
Avril	517	5.630	129	2.041	676	755	504	727	23	206	91	478
Mai	507	5.476	87	1.889	693	718	531	837	21	212	69	419
Juin	477	5.190	81	1.840	658	678	493	783	14	230	70	343
Juillet	452	4.827	119	1.737	653	558	441	698	28	201	66	326
Août	464	4.972	102	1.883	618	590	424	690	74	189	62	340

(1) Non compris les transports militaires.

(2) Y compris le Nord-Belge.

70

B — Service interne belge

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Com-bustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Mat. de constr., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silice et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux
												Tonnes-km. transportées (milliers)
(milliers de tonnes)												
1938 Moyenne mens. (1)	3.250	231	1.623	10	130	312	673	12	85	26	248	5.858
1950 Moyenne mensuelle	3.266	186	1.605	12	188	286	550	9	122	28	280	3.523
1951 Moyenne mensuelle	3.772	127	1.861	19	236	329	625	13	133	35	394	3.273
1951 Septembre	3.766	53	1.708	20	229	355	757	69	126	39	410	2.961
Octobre	4.465	474	1.932	21	255	390	742	10	158	39	444	5.463
Novembre	4.231	550	1.909	17	249	329	611	4	132	33	397	6.388
Décembre	3.472	73	1.800	21	231	283	517	3	128	37	379	2.711
1952 Janvier	3.625	47	2.024	17	244	275	440	4	140	40	394	2.228
Février	3.244	37	1.886	15	236	198	351	4	128	37	352	1.857
Mars	3.659	37	1.861	13	236	332	551	4	166	37	412	2.338
Avril	3.376	34	1.607	16	226	350	583	3	115	34	408	2.265
Mai	3.350	29	1.507	15	227	380	693	3	106	31	359	2.540
Juin	3.165	36	1.430	23	232	345	654	2	124	31	288	2.547
Juillet	2.850	43	1.322	23	164	300	574	12	109	28	275	2.028
Août	3.071	44	1.481	17	177	302	572	41	119	28	290	2.126
Septembre	3.478	55	1.715	20	221	320	627	9	125	31	357	2.323

(1) Y compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.B.

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

71

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE						
	ENTRÉES			SORTIES		ENTRÉES			SORTIES			
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (2)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (2)
1936-1938 Moyenne mens.	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317	568	3.762	1.268	
1950 Moyenne mensuelle	807	1.884	870	669	135	900	2.978	1.228	668	2.937	1.207	593
1951 Moyenne mensuelle	952	2.209	1.261	708	155	1.169	3.611	1.535	695	3.677	1.554	877
1951 Novembre	950	2.406	1.434	750	183	1.009	3.991	1.632	678	4.089	1.693	1.027
Décembre	945	2.420	1.515	768	173	997	3.957	1.059	640	3.820	1.578	994
1952 Janvier	947	2.228	1.326	805	147	1.032	3.489	1.459	561	3.507	1.497	939
Février	987	2.326	1.578	815	162	1.218	3.759	1.605	635	3.606	1.554	981
Mars	1.018	2.329	1.264	843	170	1.172	3.494	1.457	614	3.547	1.448	872
Avril	1.015	2.338	1.345	843	183	1.012	3.642	1.508	672	3.530	1.469	800
Mai	963	2.339	1.222	806	177	1.084	3.375	1.400	607	3.303	1.386	748
Juin	947	2.382	1.249	713	185	930	3.473	1.429	565	3.442	1.432	867
Juillet	965	2.235	1.279	792	179	908	3.621	1.513	587	3.604	1.567	933
Août	944	2.443	1.275	785	163	846	3.531	1.521	568	3.571	1.540	856
Septembre	920	2.058	1.235	746	180	974	3.694	1.535	574	3.666	1.465	797
Octobre	1.049	2.479		863	195		3.876	1.620	621	3.864	1.615	947
Novembre	964	2.288		782	156							

(1) Trafic international. — (2) Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (1)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Entrées	Sorties
1936-38 Moyenne mensuelle	169	177	208	170	178	92	174	152
1950 Moyenne mensuelle	122	117	108	121	116	74	117	43
1951 Moyenne mensuelle	153	125	129	155	125	83	147	71
1951 Novembre	159	126	106	159	129	71	164	58
Décembre	183	167	139	185	157	85	133	74
1952 Janvier	153	121	112	148	117	94	123	60
Février	190	129	104	192	140	86	112	51
Mars	145	118	112	147	112	84	137	39
Avril	178	150	147	172	149	74	146	54
Mai	137	116	136	143	120	90	156	57
Juin	153	130	139	151	131	82	140	59
Juillet	183	145	151	184	143	82	146	49
Août	141	116	128	139	120	82	137	51
Septembre	142	124	135	142	114	66	141	54
Octobre	152	119		158	126			
Novembre	154	113		151	112			

(1) Trafic international.

IV — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

Source : Institut National de Statistique.

72

PÉRIODES	BATEAUX CHARGÉS														
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
1950 Moyenne mensuelle ..	6.020	2.435	1.814	317	10.588	1.437	905	609	72	3.023	150,9	50,3	39,6	9,0	249,8
1951 Moyenne mensuelle ..	6.077	2.814	2.119	325	11.335	1.570	1.067	757	77	3.471	170,2	63,0	46,4	9,9	289,5
1951 Août	5.702	3.308	2.392	308	11.710	1.459	1.157	849	74	3.539	159,4	72,0	52,3	10,0	293,7
Septembre	5.997	3.222	2.195	356	11.770	1.519	1.163	756	83	3.511	160,5	70,6	49,1	11,3	297,5
Octobre	7.199	3.193	2.266	351	13.009	1.961	1.161	781	82	3.985	200,1	71,8	52,8	10,9	335,6
Novembre	6.249	2.930	2.079	359	11.617	1.577	1.072	743	88	3.480	169,1	65,5	44,0	11,8	290,2
Décembre	6.041	2.613	2.136	358	11.148	1.632	1.023	762	90	3.507	173,1	58,1	46,0	11,8	289,0
1952 Janvier	4.625	2.061	1.627	311	8.614	1.242	782	631	74	2.729	133,9	42,1	39,4	8,8	224,2
Février	5.345	2.543	1.826	313	10.027	1.409	994	695	77	3.145	160,2	53,8	41,9	10,3	266,2
Mars	5.698	2.987	2.062	355	11.102	1.487	1.092	716	87	3.382	166,7	64,6	49,0	11,0	291,3
Avril	5.697	3.030	2.182	418	11.377	1.448	1.097	744	104	3.393	162,2	64,9	51,7	13,8	292,6
Mai	5.965	3.267	2.323	352	11.907	1.620	1.187	756	86	3.658	171,5	72,0	53,4	10,9	307,8
Juin	5.445	2.941	2.434	322	11.142	1.458	1.037	854	78	3.427	162,1	64,9	59,0	9,9	295,9
Juillet	5.184	3.053	2.315	282	10.834	1.306	1.035	841	68	3.250	146,5	68,1	51,8	9,0	275,4
Août	5.487	3.509	2.379	290	11.665	1.426	1.026	836	72	3.360	166,0	67,1	52,0	9,6	294,7

LE COMMERCE SPÉCIAL DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

I — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE ADOPTEE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

75

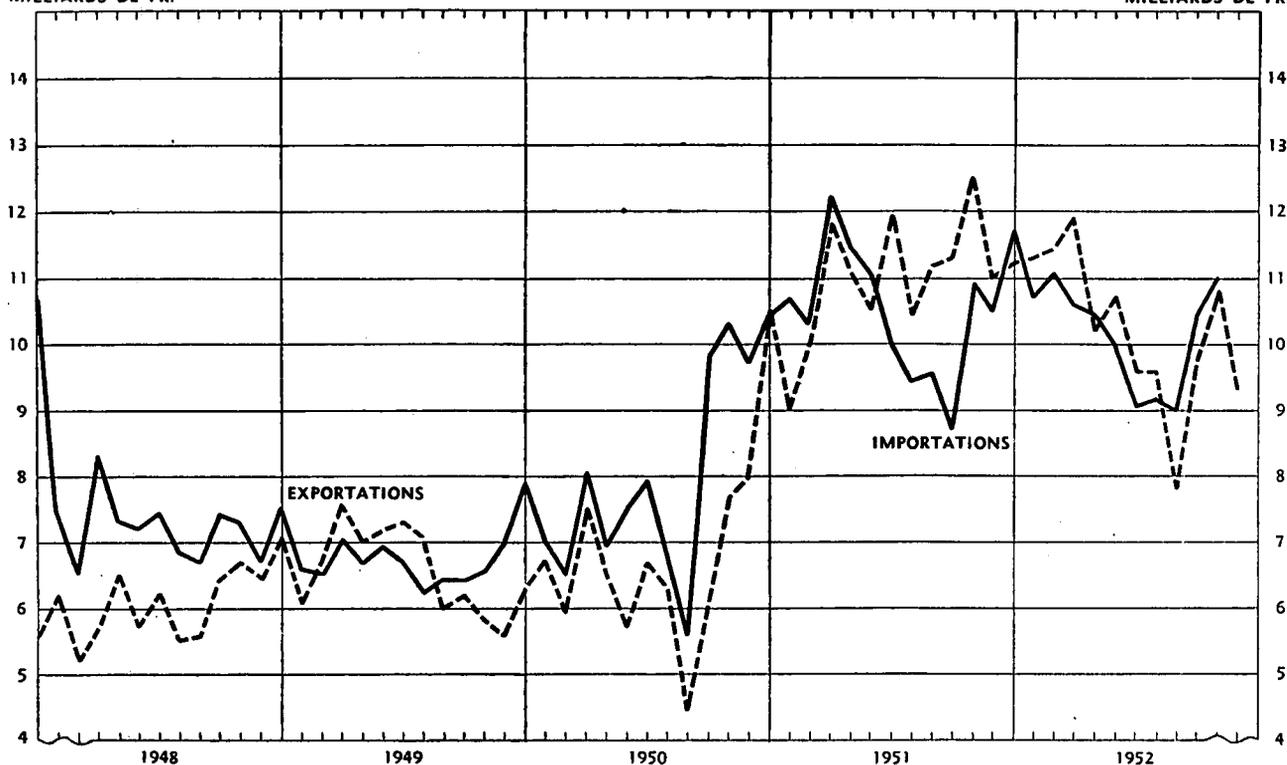
PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)					PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.	
	Anim. vivants	Objets d'alimentation et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'alimentation et boissons	Matières brutes ou simplement préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouvrés et monnaies				Totaux
IMPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	1,0	331,5	2.473,8	62,1	2.868,4	3,1	407,8	1.112,4	459,6	35,7	2.018,6	704		
1950 Moy. mens. ..	1,5	256,1	2.125,1	95,8	2.478,5	22,4	1.613,2	3.833,2	2.595,3	61,2	8.125,3	3.278		
1951 Moy. mens. ..	1,7	287,8	2.785,6	110,8	3.185,9	27,9	1.917,1	5.336,4	3.236,5	82,3	10.600,2	3.327		
1951 Janvier	2,4	250,9	2.301,6	101,6	2.656,5	28,4	1.719,5	5.834,6	3.008,8	62,3	10.653,6	4.010		
Février	2,3	319,2	2.571,7	102,4	2.995,6	31,6	1.889,5	5.169,2	3.103,1	65,0	10.258,4	3.424		
Mars	2,1	365,1	2.787,6	119,8	3.274,6	31,0	2.490,8	5.805,7	3.804,4	89,5	12.221,4	3.732		
Avril	2,5	308,4	2.691,4	120,1	3.122,4	40,8	2.153,6	5.678,9	3.621,9	65,0	11.360,2	3.638		
Mai	2,2	296,2	2.696,9	118,6	3.113,9	39,5	1.964,4	5.417,8	3.562,5	79,0	11.063,2	3.543		
Juin	1,6	276,6	2.857,1	114,3	3.249,7	28,5	1.626,5	4.972,6	3.304,3	116,3	10.048,2	3.092		
Juillet	0,5	220,6	2.592,6	109,7	2.923,4	9,9	1.453,5	4.838,7	3.001,2	68,1	9.371,4	3.206		
Août	1,0	253,6	2.835,1	101,4	3.191,1	20,1	1.584,1	5.053,4	2.894,6	86,7	9.638,9	3.021		
Septembre	1,2	216,8	2.872,4	108,3	3.198,7	19,0	1.570,2	4.157,7	2.891,7	70,3	8.708,9	2.723		
Octobre	1,0	312,5	3.049,7	117,8	3.481,0	18,2	2.308,8	5.178,1	3.332,2	69,3	10.936,6	3.142		
Novembre	1,6	284,5	3.010,3	98,3	3.394,7	27,7	1.963,1	5.492,8	2.935,0	87,5	10.506,1	3.095		
Décembre	1,9	330,2	3.048,7	102,1	3.482,9	32,3	2.173,2	6.162,1	3.230,3	97,4	11.695,3	3.358		
EXPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	0,5	54,4	1.447,0	410,5	1.912,4	5,6	99,4	831,0	902,1	21,1	1.859,2	972	-159,4	92,1
1950 Moy. mens. ..	0,1	47,4	928,1	387,8	1.363,4	4,4	406,7	2.374,4	4.072,5	22,9	6.880,9	5.047	-1.244,4	84,7
1951 Moy. mens. ..	0,9	54,4	1.092,8	540,3	1.688,4	28,0	608,4	3.317,4	7.063,0	30,5	11.047,3	6.543	+447,1	104,3
1951 Janvier	0,1	51,5	950,1	488,5	1.490,2	2,7	553,0	2.979,3	5.463,9	19,0	9.017,9	6.051	-1.635,7	84,6
Février	—	80,3	914,6	487,6	1.482,5	2,6	724,1	3.714,8	5.457,6	7,5	9.906,6	6.682	-351,8	96,6
Mars	0,1	77,5	1.019,2	575,0	1.671,9	4,6	703,8	4.079,9	6.844,7	37,6	11.770,6	7.040	-450,8	96,3
Avril	—	83,0	1.095,7	550,3	1.729,0	1,6	625,1	3.550,7	6.847,4	49,0	11.071,8	6.404	-288,4	97,5
Mai	0,1	46,1	1.026,4	547,8	1.620,4	3,9	445,9	3.064,5	6.972,9	34,8	10.522,0	6.493	-541,2	95,1
Juin	1,3	39,8	1.169,0	605,6	1.815,7	36,1	537,9	3.449,7	7.844,3	19,1	11.887,1	6.547	+1.838,9	118,3
Juillet	2,5	28,0	1.102,9	490,6	1.624,0	71,7	506,7	3.023,0	6.800,7	20,1	10.422,2	6.418	+1.050,8	111,2
Août	2,6	43,3	1.187,7	550,7	1.784,3	79,6	625,4	3.163,5	7.275,7	24,9	11.169,1	6.260	+1.530,2	115,9
Septembre	2,5	41,9	1.126,7	528,0	1.702,1	80,3	611,1	3.101,2	7.494,1	31,9	11.318,6	6.650	+2.609,7	130,0
Octobre	1,0	54,9	1.246,5	592,9	1.895,3	33,0	665,7	3.379,5	8.365,7	32,7	12.476,6	6.583	+1.540,0	114,1
Novembre	0,3	58,6	1.065,5	515,5	1.639,9	12,0	718,0	2.844,1	7.379,4	41,3	10.994,8	6.705	+488,7	104,7
Décembre	0,1	45,1	1.170,8	510,1	1.726,1	7,4	553,7	3.279,5	7.242,2	47,6	11.130,4	6.448	-564,9	95,3

II — NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL
D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

Périodes	0 - Produits alimentaires	1 - Bois-sons et tabacs	2 - Mat. brutes non comest. à l'exception des carburants	3 - Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	4 - Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	5 - Produits chimiques	6 - Art. manufact., classés principalement d'après la mat. première	7 - Machines et matériel de transport	8 - Articles manufacturés divers	9 - Marchandises non dénommées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (france)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exportations aux importations en p. o.
Valeurs (millions de francs)														
Importations.														
1952 Janvier	1.673	167	3.286	1.037	170	490	1.960	1.433	355	81	10.652	3.442		
Février	2.231	136	2.939	1.205	153	506	2.131	1.335	374	60	11.070	3.271		
Mars	2.020	148	2.643	1.025	141	473	2.013	1.505	468	122	10.558	3.273		
Avril	1.838	165	2.522	1.044	181	498	2.105	1.597	433	100	10.483	3.112		
Mai	1.498	158	2.281	971	73	447	2.293	1.738	422	82	9.983	3.024		
Juin	1.352	165	2.010	1.007	92	372	1.838	1.690	378	55	8.959	2.937		
Juillet	1.778	149	2.132	834	116	415	1.672	1.506	412	137	9.151	2.922		
Août	1.579	136	2.218	797	136	338	1.947	1.292	376	100	8.919	2.862		
Septembre	1.947	167	2.346	898	101	368	2.201	1.773	517	104	10.422	3.066		
Octobre ... p											11.019	3.102		
Exportations.														
1952 Janvier	394	17	798	491	232	885	7.092	1.079	286	19	11.293	6.975	+ 641	106,0
Février	402	20	766	599	268	1.015	6.919	1.051	295	21	11.356	6.684	+ 286	102,6
Mars	458	20	708	495	204	871	6.956	1.776	347	12	11.847	7.031	+ 1.289	112,2
Avril	383	16	526	614	175	820	6.248	1.109	319	14	10.224	6.046	+ 259	97,5
Mai	290	20	559	676	151	708	6.835	1.168	277	26	10.710	5.833	+ 747	107,5
Juin	293	14	665	656	113	740	5.793	1.094	258	11	9.638	5.457	+ 679	107,6
Juillet	294	15	657	601	133	614	5.851	1.102	265	26	9.558	5.522	+ 407	104,4
Août	236	12	597	600	119	507	4.592	808	241	39	7.751	5.001	- 1.108	86,9
Septembre	302	11	634	552	136	505	6.227	961	318	40	9.686	5.556	- 736	92,9
Octobre											10.855	5.920	p - 164	p 96,1
Novembre ... p											9.269	6.131		
Quantités (milliers de tonnes)														
Importations.														
1952 Janvier	226	8,2	1.720	907	11,2	91	103	23,7	3,3	1,4	3.095	—	—	—
Février	311	7,2	1.768	1.062	10,4	95	98	28,4	3,0	1,5	3.384	—	—	—
Mars	257	8,1	1.837	895	10,4	85	101	26,3	3,8	1,9	3.226	—	—	—
Avril	219	8,8	2.004	879	12,4	106	104	31,1	3,5	1,5	3.369	—	—	—
Mai	231	8,4	1.995	820	5,7	96	105	30,3	3,6	1,0	3.295	—	—	—
Juin	186	8,2	1.805	854	7,4	62	94	29,6	3,3	0,6	3.050	—	—	—
Juillet	276	7,5	1.878	734	10,0	104	93	23,9	3,7	1,4	3.132	—	—	—
Août	243	6,9	1.952	712	11,4	71	97	19,2	3,4	0,7	3.116	—	—	—
Septembre	271	8,1	2.095	790	8,8	65	114	41,8	4,6	1,0	3.399	—	—	—
Octobre ... p											3.552	—	—	—
Exportations.														
1952 Janvier	40	0,5	251	373	11,7	267	651	20,2	4,2	0,1	1.619	—	—	—
Février	42	0,8	189	449	13,9	329	646	25,4	3,8	0,1	1.699	—	—	—
Mars	50	0,7	250	368	10,6	279	685	37,5	4,1	0,1	1.685	—	—	—
Avril	39	0,6	284	441	9,5	245	639	28,0	3,3	0,1	1.691	—	—	—
Mai	29	0,8	338	516	9,3	217	695	27,7	2,7	0,1	1.836	—	—	—
Juin	27	0,9	316	524	7,6	232	629	26,1	2,8	0,1	1.766	—	—	—
Juillet	30	0,9	311	495	8,8	221	640	21,2	2,6	0,1	1.731	—	—	—
Août	26	0,7	279	507	7,9	178	533	16,1	2,1	0,1	1.550	—	—	—
Septembre	36	0,6	318	460	9,0	188	709	19,6	2,6	0,1	1.743	—	—	—
Octobre											1.834	—	—	—
Novembre ... p											1.512	—	—	—

MILLIARDS DE FR.

MILLIARDS DE FR.



LE CHOMAGE

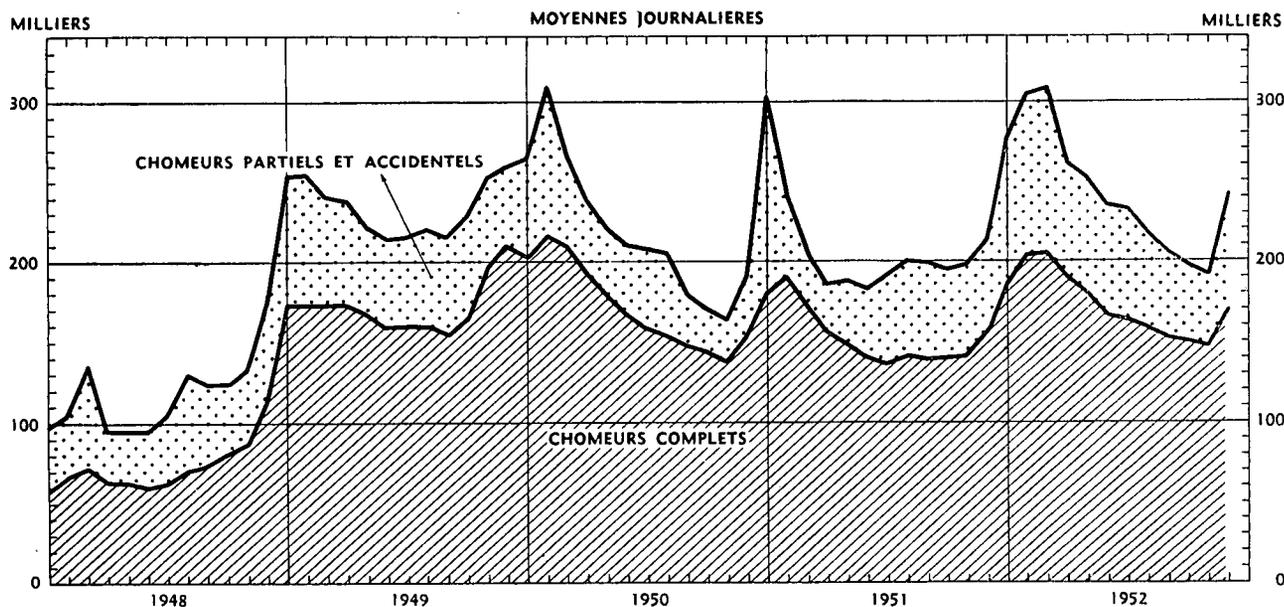
I — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

Source : Office national du Placement et du Chômage.

81

PÉRIODES	NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS						MILLIERS DE JOURNÉES PERDUES		
	CHÔMEURS INSCRITS AU COURS DU MOIS			MOYENNES JOURNALIÈRES			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
1951 Octobre	175.012	172.520	347.532	140.795	56.340	197.135	3.246	1.293	4.539
Novembre	194.620	156.200	350.820	156.794	56.451	213.245	3.773	1.352	5.125
Décembre	231.181	298.130	529.311	185.265	92.840	278.105	5.202	2.612	7.814
1952 Janvier	242.402	261.388	503.790	203.494	101.085	304.579	4.892	2.439	7.331
Février	240.822	264.172	504.994	204.324	103.017	307.341	4.919	2.466	7.385
Mars	238.439	228.378	466.817	188.619	72.775	261.394	5.662	2.186	7.848
Avril	215.758	200.139	415.897	180.287	73.081	253.368	3.973	1.608	5.581
Mai	204.042	186.668	390.710	166.020	68.231	234.251	3.824	1.569	5.393
Juin	207.346	201.164	408.510	163.865	68.266	232.131	4.688	1.950	6.638
Juillet	196.408	171.778	368.186	158.380	58.623	217.003	3.643	1.348	4.991
Août	196.612	176.945	373.557	151.707	53.325	205.032	4.400	1.546	5.946
Septembre	188.892	150.035	338.927	150.136	46.849	196.985	3.606	1.123	4.729
Octobre				146.575	44.713	191.288			

NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS



II — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLÉS PAR PROVINCE

Source : Office national du Placement et du Chômage.

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
Moyenne journalière par mois													
1951 Octobre	—	—	23	197.135	49.133	33.191	37.559	44.883	14.222	11.294	4.080	424	2.349
Novembre	—	—	24	213.245	52.931	36.708	40.418	47.714	15.140	12.138	4.804	797	2.595
Décembre	—	—	28	278.105	62.100	46.400	53.631	64.085	23.091	15.685	7.588	1.780	3.747
1952 Janvier	—	—	24	304.579	65.823	51.145	56.077	67.166	26.075	18.422	9.766	4.247	8.853
Février	—	—	24	307.341	65.918	51.758	54.080	69.182	26.190	19.869	9.819	4.545	5.980
Mars	—	—	30	261.394	62.438	42.906	48.121	62.417	19.939	14.773	6.449	977	3.374
Avril	—	—	22	253.368	59.103	40.328	46.744	62.723	20.720	14.922	5.553	316	2.959
Mai	—	—	23	234.251	54.013	37.310	42.400	59.288	18.713	14.163	5.120	252	2.923
Juin	—	—	29	232.131	53.306	37.532	42.513	57.409	19.984	13.387	4.998	238	2.764
Juillet	—	—	23	217.003	51.324	36.714	37.597	53.892	18.419	11.139	4.934	267	2.717
Août	—	—	29	205.032	48.816	34.962	34.296	49.970	16.711	12.182	4.991	314	2.790
Septembre	—	—	24	196.985	47.561	33.079	35.833	45.280	15.970	11.446	4.662	478	2.676
Octobre	—	—	23	191.288									
Moyenne journalière par semaine													
1952 Octobre	5	11	6	187.043	46.265	31.433	33.714	42.033	15.206	10.614	4.585	531	2.662
	12	18	6	191.323	48.018	31.634	33.953	43.467	15.133	10.740	4.784	780	2.814
	19	25	6	193.904	49.163	31.894	33.987	43.779	14.948	11.366	4.962	1.010	2.795
	26	1	5	193.198	49.489	31.700	34.001	43.739	14.862	11.017	5.094	566	2.730
Novembre	2	8	6	213.693	53.024	34.518	38.522	47.018	17.321	12.931	5.741	1.365	3.253
	9	15	5	228.573	55.075	36.630	43.107	51.155	19.772	13.128	6.984	1.522	3.050
	16	22	6	238.056	58.080	39.046	43.721	50.864	18.771	13.407	7.216	2.250	3.700
	23	29	6	249.948	60.250	40.702	45.786	54.802	20.533	13.485	8.354	2.238	3.798

III — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPE DE PROFESSIONS

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés)

81

Source : Office national du Placement et du Chômage.

Période	Agriculture	Forêt, chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameublement	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels-restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total	
Chômeurs complets																										
1951	Juillet	8.596	822	827	527	2.830	3.079	15.343	7.306	15.657	1.955	1.163	1.311	16.421	15.647	5.676	9.436	12.975	—	—	3.609	4.113	473	12.259	1.217	141.242
	Août	6.918	777	778	496	2.829	2.130	15.097	7.052	15.787	1.895	1.161	1.332	17.892	16.263	5.129	9.190	12.928	—	—	3.500	4.087	384	12.072	1.216	138.914
	Septembre	6.431	787	763	542	3.517	2.994	14.662	7.083	15.768	1.847	1.278	1.384	18.220	14.122	4.370	9.289	13.057	—	—	4.959	4.527	448	12.597	1.155	139.800
	Octobre	4.909	753	748	606	5.010	3.030	14.874	7.299	15.830	1.837	1.322	1.412	18.963	13.051	4.348	9.258	13.249	—	—	5.625	4.712	444	12.594	1.021	140.795
	Novembre	9.430	764	756	563	5.886	3.074	18.780	7.993	16.856	1.948	1.383	1.473	20.112	14.424	4.813	9.930	13.811	—	—	5.842	4.782	475	12.639	1.060	156.794
	Décembre	13.085	815	802	784	7.325	3.938	26.647	9.948	18.650	2.197	1.573	1.523	23.202	17.657	5.788	11.362	14.826	—	—	5.854	4.944	479	12.815	1.051	185.265
1952	Janvier	14.248	986	846	948	8.017	3.875	34.031	10.662	20.186	2.543	1.673	1.656	25.129	18.913	5.702	12.257	15.906	—	—	5.982	5.080	529	13.221	1.104	203.494
	Février	14.389	954	879	909	8.293	3.746	35.056	10.757	21.166	2.597	1.712	1.703	25.751	17.186	4.880	12.547	15.933	—	—	6.044	5.105	505	13.152	1.060	204.324
	Mars	12.171	723	883	783	7.295	4.371	26.199	9.882	21.046	2.606	1.814	1.713	26.740	14.697	4.538	12.412	15.570	—	—	5.870	4.950	473	12.850	1.033	188.619
	Avril	10.893	715	861	695	5.543	5.585	21.400	9.208	20.404	2.748	1.966	1.590	29.249	13.577	4.373	11.999	15.358	—	—	5.129	4.902	422	12.515	1.164	180.287
	Mai	6.469	758	833	675	4.055	5.377	17.479	8.131	19.397	2.699	2.015	1.580	30.059	12.556	3.980	11.316	14.735	—	—	5.081	4.788	411	12.403	1.223	166.020
	Juin	8.618	780	811	677	3.799	5.208	16.830	7.592	19.332	2.542	1.985	1.513	29.677	13.125	4.059	10.404	14.302	—	—	4.507	4.657	358	11.858	1.233	163.885
	Juillet	8.863	734	841	631	3.757	4.481	17.168	7.299	17.931	2.569	1.793	1.425	27.909	13.807	4.552	9.954	13.923	—	—	3.443	4.447	356	11.374	1.123	158.880
	Août	7.911	732	851	614	3.859	3.383	16.702	7.075	17.715	2.578	1.620	1.349	25.349	13.624	4.030	9.676	13.722	—	—	3.555	4.544	343	11.324	1.106	151.707
	Septembre	8.877	814	879	603	4.594	3.494	16.890	6.775	17.129	2.431	1.528	1.313	23.238	11.687	3.553	9.640	13.560	—	—	5.068	4.856	445	11.664	1.098	150.136
Chômeurs partiels et accidentels																										
1951	Juillet	947	201	183	161	672	477	2.344	1.915	3.383	552	538	355	21.476	10.276	6.462	1.940	2.283	3.558	19	289	301	54	390	171	56.947
	Août	1.192	254	145	151	737	183	2.453	1.745	3.237	538	480	338	26.371	9.152	4.080	1.862	2.112	4.159	65	266	298	64	358	36	60.276
	Septembre	729	258	247	81	616	435	1.880	1.404	2.691	600	559	279	23.533	7.530	3.416	1.389	1.789	5.151	123	277	263	52	386	40	53.728
	Octobre	689	226	222	68	600	398	1.964	1.545	3.332	553	685	276	24.571	7.348	3.983	1.762	2.002	4.657	387	303	289	44	380	56	58.340
	Novembre	865	479	68	203	569	299	3.439	1.823	3.814	597	616	296	21.839	8.418	3.924	1.777	2.064	3.869	385	324	281	67	369	61	56.451
	Décembre	1.301	837	836	539	2.160	595	11.906	3.595	7.365	1.401	1.118	347	32.118	11.947	6.182	2.478	3.833	3.932	129	342	355	62	406	56	92.800
1952	Janvier	1.866	2.600	1.123	2.063	1.777	338	27.647	3.832	6.136	914	902	362	26.762	9.382	3.452	2.142	3.540	4.974	54	354	307	67	433	68	101.085
	Février	1.828	2.516	74	1.872	2.093	436	26.571	4.123	6.763	943	1.092	361	31.358	8.089	2.627	2.411	3.722	4.839	71	334	327	57	434	71	103.017
	Mars	746	572	38	351	1.944	543	5.212	2.111	6.829	1.094	1.439	364	32.010	6.073	2.241	2.163	2.789	5.919	187	313	307	48	414	73	72.775
	Avril	569	205	770	239	1.718	823	2.505	2.032	6.839	1.092	1.614	360	34.662	5.602	2.133	1.970	2.674	6.003	43	314	340	68	437	69	73.081
	Mai	969	204	259	263	1.548	598	2.023	1.791	5.890	1.079	1.724	418	32.500	4.659	1.883	1.884	2.570	6.793	45	293	307	52	414	60	68.231
	Juin	1.164	204	1.020	188	1.275	369	2.051	1.733	6.035	1.002	1.532	378	28.469	6.214	4.103	1.768	2.431	7.225	25	285	296	51	385	63	68.266
	Juillet	892	212	764	240	999	288	2.222	1.727	5.409	850	1.095	332	21.421	6.035	4.156	1.766	2.285	6.888	44	247	341	49	317	44	58.323
	Août	814	319	107	286	1.101	219	2.855	1.598	5.184	842	934	273	20.364	5.359	2.220	1.537	2.048	6.176	57	283	328	49	328	44	53.625
	Septembre	1.130	527	153	279	1.205	247	3.948	1.223	4.331	722	709	218	15.880	3.658	1.703	1.384	1.878	6.615	63	281	334	37	295	29	48.849
Total des chômeurs contrôlés																										
1951	Juillet	9.543	1.023	1.010	688	3.502	3.556	17.687	9.221	19.040	2.507	1.701	1.666	37.897	25.923	12.138	11.376	15.258	3.558	19	3.898	4.414	527	12.649	1.388	200.189
	Août	8.110	1.031	923	647	3.566	2.313	17.550	8.797	19.024	2.433	1.641	1.670	44.263	25.415	9.209	11.052	15.040	4.159	65	3.766	4.385	448	12.431	1.252	199.190
	Septembre	7.160	1.045	1.010	623	4.133	3.429	16.542	8.487	18.459	2.447	1.837	1.663	41.753	21.652	7.786	10.678	14.846	5.151	123	5.236	4.790	500	12.983	1.185	193.528
	Octobre	5.598	979	970	574	5.610	3.428	16.838	8.844	19.162	2.390	2.007	1.688	43.534	20.399	8.331	11.020	15.251	4.657	387	5.928	5.001	488	12.974	1.077	197.135
	Novembre	10.295	1.243	824	766	6.455	3.373	22.219	9.821	20.670	2.545	1.999	1.769	41.951	22.842	8.737	11.707	15.875	3.869	385	6.166	5.063	542	13.008	1.121	213.245
	Décembre	14.386	1.652	1.638	1.323	9.485	4.533	38.553	13.543	26.015	3.598	2.691	1.870	55.320	29.604	11.970	13.840	17.659	3.932	129	6.198	5.299	541	13.221	1.107	278.105
1952	Janvier	16.114	3.586	1.969	3.011	9.794	4.213	61.678	14.494	26.322	3.457	2.575	2.018	51.891	28.295	9.154	14.399	19.446	4.974	54	6.338	5.387	596	13.654	1.162	304.579
	Février	16.217	3.470	953	2.781	10.391	4.182	61.627	14.880	27.929	3.540	2.804	2.064	57.109	25.275	7.507	14.958	19.655	4.839	71	6.378	5.432	562	13.586	1.131	307.341
	Mars	12.917	1.295	921	1.134	9.239	4.914	31.411	11.993	26.875	3.700	3.253	2.077	58.750	20.770	6.074	14.565	18.359	5.919	187	6.188	5.257	521	13.264	1.106	261.394
	Avril	11.462	920	1.631	934	7.261	6.408	23.905	11.240	27.243	3.840	3.580	1.950	63.911	19.179	6.508	13.960	18.032	6.003	43	5.443	5.242	490	12.952	1.233	253.368
	Mai	7.438	962	1.092	938	5.603	5.975	19.502	9.922	25.287	3.778	3.739	1.998	62.559	17.215	5.863	13.260	17.305	6.798	45	5.374	5.095	463	12.817	1.283	234.251
	Juin	9.782	984	1.831	865	5.074	6.575	18.881	9.325	25.367	3.544	3.517	1.891	58.146												

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

85

I — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES (1) (millions de francs)

RUBRIQUES	31 juillet 1952	31 août 1952	30 sept. 1952	31 oct. 1952
ACTIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	2.429	2.290	2.105	2.075
Prêts au jour le jour	1.868	2.030	1.881	2.118
Banquiers	3.113	2.915	2.862	2.871
Maison-mère, succursales et filiales	851	754	754	546
Autres valeurs à recevoir à court terme	3.442	3.368	3.337	3.522
Portefeuille-effets	42.580	42.233	44.740	48.877
a) Portefeuille commercial (2)	9.592	9.726	11.344	13.448
b) Effets publics réescomptables à la Banque Nationale de Belgique	11.430	11.679	11.685	12.392
c) Effets publics mobilisables à la Banque Nationale de Belgique à concurrence de 95 %	21.558	20.828	21.711	23.037
Reportes et avances sur titres	889	990	1.175	1.127
Débiteurs par acceptations	8.091	8.144	8.199	8.549
Débiteurs divers	14.561	14.647	14.161	13.829
Portefeuille-titres	9.426	9.404	9.568	9.993
a) Valeurs de la réserve légale	231	232	232	232
b) Fonds publics belges	7.288	7.327	7.459	7.854
c) Fonds publics étrangers	61	57	57	57
d) Actions de banques	847	881	881	912
e) Autres titres	999	967	939	938
Divers	5.004	5.132	4.821	4.610
Capital non versé	4	4	4	4
<i>Total disponible et réalisable...</i>	<i>92.258</i>	<i>91.971</i>	<i>93.607</i>	<i>98.121</i>
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement	2	2	2	2
Immeubles	713	713	718	732
Participation dans les filiales immobilières	276	276	275	276
Créances sur filiales immobilières	225	227	231	231
Matériel et mobilier	94	94	93	97
<i>Total de l'immobilisé...</i>	<i>1.310</i>	<i>1.312</i>	<i>1.319</i>	<i>1.338</i>
Total général actif...	93.568	93.283	94.926	99.459
PASSIF				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garantis	282	308	510	441
Emprunts au jour le jour	11	4	—	5
Banquiers	6.731	6.288	6.517	6.629
Maison-mère, succursales et filiales	1.203	1.324	1.231	1.740
Acceptations	8.091	8.147	8.199	8.554
Autres valeurs à payer à court terme	928	990	724	638
Créditeurs pour effets à l'encaissement	2.277	2.189	2.278	2.336
Dépôts et comptes courants	59.843	60.026	61.409	64.855
a) A vue et à un mois au plus	53.579	53.650	54.878	58.194
b) A plus d'un mois	6.264	6.476	6.531	6.661
Obligations et bons de caisse	785	820	848	881
Montants à libérer sur titres et participations	711	711	701	681
Divers	6.998	6.762	6.791	6.979
<i>Total de l'exigible...</i>	<i>87.860</i>	<i>87.569</i>	<i>89.208</i>	<i>93.739</i>
C. Non exigible :				
Capital	3.410	3.414	3.414	3.424
Fonds indisponible, par prime d'émission	174	174	177	177
Réserve légale (art. 13, A. R. 185)	235	235	235	236
Réserve disponible	1.811	1.812	1.813	1.805
Provisions	78	79	79	78
<i>Total du non exigible...</i>	<i>5.708</i>	<i>5.714</i>	<i>5.718</i>	<i>5.720</i>
Total général passif...	93.568	93.283	94.926	99.459

(1) La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales »

(2) L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale et aux instituts paraétatiques s'élevait aux 31 juillet 1952, 31 août 1952, 30 septembre 1952 et 31 octobre 1952 respectivement à 6.733, 6.421, 5.341 et 4.910 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ACTIF

	9-10-1952	16-10-1952	23-10-1952	29-10-1952	12-11-1952	20-11-1952	27-11-1952	4-12-1952	11-12-1952
Encaisse en or	35.675	35.675	35.674	35.674	35.297	35.547	35.547	35.547	35.679
Avoirs sur l'étranger :									
a) en devises étrangères.....	1.753	1.755	1.941	1.826	2.125	1.877	1.882	1.897	1.620
b) en francs belges.....	0,5	0,5	0,4	0,4	0,5	0,7	0,6	0,6	0,6
Devises étrangères et or à recevoir....	499	499	499	499	1.277	1.558	1.726	3.221	3.277
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :									
a) U.E.P. { avec provision spéciale.....	4.685	4.685	4.843	4.843	4.843	4.730	4.730	4.361	3.996
sans provision spéciale.....	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066
convention du 28 nov. 1952.....	—	—	—	—	—	—	—	369	735
b) pays membres de l'U.E.P.	2.051	2.133	1.348	1.563	1.847	1.045	1.276	1.573	1.749
c) autres pays.....	641	626	644	629	637	605	618	611	601
Débiteurs pour change et or, à terme	1.773	1.773	1.773	1.773	1.773	1.771	1.771	1.771	1.771
Effets commerciaux sur la Belgique...	3.530	3.036	3.541	3.831	3.574	3.745	3.897	4.755	5.052
Avances sur fonds publics.....	285	203	241	281	224	266	349	226	213
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arrêtés 22-3-52 et 26-7-52).....	156	154	56	5	3	128	3	3	102
Effets publics (art. 20 des statuts, Conventions des 14 sept. 1948 et 15 avril 1952) :									
a) certificats du Trésor.....	8.790	8.565	8.180	9.100	9.505	8.120	8.355	6.165	4.380
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	988	764	552	465	—	—	—	140	251
c) autres effets publics belges.....	80	66	44	21	43	16	20	112	120
d) certificats du Trésor luxembourgeois..	115	115	115	115	115	115	115	115	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint.....	322	335	339	348	344	362	359	361	380
Avoirs à l'Office des { Compte A.....	2	2	1	1	1	2	2	2	2
Compte B.....	699	732	734	761	783	782	792	804	801
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948).....	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.475	1.475	1.475	1.475	1.474	1.463	1.473	1.472	1.472
Immeubles, matériel et mobilier.....	740	740	740	740	740	740	740	740	740
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel.....	662	662	664	664	664	672	672	669	674
Divers.....	838	832	837	854	914	1.174	839	957	1.000
	110.688	109.656	109.070	110.297	111.012	109.547	109.995	110.700	109.504

PASSIF

	9-10-1952	16-10-1952	23-10-1952	29-10-1952	12-11-1952	20-11-1952	27-11-1952	4-12-1952	11-12-1952
Billets en circulation.....	96.046	95.158	94.826	95.194	95.972	94.979	95.141	96.031	94.966
Comptes courants :									
Trésor public { Compte ordinaire.....	2	7	4	2	6	5	3	4	6
Comptes Accord de Coopération Economique.....	1.344	1.342	1.350	1.350	1.354	1.310	1.310	1.331	1.341
Banques à l'étranger : comptes ordinaires	392	402	402	412	393	395	425	432	436
Comptes courants divers.....	1.316	1.274	1.192	1.768	1.427	1.620	1.477	1.532	1.547
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :									
Pays membres de l'U. E. P.....	974	1.171	811	1.163	1.133	306	508	580	707
Autres pays { a).....	31	31	33	28	33	31	40	55	72
b).....	699	732	734	761	783	782	792	804	801
Total des engagements à vue....	100.804	100.117	99.352	100.678	101.101	99.428	99.696	100.769	99.876
Provision spéciale pour avances U. E. P. : (1)									
a) comptes spéciaux (arrêtés 15-9-51)....	5.045	4.784	4.958	4.567	4.381	4.563	4.225	4.361	3.996
b) Trésor public.....	—	—	—	276	462	167	505	—	—
Devises étrangères et or à livrer.....	1.777	1.778	1.777	1.777	2.058	2.337	2.507	2.507	2.563
Caisse de Pensions du Personnel.....	662	662	665	665	664	672	672	669	674
Divers.....	824	839	842	858	870	904	914	918	919
Capital.....	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement..	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076
	110.688	109.656	109.070	110.297	111.012	109.547	109.995	110.700	109.504

(1) A partir du 4 décembre 1952, ce compte s'intitule : « Comptes spéciaux pour avances U.E.P. » : « Arrêtés des 22 mars 1952 et 26 juillet 1952 ».

SITUATIONS MENSUELLES
DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI.

85

(millions de francs)

ACTIF

	31-7-1952	31-8-1952	30-9-1952
Encaisse-or	3.023	3.075	3.093
Avoirs en monnaies convertibles en or.....	1.930	2.359	2.812
Avoirs en francs belges :			
Banques et divers organismes	205	133	192
Certificats du Trésor belge	2.826	2.576	2.176
Autres avois.....	2	3	67
Avoirs en autres monnaies	24	19	23
Effets commerciaux sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi.....	1	2	1
Avoirs aux Offices des Chèques postaux	11	6	10
Effets publics belges émis en francs congolais	4.436	4.436	4.436
Fonds publics (art. 6, § 1, litt. 12 et 13 des Statuts).....	87	90	92
Immeubles, matériel et mobilier.....	32	33	36
Divers	109	103	110
	12.686	12.835	13.048

PASSIF

	31-7-1952	31-8-1952	30-9-1952
Billets et monnaies métalliques en circulation.....	(*) 4.269	4.208	4.125
Comptes courants et créditeurs divers :			
Congo Belge et Ruanda-Urundi	4.639	4.436	4.607
Comptes courants divers	1.749	1.910	1.794
Valeurs à payer	108	103	114
<i>Total des engagements à vue</i>	10.765	10.657	10.640
Engagements en francs belges :			
A vue	792	589	630
A terme	526	546	626
Engagements en monnaies étrangères :			
En monnaies convertibles	413	799	931
En autres monnaies	1	9	7
Divers	39	85	64
Capital	150	150	150
	12.686	12.835	13.048

(*) Le total des billets et monnaies métalliques en circulation figurait au bilan de la Banque du Congo Belge, à la date du 30 juin 1952 pour 3.856 millions de francs. Pour interpréter la différence de 413 millions de francs, il faut notamment tenir compte de ce qui suit :

a) d'une part, les billets et monnaies en cours de retrait pour compte de la Colonie, pour un montant de 103 millions de francs, n'ont pas été repris par la Banque du Congo Belge et du Ruanda-Urundi;

b) d'autre part, la Banque du Congo Belge, étant institut d'émission, n'incorporait pas son encaisse propre dans le chiffre de la circulation.

II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

Banque de France
(millions de francs)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements	Portefeuille d'escompte (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17-6-1938)	Avances		Dettes de l'Etat envers la Banque		Billets au porteur en circulation	Comptes courants crédi-teurs Total
					sur titres	à 30 jours sur effets publics	Dette totale (2)	Dont avances provisoires (3)		
1950 Moyenne annuelle.	102.905	(4)	370.247	132.945	5.456	13.918	775.062	589.175	1.389.244	143.247
1951 Moyenne annuelle.	188.948	141.068	487.044	191.151	6.510	19.278	797.088	584.792	1.676.806	169.552
1951 6 septembre	191.447	142.160	465.286	255.264	7.328	21.712	810.314	591.000	1.768.637	141.704
4 octobre	191.447	131.168	524.799	266.098	7.625	24.387	810.154	591.900	1.821.228	156.911
8 novembre	191.447	76.095	736.195	170.281	6.927	16.259	785.923	587.900	1.812.922	177.156
6 décembre	191.447	28.231	706.897	215.066	6.702	17.926	761.788	585.300	1.775.489	147.986
1952 10 janvier	191.447	25.642	786.292	224.470	7.676	20.667	747.204	594.000	1.862.546	159.627
7 février	191.447	21.167	819.490	240.102	7.556	22.509	732.408	582.800	1.866.528	183.359
6 mars	191.447	15.173	877.884	243.374	7.073	19.944	708.798	601.000	1.895.636	176.022
10 avril	191.447	12.528	871.867	285.045	7.793	23.551	703.001	591.300	1.929.690	170.230
8 mai	191.447	13.919	855.958	276.763	7.428	21.091	707.406	596.200	1.915.634	167.511
5 juin	191.447	15.774	873.799	249.760	8.315	20.420	692.950	599.300	1.916.157	144.831
10 juillet	191.447	17.377	883.723	258.355	7.356	24.125	689.207	600.400	1.959.556	124.837
7 août	191.447	20.309	876.265	250.699	6.925	20.473	718.847	594.100	1.976.644	123.321
4 septembre	194.943	25.963	888.006	254.131	8.060	18.534	734.861	597.700	2.002.510	138.248
9 octobre	194.943	27.883	929.290	263.382	7.723	23.878	733.947	595.200	2.038.142	141.944
6 novembre	194.943	29.133	927.356	259.951	8.339	21.654	719.911	595.800	2.030.974	133.027

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 8 novembre 1951.
précédent : 3 % depuis le 11 octobre 1951.

(1) Cette rubrique comprend : les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales, les effets escomptés sur l'étranger et les effets de mobilisation de crédits à moyen terme.

(2) La dette totale comprend : 1° l'avoir de la Banque dans ses comptes courants postaux; les prêts sans intérêts à l'Etat; les avances provisoires de la Banque à l'Etat; les Bons du Trésor négociables remis en contre-partie des cessions d'or au Fonds de Stabilisation des Changes; les avances consenties à ce même Fonds en vertu de la convention du 27 juin 1949; l'Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique; les Bons négociables de la Caisse Autonome d'Amortissement (convent. des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931); les Bons du Trésor négociables (souscription de l'Etat au Fonds Monétaire International et au capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement); 2° à partir du 6 mars 1952 : en outre, Bons du Trésor achetés; 3° à partir du 10 avril 1952 : en outre, prêt d'or au Fonds de Stabilisation des Changes.

(3) Les avances provisoires comprennent notamment les « Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 », qui s'élèvent à 426.000 millions de francs.

(4) Moyenne du 5 janvier au 12 octobre 1950 (Disponibilités à vue à l'étranger) : 105.398 millions de francs; moyenne du 19 octobre au 28 décembre 1950 (Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements) : 147.063 millions de francs.

Bank of England
(millions de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)					Rapport de l'encaisse du Bank. Department au solde de ses dépôts %
	Monnaies et lingots d'or (Issue Department)	Monnaies (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics		Banques	Autres dépôts	Total	
									compte ordinaire	compte spécial du Trésor (2)				
1950 Moyenne annuelle	0,36	4,77	519,8	22,4	26,6	568,8	1.287,4	1.328,4	14,7	195,6	292,2	94,3	598,8	7,7
1951 Moyenne annuelle	0,36	0,84	341,4	14,8	26,8	383,0	1.342,4	1.382,7	16,0	4,2	297,6	88,5	406,3	10,2
1951 10 octobre	0,36	0,70	342,1	40,0	24,2	406,3	1.352,1	1.400,0	18,8	0,1	300,2	94,2	413,3	11,8
7 novembre	0,36	1,24	330,9	13,1	42,4	386,4	1.357,6	1.400,0	16,6	0,2	300,4	95,4	412,6	10,7
5 décembre	0,36	1,63	360,6	15,7	23,8	400,1	1.383,7	1.400,0	14,1	1,1	296,2	89,0	400,4	4,6
1952 9 janvier	0,36	1,70	339,0	14,2	23,4	376,6	1.395,8	1.450,0	18,2	0,4	304,3	91,9	414,8	13,6
6 février	0,36	1,57	327,2	4,4	42,7	374,3	1.357,6	1.400,0	13,9	14,0	286,6	85,7	400,2	11,1
5 mars	0,36	1,56	334,5	9,5	25,8	369,8	1.375,1	1.400,0	19,6	0,6	274,2	83,7	378,1	7,1
9 avril	0,36	1,54	310,7	19,1	21,2	351,0	1.413,7	1.450,0	14,2	0,5	277,1	79,7	371,5	10,3
7 mai	0,36	1,47	273,4	14,1	38,0	325,5	1.409,4	1.450,0	10,1	0,5	266,4	73,0	360,0	12,1
4 juin	0,36	1,50	296,2	12,6	18,9	327,7	1.420,1	1.450,0	12,4	0,5	258,5	70,0	341,4	9,3
9 juillet	0,36	1,47	316,1	28,7	17,8	362,6	1.465,4	1.500,0	14,2	13,6	283,2	69,8	380,8	9,6
6 août	0,36	1,53	285,8	17,6	30,5	333,9	1.508,4	1.550,0	15,8	18,2	258,5	66,6	359,1	12,1
10 septembre	0,36	1,57	324,2	6,8	16,0	346,0	1.452,0	1.500,0	15,1	30,5	266,0	65,9	377,5	13,2
8 octobre	0,36	1,61	317,2	8,4	13,7	339,3	1.446,5	1.500,0	13,3	24,2	275,2	64,3	377,0	14,7
5 novembre	0,36	1,59	307,0	7,5	30,4	344,9	1.449,5	1.500,0	12,9	26,6	272,4	67,6	379,5	13,8
10 décembre	0,36	1,49	332,4	8,6	13,6	354,6	1.512,7	1.500,0	14,8	16,0	273,8	71,2	375,8	10,4

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 12 mars 1952.
précédent : 2 1/2 % depuis le 8 novembre 1951.

(1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.

(2) Compte de Coopération européenne.

Nederlandsche Bank

86

(millions de florins)

DATES	Encaisse or	Portefeuille-effets sur la Hollande	Créances et valeurs libellées en monnaies étrangères (1)	Moyens de paiement à l'étranger	Avances nanties en compte courant (y compris les prêts) sur titres, marchandises et warrants	Cert. de Trésor. repris par la Banque à l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créance comptable sur l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créances en florins décollant d'accords de paiement (2)	Billets en circulation		Comptes courants créditeurs						
									Anciennes émissions	Nouvelles émissions	Trésor	Trésor : compte spécial	Avoirs des banques en Hollande	Avoirs décollant d'accords de paiement (3)	Autres avoirs (4)	Avoirs de non-résidents (5)	Avoirs libellés en monnaies étrangères (6)
1950 Moyenne annuelle...	867	2,6	1.066	1,4	114	1.404	1.500	383	63	2.879	392	941	40	477	421	—	55
1951 Moyenne annuelle...	1.178	106,6	848	4,1	164	1.507	1.500	267	50	2.786	63	1.550	41	322	163	110	544
1951 8 octobre	1.177	200,2	867	6,0	234	1.500	1.500	297	47	2.802	35	1.722	33	256	129	114	724
5 novembre	1.182	150,0	908	8,5	222	1.500	1.500	293	46	2.844	44	1.745	35	231	117	114	634
10 décembre	1.182	93,2	1.000	8,1	202	1.500	1.500	281	46	2.843	98	1.762	40	260	125	114	452
1952 7 janvier	1.195	125,1	913	4,8	133	1.500	1.500	237	46	2.925	162	1.692	25	164	138	111	298
4 février	1.195	0,1	882	6,3	114	1.500	1.500	276	45	2.887	232	1.730	54	111	127	113	126
10 mars	1.200	6,0	1.110	2,5	97	1.350	1.500	301	44	2.885	306	1.778	48	97	113	111	38
7 avril	1.238	0,2	1.067	4,5	37	800	1.300	283	44	2.912	349	1.054	75	83	100	106	37
5 mai	1.297	—	1.126	6,3	39	800	1.300	302	44	2.922	400	1.027	105	108	100	107	36
9 juin	1.303	—	1.222	3,4	41	800	1.300	345	43	2.882	617	1.027	47	126	122	105	33
7 juillet	1.303	—	1.413	4,3	34	800	1.300	372	43	2.917	705	1.027	117	105	161	105	30
4 août	1.325	—	1.563	5,3	35	587	1.300	363	42	2.954	753	1.062	68	75	141	87	30
8 septembre	1.222	—	1.847	2,3	36	343	1.300	367	42	2.937	740	1.099	31	48	133	88	30
6 octobre	1.235	—	2.086	0,7	37	228	1.300	348	41	2.967	763	1.129	42	72	139	84	31
10 novembre	1.241	—	2.210	0,7	37	151	1.300	373	41	2.946	871	1.163	42	59	105	86	30
8 décembre	1.569	—	1.949	0,6	40	151	1.300	382	40	2.979	878	1.185	69	58	93	87	31

Taux d'escompte { actuel : 3 % depuis le 1^{er} août 1952.
précédent : 3 1/2 % depuis le 22 janvier 1952.

(1) Avant le 2 janvier 1951, ce compte se décomposait en « Papier sur l'étranger » et « Avoirs des correspondants à l'étranger ».

(2) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Créances en florins sur les banques d'émission étrangères et institutions similaires ». Ce changement d'intitulé signifie que cette rubrique enregistre désormais uniquement les créances décollant d'accords de paiement avec l'étranger et dont les comptes sont libellés en florins. Les créances qui ne doivent plus être portées sous cette rubrique ont été transférées à un compte « Divers ».

(3) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Avoirs libres de banques d'émission étrangères et institutions similaires ».

(4) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Autres avoirs libres ». Par suite de la disparition du compte « Avoirs bloqués », ce compte s'intitule à présent : « Autres avoirs ».

(5) Ce compte enregistre les avoirs en florins de non-résidents ne décollant pas d'accords de paiement.

(6) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Créditeurs en monnaies étrangères ».

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à l'étranger pouvant servir de couverture	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1950 Moyenne annuelle.....	6.176	297,4	88,7	23,3	11,3	4.249	2.119	101,67
1951 Moyenne annuelle.....	6.003	225,4	154,9	30,9	13,8	4.432	1.858	99,03
1951 6 octobre	5.976	185,3	178,1	32,9	7,5	4.507	1.734	98,72
7 novembre	5.983	188,0	185,0	32,0	11,8	4.524	1.737	98,55
7 décembre	6.012	207,5	193,4	39,3	10,3	4.654	1.672	98,31
1952 7 janvier	6.003	227,2	245,4	39,5	7,6	4.740	1.645	97,66
7 février	5.935	234,5	205,3	22,1	7,7	4.495	1.770	98,48
7 mars	5.893	270,3	209,1	20,5	9,2	4.503	1.781	98,41
7 avril	5.913	250,4	200,6	26,4	7,2	4.514	1.754	98,33
7 mai	5.835	301,5	204,5	33,4	12,7	4.514	1.739	98,15
7 juin	5.821	286,2	200,2	33,9	9,9	4.503	1.710	98,29
7 juillet	5.815	287,8	201,5	43,5	9,4	4.555	1.666	98,11
7 août	5.814	327,6	205,6	30,1	10,7	4.565	1.685	98,26
6 septembre	5.796	379,0	202,1	29,2	8,6	4.613	1.683	98,40
7 octobre	5.801	427,3	201,3	32,2	9,8	4.683	1.654	98,29
7 novembre	5.803	436,2	198,3	26,7	9,5	4.739	1.597	98,47
6 décembre	5.811	496,3	197,6	34,9	6,9	4.813	1.601	98,33

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936

Federal Reserve Banks
(millions de \$)

DATES	Réserves de certificats-or			Autres réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1950 Moyenne annuelle	22.143	533	22.676	247	18.411	23.001	18.315	54,9
1951 Moyenne annuelle	20.147	642	20.789	322	22.738	23.672	20.816	46,7
1951 5 septembre ..	19.936	675	20.611	299	23.079	24.096	20.255	46,5
10 octobre	20.149	670	20.819	292	24.072	24.254	21.276	45,7
7 novembre	20.381	670	21.051	307	23.507	24.370	20.981	46,4
5 décembre	20.480	685	21.165	297	23.239	24.731	21.207	46,2
1952 9 janvier	20.835	719	21.554	373	23.452	24.785	21.210	46,9
6 février	21.074	708	21.782	423	22.614	24.388	20.927	48,1
5 mars	21.386	706	22.092	396	22.514	24.408	21.353	48,3
9 avril	21.416	699	22.115	357	22.494	24.385	20.796	48,9
7 mai	21.412	690	22.102	349	22.329	24.364	21.546	48,1
4 juin	21.426	676	22.102	309	22.378	24.628	21.257	48,2
9 juillet	21.474	689	22.163	317	22.860	24.948	21.357	47,9
6 août	21.457	696	22.153	338	22.977	24.880	21.511	47,8
10 septembre ..	21.445	698	22.143	324	23.229	25.179	21.634	47,3
8 octobre	21.439	703	22.142	329	23.663	25.332	21.806	47,0
5 novembre ...	21.433	706	22.139	310	23.520	25.500	22.016	46,6

Taux d'escompte { actuel : 1,75 % depuis le 21 août 1950.
précédent : 1,50 % depuis le 13 août 1948.

Sveriges Riksbank
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse or (1)	Surplus de valeur d'or	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étrangers, effets payables à l'étran- ger et exigible des banques et banquiers étrangers	Tous autres actifs (2)	Billets en circulation	Comptes courants				Tous autres passifs (3)	Droit d'émission total (4)	Rapport en % (5)	
								des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circuli.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1950 Moyenne annuelle.	169	228	2.890	163	970	300	3.200	436	203	73	712	809	3.500	12,42	11,36
1951 Moyenne annuelle.	276	372	3.419	226	1.001	200	3.568	612	432	57	1.102	865	3.825	17,90	17,29
1951 Septembre	283	381	3.351	247	955	227	3.636	822	288	55	1.165	739	4.100	18,26	16,20
Octobre	295	397	3.054	238	1.281	217	3.755	529	625	48	1.202	622	4.100	18,43	16,88
Novembre	300	404	3.123	244	1.422	232	3.823	358	508	61	1.428	622	4.100	18,41	17,17
Décembre	334	451	2.821	247	1.594	304	4.090	528	522	60	1.110	649	4.400	19,19	17,84
1952 Janvier	395	532	2.661	248	1.553	204	3.889	785	425	25	1.235	668	4.400	23,83	21,06
Février	465	627	2.559	237	1.365	266	3.895	769	319	30	1.118	559	4.400	28,03	24,81
Mars	472	636	2.439	279	1.304	238	3.919	866	55	29	950	599	4.400	28,29	25,20
Avril	472	636	2.690	256	1.228	235	4.021	866	74	35	976	618	4.400	27,56	25,18
Mai	463	623	2.729	276	1.321	186	3.962	1.018	60	36	1.114	621	4.400	27,41	24,68
Juin	469	632	2.688	258	1.322	202	4.097	685	218	16	919	653	4.400	26,88	25,03
Juillet	454	612	2.741	269	1.305	144	4.051	782	134	14	930	641	4.800	26,30	22,20
Août	445	599	2.562	302	1.313	150	4.121	284	417	15	716	632	4.800	25,34	21,75
Septembre	444	599	2.477	306	1.279	185	4.158	500	78	18	596	633	4.800	25,09	21,73
Octobre	418	563	2.552	309	1.280	189	4.292	287	206	19	511	647	4.800	22,85	20,44
Novembre	407	549	2.549	310	1.283	202	4.291	350	128	23	501	654	4.800	22,27	19,91

Taux d'escompte { actuel : 3 % depuis le 1^{er} décembre 1950.
précédent : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.

(1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.
(2) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Participation de la Suède au Fonds Monétaire International » : 517 millions de Kr. et « Actions de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, souscrites par la Suède, partie libérée » : 103 millions de Kr.

(3) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Fonds Monétaire International » : 429 millions de Kr. et « Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement » : 93 millions de Kr.

(4) Le droit d'émission est fixé à 3.500 millions de Kr. par la loi des 3 juin 1949 et 2 juin 1950, à 4.100 millions de Kr. par la loi du 8 juin 1951, à 4.400 millions de Kr. par la loi du 14 décembre 1951 et à 4.800 millions de Kr. par la loi du 6 juin 1952.

(5) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.

Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 30 novembre 1952)

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne	21 août 1952	4,50	Hongrie	1 ^{er} novembre 1947	5,—
Autriche	3 juillet 1952	6,—	Irlande	25 mars 1952	3,50
Belgique	13 septembre 1951	3,25 (1) (*)	Italie	6 avril 1950	4,—
Bulgarie	27 juillet 1948	3,50	Norvège	9 janvier 1946	2,50
Congo belge et Ruanda-Urundi	1 ^{er} juillet 1952	4,— (2)	Pays-Bas	1 ^{er} août 1952	3,—
Danemark	2 novembre 1950	5,—	Pologne	1 ^{er} août 1947	6,—
Espagne	22 mars 1949	4,—	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	21 août 1950	1,75	Roumanie	25 mars 1948	5,—
Finlande	16 décembre 1951	5,75	Suède	1 ^{er} décembre 1950	3,—
France	8 novembre 1951	4,—	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Grande-Bretagne	12 mars 1952	4,—	Tchécoslovaquie	28 octobre 1945	2,50
Grèce	12 juillet 1948	12,—	Turquie	26 février 1951	3,—
			Yougoslavie	20 août 1948	1,— à 3,—

(*) Depuis le 18 décembre 1952, le taux a été abaissé de 3,25 à 3 %.

(1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

(2) Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

III — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE
 Situations en milliers de francs suisses or
 [unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

	31 août 1952			30 septembre 1952			31 octobre 1952		
	ACTIF								
I. Or en lingots et monnayé.....	555.444	47,2	560.242	46,0	571.835	42,9			
II. Encaisse.									
A la Banque et en compte courant dans d'autres banques.....	72.406	6,1	47.167	3,9	51.279	3,9			
III. Fonds à vue placés à intérêts..	10.338	0,9	10.334	0,9	11.049	0,8			
IV. Portefeuille réescomptable :									
1. Effets de commerce et acceptations de Banque.....	28.745	2,4	32.627	2,7	32.568	2,4			
2. Bons du Trésor.....	190.312	16,2	227.910	18,7	247.784	18,6			
	219.057		260.537		280.352				
V. Effets divers remobilisables sur demande.....	21.889	1,9	29.927	2,5	39.828	3,0			
VI. Fonds à terme et avances :									
1. A 3 mois au maximum.....	23.117	2,0	19.299	1,6	35.376	2,7			
2. De 3 à 6 mois.....	8.959	0,8	38.590	3,2	35.057	2,5			
3. De 6 à 9 mois.....	1.818	0,1	14.306	1,2	18.612	1,4			
4. De 9 à 12 mois.....	9.613	0,8	—	—	—	—			
5. A plus d'un an.....	—	—	—	—	—	—			
	43.507		72.195		89.045				
VII. Effets et placements divers :									
1. Bons du Trésor.									
a) A 3 mois au maximum.....	76.282	6,5	46.272	3,8	91.783	6,9			
b) De 3 à 6 mois.....	—	—	—	—	—	—			
c) De 6 à 9 mois.....	—	—	—	—	—	—			
d) A plus d'un an.....	—	—	—	—	—	—			
2. Autres effets et placements divers :									
a) A 3 mois au maximum.....	42.637	3,6	58.785	4,8	77.405	5,8			
b) De 3 à 6 mois.....	17.378	1,5	22.371	1,8	23.106	1,7			
c) De 6 à 9 mois.....	24.383	2,1	26.496	2,2	15.746	1,2			
d) De 9 à 12 mois.....	10.544	0,9	4.148	0,3	8.363	0,6			
e) A plus d'un an.....	12.619	1,1	9.054	0,7	4.357	0,3			
	183.845		167.126		220.760				
VIII. Actifs divers.....	1.409	0,1	1.458	0,1	1.382	0,1			
IX. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placements en Allemagne (voir ci-dessous)....	68.291	5,8	68.291	5,6	68.291	5,1			
Total actif....	1.176.186	100,0	1.217.277	100,0	1.333.821	100,0			
	PASSIF								
I. Capital :									
Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses or chacune.....	500.000		500.000		500.000				
Actions libérées de 25 %.....	125.000	10,6	125.000	10,3	125.000	9,4			
II. Réserves :									
1. Fonds de Réserve légale.....	6.948		6.948		6.948				
2. Fonds de Réserve générale.....	13.343		13.343		13.343				
	20.291	1,7	20.291	1,7	20.291	1,5			
III. Dépôts à court terme et à vue (or) :									
1. Banques Centrales pour leur compte :									
a) De 3 à 6 mois.....	—	—	—	—	—	—			
b) A 3 mois au maximum.....	6.891	0,6	—	—	—	—			
c) A vue.....	363.584	30,9	394.323	32,4	408.206	30,6			
2. Autres déposants :									
A vue.....	6.951	0,6	7.339	0,6	6.590	0,5			
	377.426		401.662		414.797				
IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :									
1. Banques Centrales pour leur compte :									
a) De 9 à 12 mois.....	18.362	1,6	—	—	—	—			
b) De 6 à 9 mois.....	—	—	18.381	1,5	18.324	1,4			
c) De 3 à 6 mois.....	11.219	0,9	3.570	0,3	3.572	0,3			
d) A 3 mois au maximum.....	338.449	28,8	369.169	30,3	469.344	35,2			
e) A vue.....	110.624	9,4	112.301	9,2	116.094	8,7			
2. Banques Centrales pour le compte d'autres déposants :									
a) A 3 mois au maximum.....	16.521	1,4	9.173	0,7	9.184	0,7			
b) A vue.....	241	0,0	241	0,0	241	0,0			
3. Autres déposants :									
a) De 6 à 9 mois.....	—	—	—	—	—	—			
b) De 3 à 6 mois.....	10.697	0,9	7.143	0,6	7.146	0,5			
c) A 3 mois au maximum.....	5.220	0,4	7.014	0,6	5.590	0,4			
d) A vue.....	17.429	1,5	17.854	1,5	18.086	1,3			
	528.762		544.847		647.581				
V. Divers.....	11.388	1,0	12.158	1,0	12.833	1,0			
VI. Compte de profits et pertes :									
Report à nouveau.....	2.970	0,3	2.970	0,2	2.970	0,2			
VII. Provision pour charges éventuelles.....	110.349	9,4	110.349	9,1	110.349	8,3			
Total passif....	1.176.186	100,0	1.217.277	100,0	1.333.821	100,0			

Exécution des accords de La Haye de 1930 :					
Fonds placés en Allemagne :					
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'administration des chemins de fer et bons de l'administration des Postes (échus).....	221.019		221.019		221.019
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus).....	76.181		76.181		76.181
Total....	297.200		297.200		297.200
Dépôts à long terme :					
1. Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités (voir Note 2)....	152.606		152.606		152.606
2. Dépôt du Gouvernement allemand.....	76.303		76.303		76.303
	228.909		228.909		228.909
Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir poste IX ci-dessus).....	68.291		68.291		68.291
Total....	297.200		297.200		297.200

Note 1 : L'or sous dossier et les valeurs détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants, les fonds détenus en qualité d'Agent de l'O.E.C.E. (Union Européenne de Paiements) et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux, dont la Banque est le mandataire-trustee ou l'agent financier, ne sont pas inclus dans la présente situation.

Note 2 : Sur le total des dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités équivalant à francs suisses or 152.606.250.—, la Banque a reçu, de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

IV — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en milliers d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

	Au début des opérations 1er juillet 1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable									
		De juillet à sept. 1950	Mars 1951	Juin 1951	Septembre 1951	Décembre 1951	Mars 1952	Juin (4) 1952	Septembre 1952	Octobre 1952	
ACTIF.											
I. Disponibilités.											
a) Montant de l'engagement du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (dollars)	350.000	307.353	307.353	286.059	235.230	111.916	123.311	123.311	123.311	123.311	123.311
b) Or en lingots	—	—	—	—	17.105	100.291	215.214	149.547	183.485	183.485	183.485
c) Solde du compte courant (dollars)	—	30.958	58.112	65.908	9.646	4.575	—	78.379	47.831	64.288	—
d) Bons du Trésor des Etats-Unis d'Amérique au prix d'achat	—	—	4.105	—	—	—	—	—	56.603	3.908	—
	350.000	338.311	369.570	351.967	261.981	216.782	338.525	351.237	411.230	365.082	—
II. Soldes initiaux débiteurs attribués pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 et non encore utilisés.											
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	44.050	44.050	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	21.200	15.625	21.200	21.200	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	150.000	70.254	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	215.250	129.929	21.200	21.200	—	—	—	—	—	—	—
III. Crédit spécial ouvert à l'Allemagne en vertu de l'article 13 de l'accord en date du 19 septembre 1950 (1).											
	—	—	80.119	—	—	—	—	—	—	—	—
IV. Versement d'or dû par le Danemark et différé en vertu de la Décision du Conseil c (52) 193 en date du 30 juin 1952											
	—	—	—	—	—	—	—	1.878	—	—	446
V. Versement d'or dû par la Turquie et différé en vertu de l'article 13 (a) de l'accord en date du 19 septembre 1950											
	—	—	—	—	—	—	—	—	16.916	—	20.318
VI. Prêts consentis à des Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.											
Danemark	—	15.570	39.149	61.094	61.699	38.523	10.389	27.012	14.492	21.285	—
Allemagne	—	142.436	192.000	182.552	104.775	—	—	—	—	—	—
France	—	—	—	—	—	167.978	(3)362.856	270.637	298.593	311.212	—
Islande	—	—	—	—	—	—	—	1.769	1.850	1.886	—
Italie	—	—	41.000	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	11.492	118.800	175.599	157.073	23.070	—	—	—	—	—
Norvège	—	—	13.847	20.009	8.446	9.669	8.090	—	5.439	5.508	—
Royaume-Uni	—	—	—	—	141.941	539.236	622.048	636.000	636.000	636.000	—
Suède	—	—	30.251	44.304	—	—	—	—	—	—	—
Turquie	—	—	12.182	28.184	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	—
	—	169.498	447.229	511.742	503.934	808.476	1.033.383	965.418	986.374	1.005.891	—
VII. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des soldes initiaux créditeurs attribués à titre de prêt (2).											
Norvège	—	—	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	—
Turquie	—	—	—	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	—
	—	—	10.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	—
VIII. Divers											
	565.250	637.738	928.118	920.317	801.321	1.060.258	1.406.908	1.353.533	1.449.520	1.426.737	—
PASSIF.											
I. Fonds de roulement											
	286.250	286.250	286.250	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	—
II. Soldes initiaux créditeurs attribués à titre de dons pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 ou non encore utilisés.											
Autriche	80.000	72.049	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	115.000	73.509	22.380	—	—	—	—	—	—	—	—
Islande	4.000	2.127	97	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	30.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	50.000	39.390	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	279.000	187.075	22.477	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Crédits reçus de Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.											
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	—	61.243	147.391	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313
Allemagne	—	—	—	—	—	43.298	117.566	205.540	271.636	268.325	—
France	—	144.810	187.443	149.633	87.825	—	—	—	—	—	—
Grèce	—	—	—	—	188	—	—	—	—	—	—
Islande	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Italie	—	2.351	—	12.087	91.506	123.000	123.000	123.000	123.000	112.332	—
Norvège	—	—	—	—	—	—	20	42	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—	—	—	—	550	—	—	—
Portugal	—	—	—	—	—	—	124.035	153.081	182.698	182.307	—
Suède	—	15.839	38.744	36.541	42.000	42.000	42.000	42.000	42.000	42.000	—
Suisse	—	—	—	—	2.788	111.679	149.091	141.693	133.953	128.836	—
Turquie	—	1.413	26.404	11.122	63.399	95.962	112.996	110.295	121.840	123.387	—
Royaume-Uni	—	—	305.427	291.968	—	—	—	—	—	—	—
	—	164.413	619.351	648.742	489.019	617.272	870.043	977.472	1.076.440	1.058.500	—
IV. Crédit reçu des Parties contractantes en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950.											
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	—	—	—	40.072	139.994	222.599	45.299	46.853	44.609	—
Italie	—	—	—	—	—	16.332	23.202	1.906	27	—	—
Portugal	—	—	—	—	655	14.861	19.265	8.997	3.634	834	—
	—	—	—	—	40.727	171.187	265.066	53.502	50.517	45.443	—
V. Crédit spécial accordé par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950											
	—	—	—	—	—	—	—	50.000	50.000	50.000	—
VI. Divers											
	—	—	40	—	—	—	—	984	988	1.219	—
	565.250	637.738	928.118	920.317	801.321	1.060.258	1.406.908	1.353.533	1.449.520	1.426.737	—

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus ne figurent pas dans la situation ci-dessus. — (1) Aux termes de décisions prises par le Conseil de l'O.E.C.E., le 13 décembre 1950, un crédit spécial d'un montant maximum de 120 millions d'unités de compte a été ouvert à l'Allemagne pour les périodes comptables comprises entre le 1er novembre 1950 et le 30 septembre 1951. Pour les périodes comptables comprises entre le 1er mai et le 30 septembre 1951, le plafond de 120 millions est réduit mensuellement de 20 millions d'unités de compte. — (2) Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte conformément à la décision du Conseil de l'O.E.C.E. en date du 19 septembre 1950. — (3) Y compris 100 millions d'unités de compte conformément à la décision du Conseil de l'O.E.C.E. du 14 mars 1952. — (4) Après exécution des ajustements effectués conformément aux décisions du Conseil de l'O.E.C.E. en date du 30 juin 1952.

REGLEMENT DE LA POSITION DES PAYS MEMBRES A L'EGARD DE L'UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS (*)

88.2

1^{er} juillet 1950 au 31 octobre 1952 (1)

(millions d'unités de compte)

PAYS MEMBRE ET ZONE MONÉTAIRE ASSOCIÉE	POSITION BRUTE. Total des excédents (+) et total des déficits (-) bilatéraux		POSITION CUMULATIVE NETTE. Excédent (+) ou déficit (-)	Utilisation nette des ressources existantes par (-) ou sur (+) les autres membres	RESSOURCES SPÉCIALES et SOLDES INITIAUX crédeurs (+) ou débiteurs (-) Montant utilisé	AJUSTEMENTS (au titre des intérêts payés (-) ou versés (+) et arrangements spéciaux au 1 ^{er} juillet 1952 (2)	QUOTA DISPONIBLE	UTILISATION DES QUOTAS. MONTANT UTILISÉ (h + i = g)							
	a							b	c	d	e	f	TOTAL Déficit (-) ou excédent (+) comptable cumulatif g = (b+c+d+e)	DONT (3)	
														Prêt reçu (-) ou accordé (+) par le pays membre h	Or versé (-) ou reçu (+) par le pays membre i
Allemagne	+ 1.290,1	- 861,7	+ 428,4	+ 11,9	-	- 3,6	500	+ 436,7	+ 268,3	+ 168,3					
Autriche	+ 93,4	- 223,7	- 125,3	-	+ 125,0	-	70 (4)	- 0,3	-	- 0,3					
Belgique-Luxembourg	+ 1.229,0	- 479,7	+ 749,3	+ 15,8	- 29,4	- 322,9	360 (4)	+ 419,8	+ 245,9	+ 173,9					
Danemark	+ 356,9	- 372,2	- 15,3	- 5,0	-	+ 7,0	195	- 21,7	- 21,7	-					
France	+ 657,3	- 1.186,9	- 529,6	+ 12,9	-	- 0,6	520	- 517,4	- 311,2	- 206,2					
Grèce	+ 33,7	- 258,9	- 225,2	+ 1,1	+ 224,2	-	45 (4)	néant	-	-					
Irlande	+ 2,6	- 15,5	- 12,9	-	+ 10,9	-	15	- 2,0	- 1,9	- 0,1					
Italie	+ 555,9	- 416,6	+ 139,3	+ 42,5	-	+ 1,9	205	+ 183,7	+ 112,3	+ 71,3					
Norvège	+ 295,9	- 361,1	- 65,3	+ 0,4	+ 60,0	- 0,6	200	- 5,5	- 5,5	-					
Pays-Bas	+ 952,5	- 686,8	+ 265,8	-	+ 30,0	- 2,2	355	+ 295,6	+ 182,3	+ 111,3					
Portugal	+ 178,6	- 105,6	+ 72,9	-	-	- 3,0	70	+ 71,4	+ 42,8	+ 28,6					
Royaume-Uni	+ 1.535,0	- 2.377,4	- 842,4	- 93,1	- 150,0	- 4,0	1.060	- 1.089,5	- 636,0	- 453,5					
Suède	+ 616,1	- 416,1	+ 199,0	+ 15,4	- 9,8	+ 1,1	280	+ 205,7	+ 128,8	+ 76,8					
Suisse	+ 479,7	- 284,7	+ 195,0	-	-	+ 1,8	250	+ 196,8	+ 123,4	+ 73,4					
Turquie	+ 137,0	- 370,7	- 233,7	- 1,9	+ 72,5	- 1,3	50	- 164,5	- 50,3	- 114,1					
Total...	+ 8.417,6	-	+ 2.049,7	+ 100,0	+ 522,6 - 189,2	+ 13,2 - 339,8		+ 1.807,6 - 1.800,9	+ 1.103,9 - 1.026,7	+ 703,7 - 774,2					

(1) La Suisse est comprise à partir du 1^{er} novembre 1950.

(2) Intérêts reçus (+) ou versés (-) par le pays au titre des crédits qu'il a accordés à l'Union ou reçus de celle-ci, et ajustements des positions de la Belgique et du Portugal (- 322,9 et - 3,0 respectivement) effectués au 1^{er} juillet 1952, conformément aux décisions du Conseil du 30 juin 1952.

(3) Y compris les règlements hors quota ci-après :

Déficits intégralement réglés en or ou en dollars, en vertu de l'article 13 (a) :

	Millions d'unités de compte
Autriche	0,3
Turquie	94,1
Royaume-Uni	29,5

Utilisation du « crédit spécial » accordé à la Turquie. Ce montant est compris dans le chiffre de 50,3.

	Millions d'unités de compte
Turquie	20,3

Excédents réglés conformément aux décisions du Conseil du 30 juin 1952, en vertu de l'article 13 (b) :

Belgique-Luxembourg	89,2
Portugal	1,4

(4) Les quotas de l'Autriche et de la Grèce sont, dans les cas où ces pays ont une position déficitaire, réputés égaux à zéro pour la période couverte par le tableau; le quota effectif de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en tant que créditrice est de 331 millions d'unités de compte.

(*) Pour l'explication des en-têtes des colonnes, voir la notice publiée dans le *Bulletin* de novembre 1951, p. 221.

V — STOCK MONÉTAIRE EN FRANCS BELGES (1)
(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A LA DISPOSITION DE L'ÉCONOMIE BELGE									Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges
	MONNAIE FIDUCIAIRE			MONNAIE SCRIPTURALE						
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire (*)	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique (*)	Avoirs en comptes chèques postaux (*)	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paraséparatistes (*)	Stock de monnaie scripturale	Total du stock monétaire à la disposition de l'économie belge	P. c. de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire	
1950 Octobre	4.668	86.496	90.023	582	18.991	43.822	63.395	153.418	58,7	10.839
1951 Août	5.454	91.263	95.434	538	18.982	45.385	64.905	160.389	59,5	15.269
Septembre	5.516	91.648	96.006	554	19.062	46.998	66.614	162.620	59,0	15.233
Octobre	5.311	92.512	96.512	501	19.278	47.929	67.708	164.220	58,8	17.692
Novembre	5.359	92.204	96.301	516	19.482	47.607	67.535	163.886	58,8	16.489
Décembre	5.433	94.967	99.039	674	20.079	47.938	68.691	167.780	59,1	17.197
1952 Janvier	5.453	94.197	98.269	546	19.484	46.744	66.774	165.043	59,5	17.548
Février	5.462	94.713	98.913	562	19.883	45.968	66.413	165.326	59,8	17.785
Mars	5.478	94.778	98.930	502	19.897	49.718	70.117	169.097	58,5	15.662
Avril	5.523	95.772	100.009	451	19.468	49.123	69.042	169.051	59,2	15.257
Mai	5.547	96.236	100.530	692	20.010	49.055	69.757	170.287	59,0	14.595
Juin	5.605	96.311	100.530	524	20.246	49.326	70.096	170.676	58,9	14.552
Juillet	5.703	97.175	101.449	484	20.306	48.402	69.192	170.641	59,5	7.347
Août	5.687	96.588	100.732	496	21.171	48.537	70.204	170.986	58,9	7.477
Septembre	5.597	95.990	100.233	468	20.820	49.372	70.660	170.943	58,7	7.384
Octobre	5.578	96.704								

(*) Déduction faite des encaisses du système bancaire.

(1) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation* de décembre 1949, vol. II, n° 6: « La détermination du stock monétaire dans l'économie belge », pp. 333 et suivantes.

(2) Le transfert des fonctions de banque d'émission de la Banque du Congo Belge à la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi a provoqué certains transferts qui affectent la colonne: « Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges ».

En effet, parmi ceux-ci figuraient antérieurement les engagements des sièges métropolitains de la Banque du Congo Belge vis-à-vis de ses succursales congolaises de l'ordre de 6,7 milliards au 30 juin 1952.

Une partie de ces comptes ont été absorbés lors des opérations de reprise d'actifs et de passifs par la nouvelle Banque Centrale; les sièges africains ont converti le solde en francs congolais. La diminution sensible des avoirs de l'étranger en juillet provient essentiellement de ces mouvements importants plus apparents que réels.

VI — VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE EN BELGIQUE

Mois	Comptes chèques postaux (1)	Dépôts à vue dans les banques
1951 Août	3,77	1,79
Septembre	3,48	1,67
Octobre	3,53	1,83
Novembre	3,82	1,85
Décembre	3,77	1,94
1952 Janvier	3,70	1,94
Février	3,79	1,89
Mars	3,63	1,81
Avril	3,72	1,74
Mai	4,12	1,75
Juin	3,65	1,73
Juillet	3,79	1,81
Août	3,77	1,58
Septembre	3,31	1,62
Octobre		

(1) Voir tableau n° 38.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, n'étant pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONÉTAIRE EN FRANCS BELGES

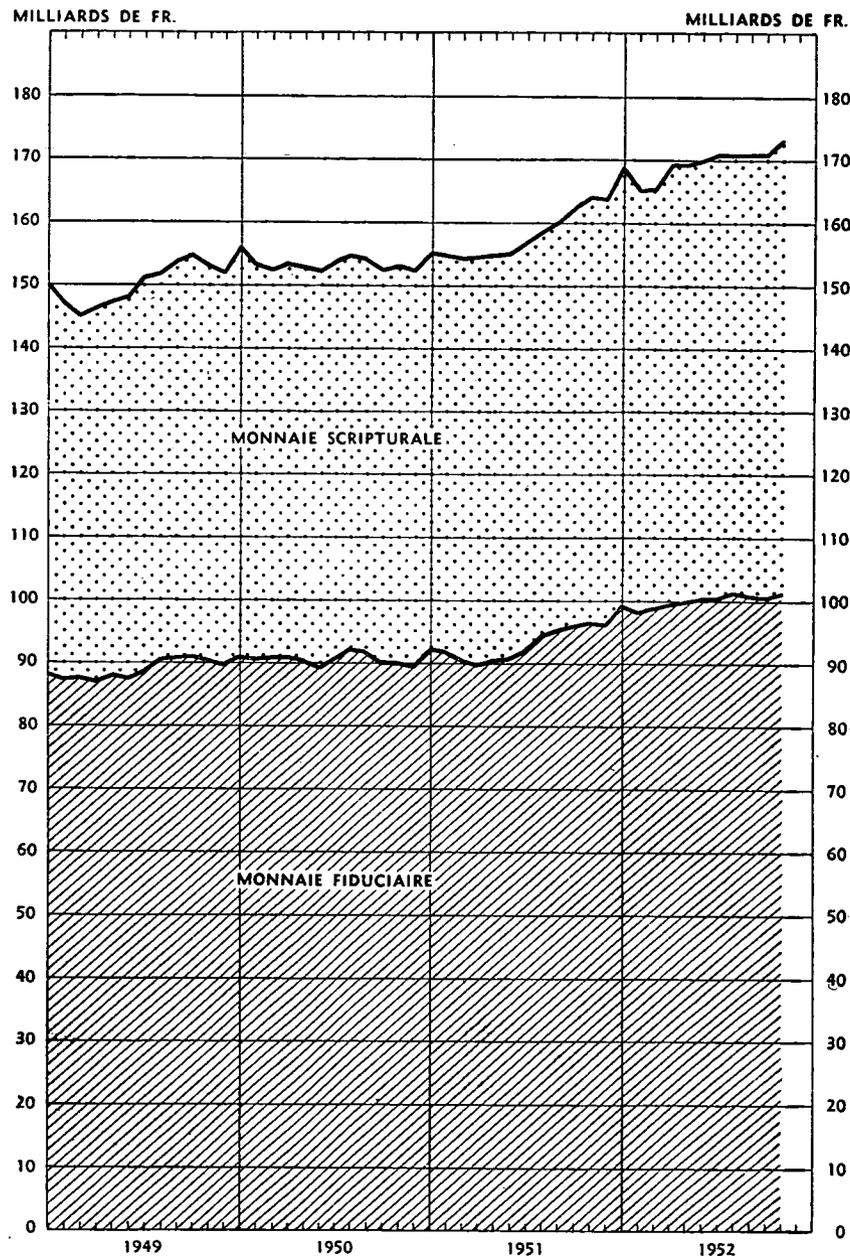


TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
LE MARCHÉ DE L'ARGENT		LA PRODUCTION	
I — Taux d'escompte et de prêts	2	I — Production charbonnière et métallurgique.....	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne	4	II — Industrie textile	56
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX		III — Productions diverses	56
I — Cours des métaux précieux.....	9	IV — Energie électrique	58
II — Cours officiels des changes	10	V — Gaz	59
LE MARCHÉ DES CAPITAUX		LA CONSOMMATION	
I — Cours comparés de quelques fonds publics....	14	I — Indices des ventes à la consommation.....	65
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15	II — Consommation de tabac	66
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles.....	15	III — Abatages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
IV — Cours et rendements des principaux types de valeurs à revenu fixe	16	LES TRANSPORTS	
V — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges	70
Tableau rétrospectif		a) recettes et dépenses d'exploitation	
Emissions des sociétés congolaises en juillet et août 1952		b) wagons fournis à l'industrie	
Détail des émissions		c) trafic :	
Groupement par importance du capital		1 ^o trafic général	
Emissions des sociétés belges en août et sep- tembre 1952		2 ^o grosses marchandises :	
Détail des émissions		A) ensemble du trafic	
Groupement par importance du capital		B) service interne belge	
VI — Emprunts des pouvoirs publics.....	18	II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70
VII — Opérations bancaires du Crédit Communal....	19	III — Les ports	71
VIII — Inscriptions hypothécaires	20	a) Anvers	
LES FINANCES PUBLIQUES		b) Gand	
I — Situation de la Dette publique	25	IV — Mouvement général de la navigation intérieure	72
II — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25	LE COMMERCE EXTÉRIEUR	
III — Rendement des impôts	26	I — Classification adoptée par la convention de Bruxelles.....	75
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE		II — Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)...	75
I — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises	30	LE CHOMAGE	
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement :		I — Chômage complet et partiel	81
juin, juillet, août et septembre 1952		II — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81
Tableau rétrospectif		III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions	81
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite....	31	STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES	
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		I — Belgique et Congo belge :	
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite		Situations globales des banques.....	85
III — Indice trimestriel des salaires	32	Banque Nationale de Belgique :	
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES		Situations hebdomadaires	85
I — Chambres de compensation	35	Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
a) Mouvement du débit		Situations mensuelles.....	85
b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles		II — Banques d'émission étrangères :	
II — Chèques postaux	36	Situations	86
LES PRIX		Banque de France	
a) Indices des prix de gros en Belgique.....	45	Bank of England	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45	Nederlandsche Bank	
c) Indices des prix de détail en Belgique.....	46	Banque Nationale Suisse	
		Federal Reserve Banks	
		Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle	87
		IV — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière	88.1
		Règlement de la position des pays membres..	88.2
		V — Stock monétaire en francs belges.....	89
		VI — Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	89

Prix de l'abonnement annuel { Etranger, 300 francs
Belgique, 250 francs

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
